

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-deuxième séance – Mardi 18 mars 2014, à 17 h

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Olivier Baud, Alpha Dramé, Pierre Vanek et Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 mars 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mars et mercredi 19 mars 2014, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai quelques informations complémentaires à donner à M. Carasso, à qui j'ai eu de la peine à répondre au sujet du projet de zone 30 km/h dans le quartier des Délices. Cela fait au moins dix ans que nous avons prévu cet aménagement, mais un recours nous a obligés à recommencer toute la procédure. En fait, on m'a signalé que les plans sur lesquels nous nous étions basés n'étaient pas les bons, raison pour laquelle il a fallu mandater un géomètre et suspendre la procédure. J'espère qu'avant la fin de cette législature nous serons à bout touchant sur ce dossier et que nous pourrons enfin mettre en zone 30 km/h les rues adjacentes à celle des Délices.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Sami Kanaan nous prie d'excuser son absence lors des séances plénières de demain, mercredi 19 mars. Il sera retenu par des activités liées à ses fonctions de président de l'Association suisse des services des sports (ASSS), où il représente la Ville de Genève; cet engagement ayant été fixé à cette date depuis longtemps, il ne peut être reporté.

M<sup>me</sup> Esther Alder nous prie également d'excuser son absence aux séances plénières d'aujourd'hui et de demain.

D'autre part, concernant les débats de ces deux jours, je rappelle la teneur de l'article 38 du règlement du Conseil municipal: «Lors d'une session extraordinaire, le Conseil municipal ne peut traiter que les objets figurant à l'ordre du jour et pour lesquels il a été convoqué.» Aujourd'hui, ce sera les rapports de commission et, demain, les propositions des conseillers municipaux.

Il n'est pas possible de déposer une urgence sur un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour d'une session extraordinaire. Je répète: nous ne traiterons rien d'autre que les points déjà inscrits! De même, le dépôt des nouveaux objets n'est pas prévu au cours d'une session extraordinaire. Si une conseillère municipale ou un conseiller municipal souhaite déposer un nouvel objet, il pourra le faire la semaine prochaine, lors de notre session ordinaire des 25 et 26 mars.

Nous passons maintenant à la série de rapports de commission pour lesquels nous sommes convoqués aujourd'hui.

**3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 703 500 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four (PR-1008 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

**Préambule**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 janvier 2013. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer, les 1<sup>er</sup> et 15 octobre 2013. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

**Travaux de la commission**

La présidente accueille M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain, ainsi que M<sup>me</sup> Colacce qui s'occupe des projets concernant l'éclairage public et l'application du «plan lumière».

M<sup>me</sup> Colacce nous explique que ce projet s'insère dans le plan lumière validé en 2009 par notre Conseil et le Conseil d'Etat. Il propose cinq objectifs: favoriser les usages autant que l'image; concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière; valoriser le cadre et l'image de Genève; éclairer mieux et consommer moins; coordonner et collaborer.

Deux projets déjà ont été réalisés. Quatre sites ont été retenus, soit le quai du Seujet, qui a fait l'objet d'un concours et s'est terminée en 2011, le prieuré de Saint-Jean, dont le cheminement a été rénové comme le prieuré et les jeux d'enfants à proximité, la place de Neuve et la place du Bourg-de-Four.

Pour les deux derniers, il s'agit d'uniformiser l'éclairage des voiries et de mieux éclairer les façades.

Pour la place du Bourg-de-Four l'éclairage horizontal est insuffisant, et la proposition de solution cohérente est d'uniformiser l'éclairage des voiries et de mieux éclairer les façades.

Les lanternes à vapeur de mercure vont être supprimées ainsi que l'élément suspendu. La proposition réutilisera les lanternes qui datent des années 1960 avec

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Proposition, 4204.

des éclairages de 35 W avec iodures métalliques, lumière blanche, et mettront en valeur des façades et des éléments emblématiques de la place. Des tests ont déjà été effectués à la rue Etienne-Dumont. Ainsi que des éclairages Gobo. Un voile de lumière sera créé avec des luminaires installés sur des façades, et grâce à une «trame pixélisée» qui permet de découper la silhouette des bâtiments choisis, du même style que le temple Saint-Gervais. La fontaine sera incluse ainsi que la petite horloge au-dessus de la Clémence et la sculpture du roi burgonde.

La présidente ouvre les questions-réponses.

M<sup>me</sup> Colacce répond à une commissaire que les chaînes seront mieux éclairées donc moins dangereuse.

Ce projet a été fait d'entente avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et qu'il y a eu des ajustements à leur demande.

Un commissaire demande s'il aurait été possible d'inclure le réaménagement de la place dans le cadre de ce projet. M<sup>me</sup> Giraud répond qu'une résolution porte déjà sur cette question incluant la rue Etienne-Dumont.

M<sup>me</sup> Giraud répond que, pour des raisons budgétaires, certains projets ont été retirés mais pas abandonnés et seront proposés l'année prochaine par exemple.

M<sup>me</sup> Colacce répond à une commissaire que la technologie solaire est actuellement extrêmement coûteuse et que, comme un réseau existe, la Ville privilégie la solution qui nous est proposée, car la puissance du solaire reste très modeste, à voir à l'Orangerie, au parc de la Grange.

Une coquille est à supprimer ligne 59, car il n'y a pas de frais de tirage et d'impressions pour 5000 francs.

Des fouilles doivent être réalisées concernant la lumière avec des mâts. M<sup>me</sup> Giraud signale que ce projet s'inscrit dans le cadre du remplacement de l'ensemble de l'illumination de la Vieille-Ville.

Concernant la consommation d'énergie, elle passera de 3,4 Kw à 1,4 Kw, plus douce de minuit au petit matin. M<sup>mes</sup> Colacce et Giraud rappellent que l'ensemble de la procédure a été avalisée par la CMNS, il n'y aura donc pas de changements. M<sup>me</sup> Colacce répond que l'adoucissement de l'éclairage se fera sur horloge à minuit, mais que cela est modulable. Il est néanmoins intéressant d'avoir quelques heures de véritable nuit.

*Note de la rapporteuse: les habitants ont peut-être demandé une mesure leur permettant de pouvoir avoir quelques vraies heures de sommeil.*

M<sup>me</sup> Giraud répond à un commissaire que la Ville n'a pas les ressources nécessaires pour les travaux d'ingénierie devisés pour 10 000 francs, qui correspond à

un camion nacelle des Services industriels de Genève (SIG) qui se déplace afin d'installer avec précision les différents éléments.

Suite au départ de ces dames, une commissaire propose un amendement afin de supprimer la coquille, mais il entre le calcul de la TVA et du reste, nous demanderons donc au département de faire un amendement correspondant.

D'autres commissaires souhaitent se rendre au temple de Saint-Gervais afin de voir l'éclairage réalisé. La présidente est chargée de demander au service la correction des coquilles, nous reprendrons donc nos travaux la prochaine séance.

### **Séance du 15 octobre 2013**

Nous reprenons la discussion avec les réponses attendues par les commissaires. Concernant la rue Etienne-Dumont, M. Betty, chef du Service du génie civil, a confirmé qu'il n'y a pas de planning d'intervention puisqu'il reste des concertations à mener. Il serait question de déposer simultanément une demande de renseignement et d'autorisation de construire début 2014, reste que les travaux entrepris par les SIG dans cette rue.

Concernant le prix d'un projecteur Gobo, il est de 5130 francs pièce et le coût d'entretien annuel d'une lampe actuelle dans les lanternes est de 48,25 francs.

#### *Discussion et vote*

Pour les socialistes, malgré un exposé très technique, vu l'enjeu de rendre plus attractives certaines places, ils sont en faveur de cette proposition, le coût étant relativement raisonnable.

Le commissaire d'Ensemble à gauche reste dubitatif, il trouve la facture élevée pour des façades qui ne valent pas vraiment d'être éclairées, il s'abstiendra.

Le Parti libéral-radical comprend que l'on souhaite mettre en valeur le patrimoine local, et l'éclairage permet d'améliorer la sécurité, le projet est cher et, même si le résultat sera esthétique, la CMNS pourrait encore nous obliger à revoir les lampes.

Pour l'Union démocratique du centre, ce projet est nécessaire, notamment pour les touristes, même si l'addition est un peu lourde.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que le projet est intéressant, notamment en raison de la pénombre actuelle du lieu, il votera donc ce projet.

Les Verts partagent l'avis d'Ensemble à gauche et s'abstiendront sur ce projet.

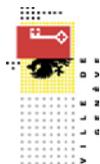
Pour le Parti démocrate-chrétien, le concept est très bien, mais les frais de fonctionnement vont augmenter, le projet sera voté, mais en émettant le souhait que les frais d'entretien soient maintenus à ce qu'ils sont actuellement.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1008. Elle est acceptée par 9 oui (1 DC, 1 MCG, 2 UDC, 3 LR, 2 S) et 4 abstentions (2 Ve, 2 EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

La commission propose une recommandation: «La commission recommande que les frais d'entretien n'augmentent pas.» Celle-ci est acceptée par 12 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG, 2 Ve, 2 S, 1 EàG) et 1 abstention (EàG).

#### *RECOMMANDATION*

La commission recommande que les frais d'entretien n'augmentent pas.



# PLACE DU BOURG-DE-FOUR

PR 1008 - Amélioration et rénovation de l'éclairage public de la place

Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal

1<sup>er</sup> octobre 2013



VILLE DE GENEVE:  
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Eclairage public

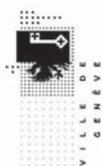
MANDATAIRES :  
Conception lumière: Vogt&Partner, Winterthur  
Ingénierie électrique: PAB sàrl, Corserey



2.

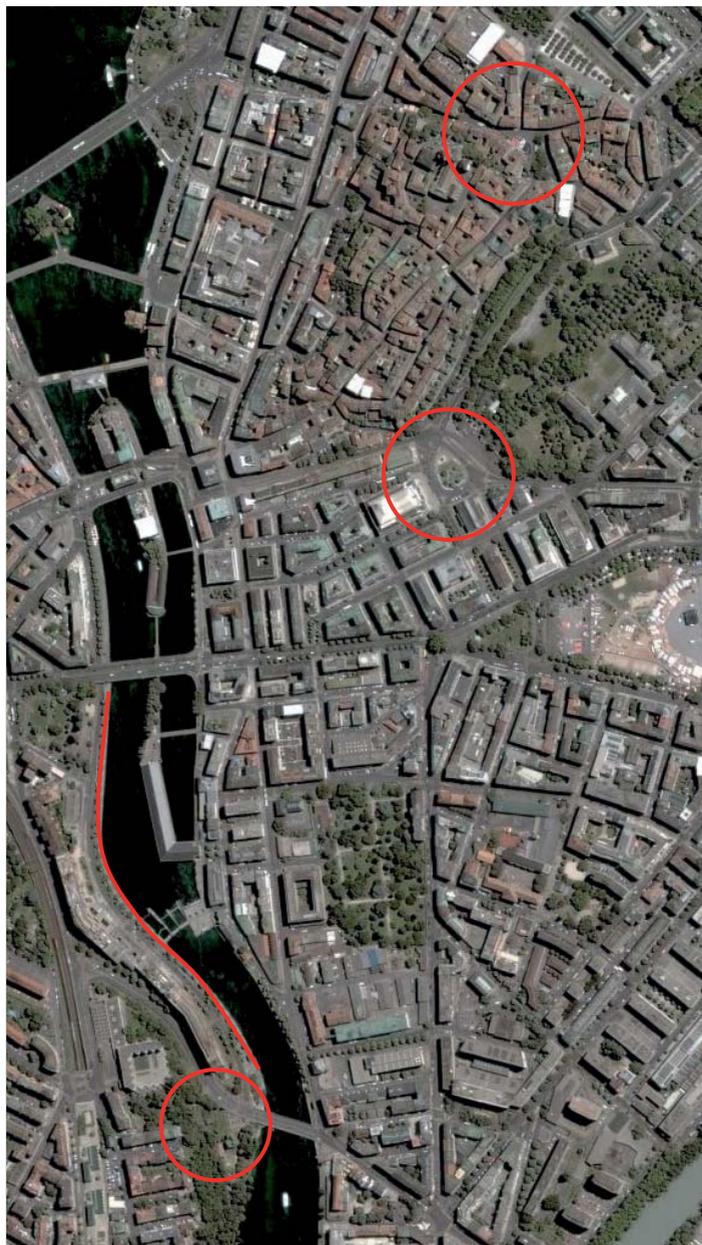
## SOMMAIRE

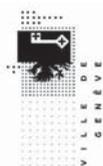
1. **Contexte / les 4 projets «pilotes» du Plan lumière**
  - Démarches et enjeux des projets «pilotes»
  - 2 projets réalisés
  - 2 projets étudiés
2. **Etat des lieux / constat**
3. **Projet**
  - Périmètre d'intervention / programme
  - Projet
4. **Estimation des coûts**



3.

**CONTEXTE / 4 PROJETS « PILOTES » DU PLAN LUMIERE**  
Démarches et enjeux des projets « pilotes »





4.

**CONTEXTE / 4 PROJETS «PILOTES » DU PLAN LUMIERE**  
**2 projets réalisés – Quai du Seujet**



*Crédits photos : Alain Grandchamp / Ville de Genève*



5.

**CONTEXTE / 4 PROJETS « PILOTES » DU PLAN LUMIERE**  
**2 projets réalisés – Promenade du prieuré de St-Jean**



*Crédits photos : Florence Colace - Ville de Genève*

**CONTEXTE / 4 PROJETS «PILOTES » DU PLAN LUMIERE**  
**2 projets étudiés**



*Place Neuve: image de simulation «Atelier du Son et Lumière»*



*Place du Bourg-de-Four: image de simulation «Vogt & Partner»*



7.

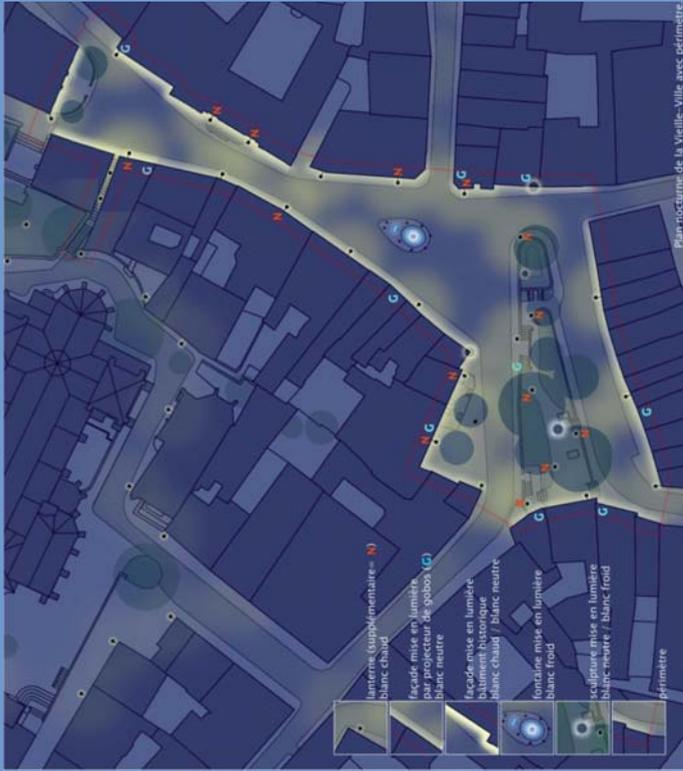
## ETAT DES LIEUX Constat



8.

## PROJET

### Périmètre d'intervention / programme



lamierne (supplémentaire) blanc chaud (H)

facade mise en lumière par projecteur de gobo (G) blanc neutre

facade mise en lumière bâtiment historique blanc chaud / blanc neutre

fontaine mise en lumière blanc froid

sculpture mise en lumière blanc neutre / blanc froid

Périmètre

Plan nocturne de la Vieille-Ville avec périmètre

1) Eclairage public «fonctionnel»

2) Illumination principale:

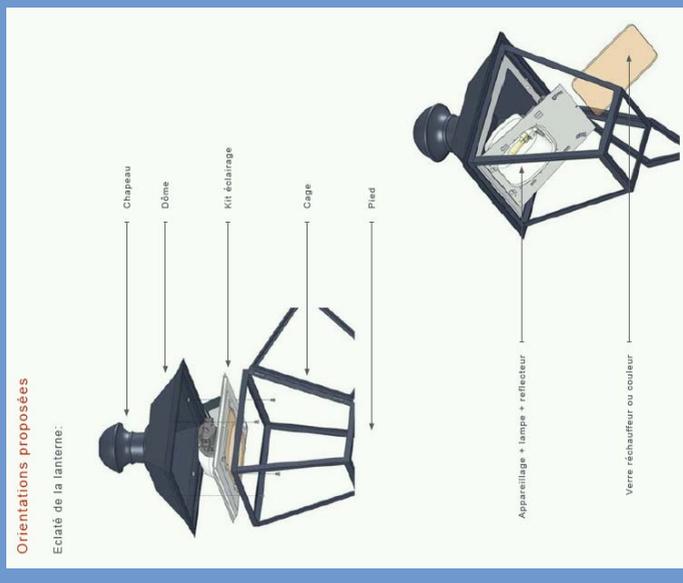
- Mise en valeur des façades

3) Illuminations secondaires:

- Mise en valeur d'éléments de la place

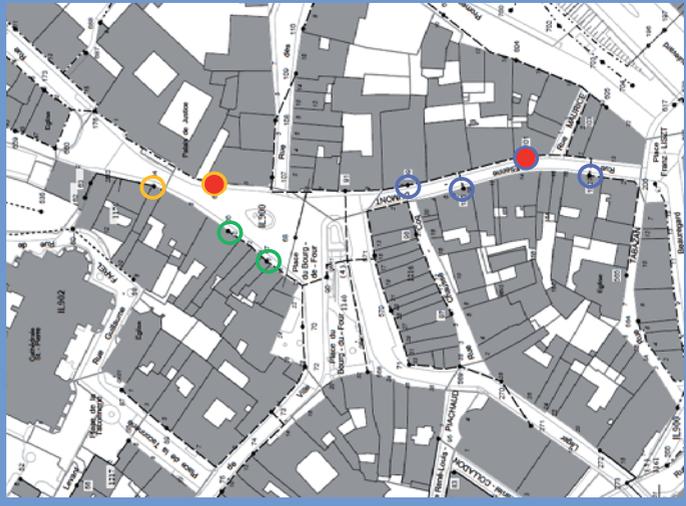
## PROJET

### 1) Eclairage public « fonctionnel » / Rénovation des lanternes



## PROJET

### 1) Eclairage public « fonctionnel » – Différents essais in situ



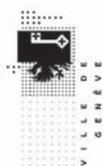
Iodures métalliques 35W

Iodures métalliques 70W

Diodes électroluminescentes  
70W, avec possibilité  
d'abaissement de puissance

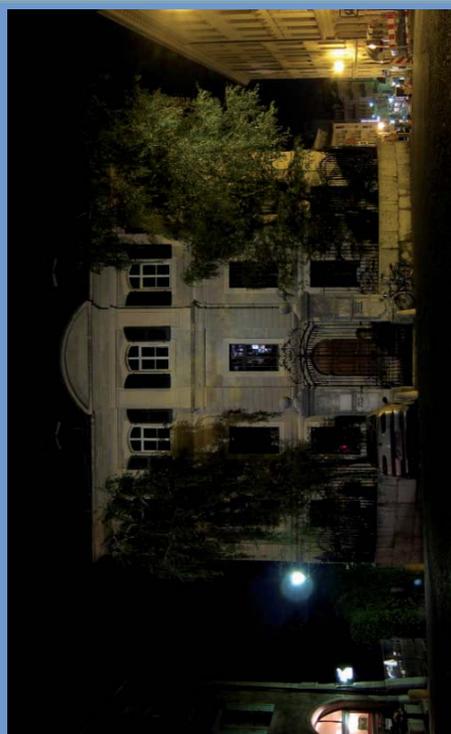
1<sup>er</sup> test / 2 prototypes déjà  
posés - en cours d'amélioration  
pour 2<sup>ème</sup> test

11.



## PROJET

### 2) Illumination principale / Mise en valeur des façades



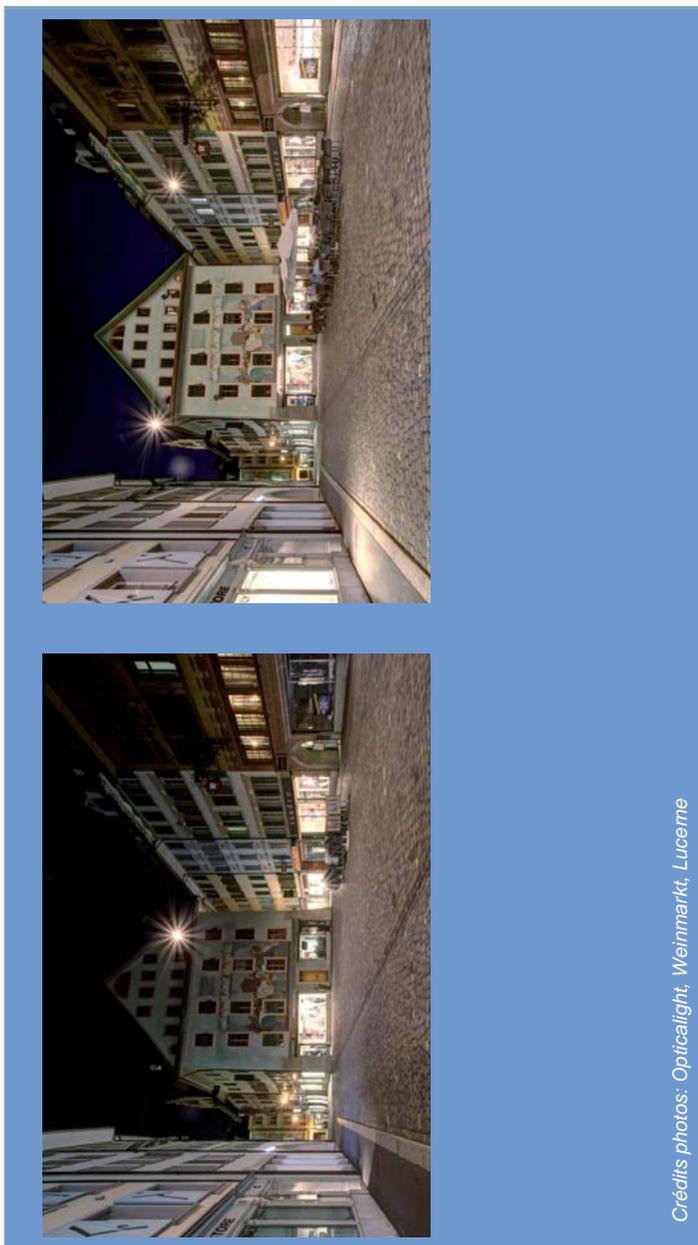
*Crédits photos: Opticalight, Place du Bourg-de-Four*



12.

**PROJET**

**2) Illumination principale / Réalisation similaire, Lucerne**



*Crédits photos: Opticalight, Weinmarkt, Lucerne*



13.

## PROJET

### 2) Illumination principale / Réalisation similaire, Lucerne



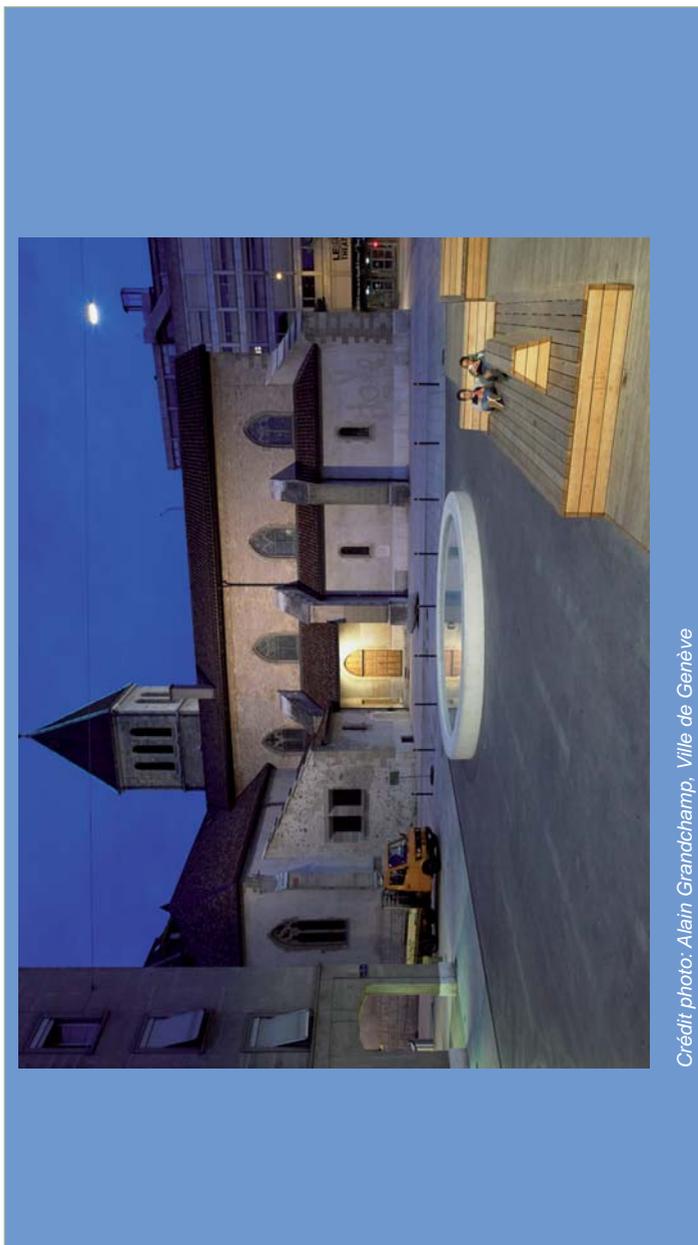
*Crédits photos: Opticalight, Hirscherplatz, Lucerne*



14.

## PROJET

### 2) Illumination principale / Réalisation similaire à Genève – le Temple St-Gervais



*Crédit photo: Alain Grandchamp, Ville de Genève*

15.



## PROJET

### 3) Illuminations secondaires / Mise en valeur d'éléments de la place – la fontaine





16.

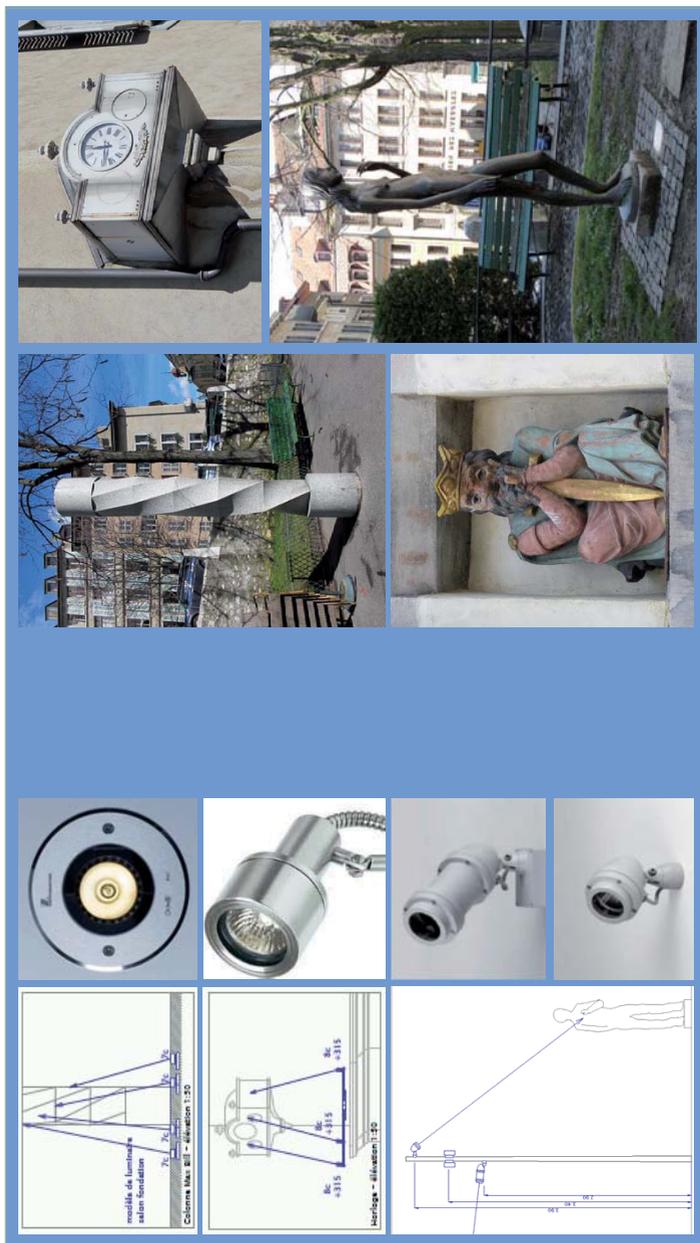
**PROJET**

**3) Illuminations secondaires / les fontaines du Molard et de Longemalle**



## PROJET

### 3) Illuminations secondaires / Mise en valeur d'éléments de la place – sculpture, statue et objets





18.

## Estimation des coûts

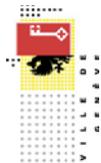
23	Installations électriques (fourniture et pose)	
a)	Tests in situ du matériel	10 000
b)	Fourniture et pose des luminaires	425 000
c)	Alimentations électriques	10 000
45	Travaux de génie civil	82 000
59	Honoraires d'études	111 350
	Honoraires de travaux (Ingénieurs électricien et civil, éclairagiste)	75 000
	Géomètre	8 000
	Frais de tirage et impression	5 000
	<b>Sous total</b>	<b>726 350</b>



19.

### Estimation des coûts

Sous total	726 350
TVA 8%	58 108
<hr/>	
Montant des travaux TTC	784 458
Prestation des services pour l'investissement 5%	39 223
<hr/>	
Montant total de l'opération:	823 681
A déduire:	
Crédits d'étude de la PR-495/12 votée le 20.03.2007	65 000
Crédit d'étude de la PR-652/9 votée le 23.06.2009	55 256
<hr/>	
Total du crédit demandé arrondi à	703 500



# PLACE DU BOURG-DE-FOUR



**VILLE DE GENEVE:**  
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Éclairage public

**MANDATAIRES :**  
Conception lumière: Vogt&Partner, Winterthur  
Ingénierie électrique: PAB sàrl, Corserey

*Premier débat*

**Le président.** M. Morten Gisselbaek a la parole pour s'exprimer au sujet de son amendement déposé le 26 février dernier, qui a déjà été débattu en commission. Nous l'avons redistribué ce soir, afin que tout le monde l'ait sous les yeux. Sa teneur est la suivante:

*Projet d'amendement*

Compléter comme suit l'article premier de la délibération: «*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 703 500 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four, sans éclairage spécifique des façades.»

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Je ne veux pas allonger nos débats, mais donner quelques précisions concernant cet amendement que j'ai déposé en mon nom propre. Depuis le 26 février, deux raisons se sont ajoutées à celle qui m'avait animé au départ.

Tout d'abord, je pense qu'il y a une grande différence entre éclairage et illumination. La première partie de la proposition PR-1008 concerne l'amélioration et la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four. Bien entendu, je suis favorable à ce projet. La deuxième partie porte sur l'éclairage des œuvres d'art, des sculptures et de la fontaine situées à cet endroit – pourquoi pas?

Mais la troisième partie prévoit l'illumination des façades du Bourg-de-Four, un dispositif que l'on connaît déjà dans d'autres villes et même à Genève, à la place de Saint-Gervais. Personnellement, je n'apprécie pas ce genre d'aménagement. Je trouve qu'il donne un aspect «bling bling» aux lieux publics et, pour ma part, je ne désire pas avoir une Genève «bling bling».

Tout particulièrement dans la Vieille-Ville, il me semble déplacé d'éclairer au moyen d'une technologie moderne des bâtiments qui ont justement le charme de l'ancien. On transformerait ainsi le Bourg-de-Four en une sorte de monument qu'il n'est pas. C'est un legs du passé que nous apprécions, mais j'aime la ville quand la nuit tombe sur cette place, j'aime qu'il fasse sombre en haut et que ce soit éclairé en bas. Je trouve que cela met de l'ambiance. Comme le disait Richard Bohringer, c'est beau une ville la nuit.

Moi, je la trouve belle sans illumination, raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement. Je ne pense pas qu'il sera voté, Mesdames et Messieurs – mais si quelques-uns d'entre vous, la prochaine fois qu'ils passent au Bourg-de-Four, se demandent si ce sera vraiment mieux avec les façades illuminées, j'aurai déjà en partie réussi mon coup.

Deux autres réflexions me sont venues. Premièrement, quel message donnons-nous à la population, en voulant illuminer ces façades? A chaque séance plénière du Conseil municipal, nous nous plaignons qu'il n'y ait plus de sous pour ci, plus de sous pour ça... et nous affirmons qu'il faut faire des arbitrages. Je parie que si nous interrogeons les gens à l'heure de l'apéro sur la place du Bourg-de-Four, 90% d'entre eux nous diront qu'ils paient déjà bien assez d'impôts – et même trop. Comment leur faire croire ensuite que l'on veut installer cet éclairage des façades, car la Ville en a largement les moyens? Je pense que ce n'est pas un bon message à faire passer à la population, à l'heure actuelle. Si nous en avons les moyens, d'accord – mais tel n'est pas le cas.

Ma deuxième réflexion découle de la première. Pas plus tard qu'à l'avant-dernière séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons dit aux représentants des habitants de la Vieille-Ville auditionnés qu'il faudrait choisir entre les bornes rétractables et les pavés. Nous leur avons demandé ce qu'ils préféreraient, au cas où la Ville n'aurait pas les moyens de se payer à la fois les pavés – qui sont déjà prévus – et les bornes rétractables – qui le sont aussi. Dans ce contexte, je vois difficilement comment leur expliquer que nous n'avons pas de quoi payer les bornes qu'ils demandent depuis vingt ans, mais que nous prévoyons un éclairage tout de même coûteux au Bourg-de-Four.

A ce propos, je signale que je m'abstiendrai tout à l'heure, lors du vote de la recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement selon laquelle les frais d'entretien ne doivent pas augmenter en raison du nouvel éclairage. Je suis navré de vous dire, chers collègues, que tout éclairage a un coût! C'est ainsi, tout simplement!

La commission a notamment exprimé le désir d'avoir une vue d'ensemble des aménagements prévus dans la Vieille-Ville. Je pense que nous pouvons parfaitement repousser l'illumination des façades du Bourg-de-Four au moment où nous aurons obtenu cette vue d'ensemble et où nous saurons ce qui doit se faire tant au niveau du sol – pavages ou bornes rétractables – qu'à celui de la signalisation. Ainsi, on pourra intégrer l'éclairage non pas dans un *package* – car nous n'aimons pas cela – mais dans une vision claire de l'avenir de la Vieille-Ville. Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai déposé cet amendement. Cela me réjouirait que vous le votiez, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Je m'exprimerai principalement sur l'amendement de M. Gisselbaek. Je le trouve un peu étrange, car il prévoit de retrancher une partie du projet sans en modifier le coût. Quand on dépose un amendement, on devrait aller jusqu'au bout de sa démarche et retirer du montant total les sommes correspondant à la modification souhaitée. Quoi qu'il en soit, les Verts ne voteront pas cet amendement.

La proposition PR-1008 nous soumet un projet cohérent à réaliser dans son ensemble. On sait très bien ce que signifierait le renvoi d'une partie des travaux à plus tard: il faudrait alors recommencer la procédure et ouvrir une seconde fois le chantier, tout cela pour finir par réaliser la totalité de l'aménagement – mais à un prix plus élevé.

J'aimerais également rappeler qu'une coquille dans le projet a été relevée lors des travaux de commission; en effet, une somme de 5000 francs y figure en trop. A la page 3 du rapport PR-1008 A, on lit à ce sujet: «(...) une commissaire propose un amendement afin de supprimer la coquille, mais il entre dans le calcul de la TVA et du reste, nous demanderons donc au département de faire un amendement correspondant.» Les services de M. Pagani ont admis cette erreur de plume, mais l'amendement en question n'est jamais arrivé. La mention inadéquate de ces 5000 francs n'est pas mortelle, mais il aurait tout de même été appréciable que le département des constructions et de l'aménagement dépose cet amendement – d'autant plus que le rapport PR-1008 A est à l'ordre du jour du Conseil municipal depuis longtemps!

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas l'amendement de M. Gisselbaek. Je comprends qu'il ne veuille pas d'une Vieille-Ville «bling bling», mais nous n'en sommes quand même pas à vouloir mettre des boules à facettes sur les murs du Bourg-de-Four, je le rassure! Il s'agit juste de remplacer les lumières blafardes par un véritable éclairage qui donnera du relief et de l'expression à la ville pendant la nuit.

Je rappelle que le Bourg-de-Four est situé au cœur de la Vieille-Ville; il fait partie de ce périmètre touristique que les gens aiment visiter également aux heures nocturnes. Je pense que nous ferions une grave erreur en n'y mettant que des lumières blafardes au lieu d'une vraie animation lumineuse, d'autant plus que nous avons là un projet relativement raisonnable qui tient bien la route. Par conséquent, il me semblerait dommageable de supprimer une partie de l'éclairage prévu – ce qui le rendrait désuet et simpliste – alors qu'il y a au Bourg-de-Four des bâtiments anciens dont le style justifie la mise en valeur de la nuit.

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, le Parti socialiste a soutenu en commission la proposition PR-1008 dans son ensemble. Nous rappelons que l'amélioration et la rénovation de l'éclairage public du Bourg-de-Four est l'un des quatre projets pilotes du plan lumière, naguère soutenu par le Conseil municipal, qui avait même félicité le magistrat pour sa planification.

Certes, il n'a pas été possible de réaliser toutes les mesures prévues dans ce cadre, mais l'éclairage du Bourg-de-Four a été maintenu dans le plan d'investissement. Si nous l'amputons de l'éclairage des façades, il perdra toute sa cohérence, puisqu'il s'agit justement d'harmoniser l'éclairage de la voirie et celui des façades.

Nous estimons que le projet tel qu'il est issu des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement est tout à fait cohérent. On a parfois l'impression que certains projets très techniques ne sont pas totalement maîtrisés, mais celui-là nous a paru bien géré. Pour ces raisons, nous ne voterons pas l'amendement et nous continuerons à soutenir la délibération de la proposition PR-1008 telle qu'elle a été votée en commission.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas non plus l'amendement de M. Gisselbaek. Nous nous souvenons très bien de l'hésitation du groupe Ensemble à gauche en commission; l'un de ses représentants s'était d'ailleurs abstenu lors du vote de la proposition PR-1008. A nos yeux, le projet présenté est harmonieux et très bien pensé pour les habitants, puisqu'il prévoit un éclairage déclinant à partir de minuit. Voilà pourquoi nous voterons la délibération de la proposition PR-1008 comme nous l'avons fait en commission, mais pas l'amendement.

**Le président.** Nous sommes saisis d'un nouvel amendement déposé par MM. Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek. Nous n'avons pas eu le temps de le photocopier, car il vient d'être déposé. J'en donne lecture:

#### *Projet d'amendement*

Compléter comme suit l'article premier de la délibération: *«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 703 500 francs (d'où seront déduits les frais de l'éclairage spécifique des façades) destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four.»*

**M. Morten Gisselbaek (EàG).** Je signale que nous n'avons pas eu le détail des coûts du projet et que nous ne pouvions donc pas estimer la somme dévolue spécifiquement à l'éclairage des façades. Telle est la raison pour laquelle je n'ai pas fait état d'un montant précis à retrancher, dans l'énoncé de mon premier amendement. Mais je ne veux pas empêcher le Conseil municipal de le voter juste pour cette raison, c'est pourquoi nous avons déposé ce second amendement.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, la recommandation de la commission est acceptée sans opposition (38 oui et 4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

La commission recommande au Conseil administratif que les frais d'entretien n'augmentent pas.

*Mis aux voix, le second amendement, déposé par MM. Gauthier et Gisselbaek, est refusé par 50 non contre 11 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, le premier amendement, déposé par M. Gisselbaek, est refusé par 55 non contre 10 oui (1 abstention).*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 63 oui contre 2 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 703 500 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 703 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les dépenses des crédits d'étude des propositions PR-495 et PR-652, sera ins-

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères

crité à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

#### **4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de:**

- l'ouverture d'un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équipements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles N<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aux frais de concours en lien avec les bâtiments B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs;
- l'octroi de deux droits de superficie distincts et permanents sur une partie des parcelles N<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de la réalisation de deux immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM (PR-1029 A/B)<sup>1</sup>.

#### **A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

#### **Préambule**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 24 juin 2013. Elle a été traitée sous la présidence de

---

<sup>1</sup> Proposition, 316.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères

M<sup>me</sup> Brigitte Studer le 24 septembre 2013. Les notes de séance ont été prise par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

### **Travaux de la commission**

La présidente accueille M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M<sup>me</sup> Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité Opérations foncières, M. Philippe Meylan, responsable de la Direction du patrimoine bâti, M. Vincent Kempf, ingénieur-urbaniste au Service d'urbanisme.

M<sup>me</sup> Charollais nous explique que cette proposition concerne deux délibérations destinées à l'organisation d'un concours et des études de deux bâtiments sur deux parcelles du cadastre de la commune de Vernier et de l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) de deux droits de superficie distincts et permanents sur une partie des parcelles pour la construction de deux immeubles de logements sociaux. Le Conseil municipal de Vernier s'est déjà prononcé pour un plan localisé de quartier (PLQ), puisqu'il s'agit de leur commune.

Ces parcelles se situent à l'angle de la route de Vernier et de la route du Bois-des-Frères. Le terrain accueille déjà des activités industrielles, artisanales, des terrains sportifs tous appartenant à la Ville de Genève. Le projet urbain de développement proposé sera élaboré avec la commune de Vernier. Le but est de valoriser les parcelles de la Ville et de répondre à des besoins de logement.

La commune de Vernier entend mettre en place une série de PLQ sur ce secteur, et veut procéder à une reconversion progressive de certains secteurs du territoire. Les terrains sportifs ne seront pas touchés, la frange de bâtiments sera située du côté de la route de Vernier.

Le plan s'articule autour de cinq bâtiments (A, B, C, D et E) et d'un parking souterrain en dessous. Les bâtiments de A à D seront sur 5 étages plus attique alors que le E est plus petit. La volonté est de garantir une mixité d'activité.

Des activités ont été prévues pour deux raisons, le bruit pour les immeubles situés côté route de Vernier, ainsi qu'un relogement de certaines activités sportives.

Pour les affectations futures, le bâtiment D fait l'objet d'une opération menée par un privé qui a été associé aux discussions, l'autorisation a déjà été déposée.

Les bâtiments B et C, qui comprendront 5 étages sur rez, reviendront à la FVGLS afin d'y construire des logements bon marché, et il est possible qu'ils accueillent parfois des activités du département des sports ou de la cohésion sociale.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères

Pour les bâtiments A et E la Ville en serait le maître d'ouvrage. Ils seront prévus pour loger des artistes et sportifs en déplacement ou représentation à Genève. Il est prévu également un espace pour l'Association de tennis de table qui cherche depuis longtemps une salle pour pratiquer son sport à l'échelle régionale.

Des salles de répétition destinées aux jeunes sous l'égide du département de la cohésion sociale seront créées.

Le crédit demandé comprend l'organisation du concours d'architecture général sur l'ensemble du périmètre, afin d'avoir une cohérence globale, de permettre une bonne coordination et d'avoir un mandataire garant de l'entier du projet, malgré les deux maîtres d'ouvrages. Le modèle d'attribution sera celui de l'éco-quartier de la Jonction. Cela ira de la phase d'appel d'offres à l'élaboration de la demande de crédit. La FVGLS participe au concours à hauteur de 225 000 francs.

La présidente ouvre le tour des questions-réponses.

Une commissaire remarque que cet objet ne figure pas au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI), et à quoi sert la clause qui prévoit l'absence de réalisation de 1 215 000 francs et si elle est due même sans réalisation, ce que M<sup>me</sup> Charollais confirme et qui figure systématiquement dans les projets conjoints. Il s'agit d'une répartition financière des amortissements en cas de non réalisation. Lorsqu'une étude est incluse dans un projet de réalisation, d'étude et de construction, puisque l'étude est faite, elle doit être payée. Ce projet est inscrit dans le 9<sup>e</sup> PFI, ligne 050.002.09/ DEP.

Un commissaire demande combien de logement seront réservé aux sportifs et artistes, ainsi que l'aménagement et le nombre de pièces prévues. M<sup>me</sup> Charollais répond que les détails doivent justement être étudiés suite à ce crédit et que cela figure dans le concours. M. Kempf précise qu'il s'agira de logement collectif style dortoir avec espace privatif, avec une conciergerie, raison pour laquelle cet immeuble est classé comme bâtiment à activité et pas de logements. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti ajoute que le concept est plus proche de l'auberge de jeunesse.

M<sup>me</sup> Charollais répond à un commissaire que si le projet tombe à l'eau, le crédit d'étude est amorti en trois ans, s'il est réalisé en trente ans.

Elle explique également que le parking de 39 places n'est prévu que pour les logements. M. Kempf précise qu'un parking de 190 places est déjà disponible pour les sportifs au sud du centre.

De plus, le Conseil municipal de Vernier s'est inquiété du nombre de places prévues en raison des problèmes de circulation sur la route de Vernier, l'entrée du parking se situant sur cette route.

Une commissaire s'inquiète de la proximité des cuves de pétrole, à quoi M<sup>me</sup> Charollais fait suivre la carte du périmètre OPAM, sur laquelle on peut

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères

constater que seul le bâtiment de logement temporaire des sportifs se situe dans le périmètre où il faut prévoir un plan d'évacuation. Mais en dehors des rayons de létalité ou de sécurité.

Le PLQ a été élaboré avec une participation active du Service de l'urbanisme, de l'administration et de la conservation du patrimoine, de la commune de Vernier, ainsi que le département de la cohésion sociale et la Gérance immobilière municipale (GIM). La concertation technique et administrative entre les deux communes, et le niveau politique pour la commune compétente, soit Vernier. Les logements temporaires seront gérés par la Ville, probablement par le Service des sports, mais cela reste à définir.

A une question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que l'accord de principe est ratifié entre la Ville et la Fondation pour la gestion des bâtiments, avec paiement d'une rente. Le département ne reviendra pas vers le Conseil municipal pour autre chose que le droit de superficie. Le Conseil administratif finalisera l'acte avec la fondation selon les clauses usuelles. L'accord de principe peut encore évoluer, suite au résultat du concours.

Dans cette proposition le montant de la rente n'apparaît pas encore, mais elle sera calculée selon la base usuelle appliquée entre la Ville et la fondation, avec une capitalisation de 5% par mètre carré construit. Le partenaire étant le même, les clauses ne varient pas. Le même commissaire regrette qu'elles ne figurent pas, au vu des contraintes du PLQ.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti indique que les seules variations concernent le nombre de pièces, d'où la remarque du commissaire qui déplore que la proposition ne soit pas plus précise. M<sup>me</sup> Charollais ajoute que formaliser l'acte avant le projet est compliqué et que le processus fonctionne dans l'autre sens. Le département évite d'extrapoler avant la validation formelle du Conseil municipal, comme mentionné dans la loi sur les communes. A une autre commissaire, on répond que le bâtiment D comprendra 27 logements, dont 104 pièces et une surface commerciale de 765 m<sup>2</sup>, selon le plan financier déposé à l'Office du logement, en LUP.

M<sup>me</sup> Charollais répond à une commissaire qu'il faudra environ un an après le vote du crédit pour avoir le résultat du concours, encore deux ans pour ouvrir le chantier plus deux ans pour procéder aux travaux, soit un total de cinq ans après le vote de ce crédit. S'il n'est pas accepté, il bascule dans les «études non suivies de réalisation». Même si les cuves devaient être déplacées, le plan localisé de quartier ne serait pas modifié, car entériné par la commune de Vernier dans la cohérence du plan directeur cantonal.

M. Kempf répond à une autre commissaire que 12 variantes ont été développées pour ce terrain, et que le gabarit de 5 étages proposé correspond à celui des

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères

bâtiments environnants, selon la loi sur les constructions et installations diverses. Ainsi qu'une volonté d'unité entre les bâtiments de A à E. La commune de Vernier cherche à densifier pas à superdensité.

### **Discussion de la commission**

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois pense qu'il existe un impact sur l'aménagement prévu vu l'espace de sécurité nécessaire autour des cuves à pétrole. Ce projet ne requiert pas un traitement d'urgence vu qu'il ne fait pas partie du plan financier d'investissement.

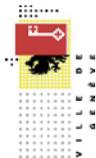
Un commissaire socialiste note que le plan localisé de quartier sur lequel se fonde la proposition a été accepté par la commune, ce qui fait que la Ville de Genève peut aller de l'avant. Si les cuves sont ensuite retirées, c'est tant mieux et c'est une raison de plus pour avancer sur ce projet. En sus, il entend toujours que le Canton doit construire davantage de logements, c'est pourquoi ce serait une bonne occasion pour répondre à ce besoin. Il annonce qu'au nom de son groupe, il votera avec plaisir la proposition.

Pour les Verts le fait que le plan localisé de quartier ait été voté fait que la commission de l'aménagement et de l'environnement n'a pas à se prononcer là-dessus. En sus, l'urgence du besoin en logement est bien présente à Genève et ils disent faire confiance à la commune de Vernier en ce qui concerne son évaluation des risques et du plan qu'elle a prévu.

La présidente passe au vote. La proposition PR-1029 est acceptée par 12 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR, 1 DC, 1 UDC) contre 2 non (MCG). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

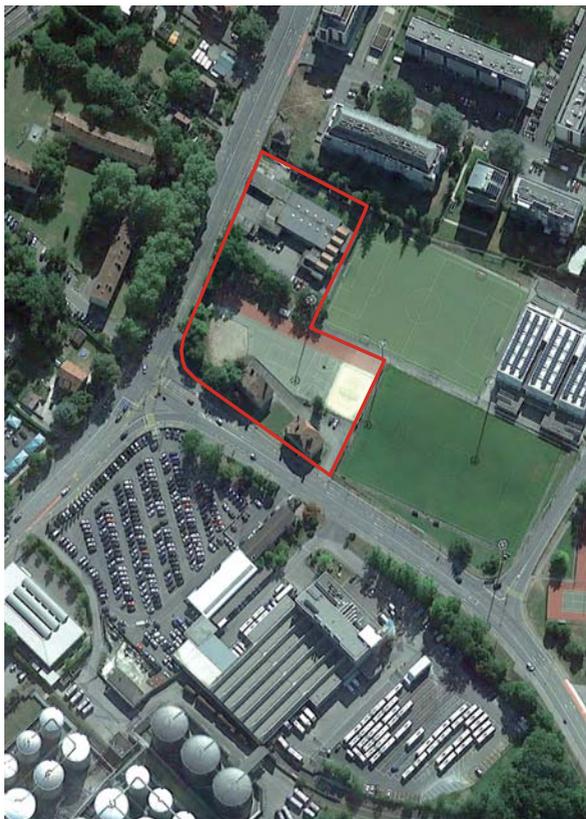
*Annexes:* plan OPAM de la commune de Vernier, présentation et plans

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères



## VERNIER 115

PR N°1029 – DEMANDE DE CREDIT PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN  
CONCOURS AINSI QUE SUR LES ETUDES DES BATIMENTS A ET E DU PLQ N° 29819



Proposition en vue de l'ouverture  
d'un crédit net  
de 1' 215' 000.- francs.



2.

## PROPOSITION DE CRÉDIT

### Détail

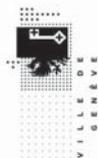
#### Délibération I

Il est ouvert un crédit net de 1'215'000 francs, destiné à l'organisation d'un concours et aux études de deux bâtiments sur les parcelles n° 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier.

#### Délibérations II

En vue de l'octroi à la FVGLS de deux droits de superficie distincts et permanents sur une partie des dites parcelles pour la construction de deux immeubles de logements à caractère social.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères



3.

### LOCALISATION

#### Plan de situation

Angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères

Parcelles: 4221 et 4222  
Feuilles cadastre: 19  
Commune de Vernier





4.

**LOCALISATION**

**PLQ et contexte urbain**



Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères



5.

## SITUATION DES OUVRAGES

Plan localisé de quartier (PLQ N° 29819) – adopté le 24 juillet 2013

Le Plan localisé de quartier prévoit la construction d'un parking en sous-sol et de cinq bâtiments dont quatre disposés en quinconce le long de la route de Vernier et un parallèlement à la route du Bois-des-Frères. L'aménagement des espaces publics aux bords des immeubles offrira des cheminements piétons en lien avec le centre sportif et participera à la requalification de ce lieu.





6.

**LOCALISATION**

**PLQ: vue 3D**



Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères



7.

### PROPRIETE DES OUVRAGES

Plan localisé de quartier (PLQ N° 29819)

Constructions prévues :

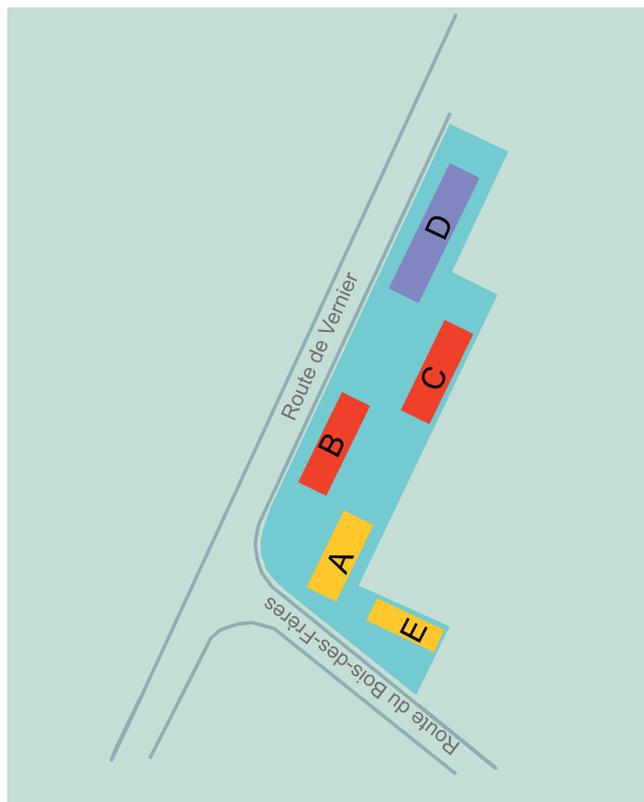
A: Ville de Genève

B: FVGLS

C: FVGLS

D: privé

E: Ville de Genève





8.

**EXPOSÉ DES MOTIFS****Affectation des constructions***Immeubles A et E*

Les deux constructions A et E seront édifiées par la Ville de Genève et abriteront un programme mixte mis au point par les Départements de la culture et du sport et de la cohésion sociale et de la solidarité, qui regroupera des espaces affectés à de l'hébergement temporaire, à des activités sportives et à des équipements destinés à la jeunesse.

*Immeubles B, C et D*

Ces trois immeubles seront destinés au logement et activités.

Après la mise en droit de superficie du terrain, les bâtiments B et C seront édififiés par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Le bâtiment D, étant situé sur une parcelle en mains de privés, la construction de cet immeuble sera assurée par ces derniers, raison pour laquelle il ne fait pas partie de la présente demande ni du concours.



9.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### Constructions Ville de Genève (détail bâtiments A et E)

#### *Logements temporaires:*

L'hébergement temporaire bon marché à Genève destiné à des sportifs ou artistes fait aujourd'hui cruellement défaut.

La construction sur ce site répondra à une forte demande de ce type de logement dans une situation géographique particulièrement favorable à proximité de l'aéroport, très bien desservie par les transports publics et proche des installations sportives du Bois-des-Frères

#### *Activités sportives:*

L'Association Genevoise de tennis de table cherche depuis de nombreuses années à créer un centre régional (pratique et formation).

L'occasion se présente ici en synergie avec les équipements du centre sportif du Bois-des-Frères de répondre à cette demande.

#### *Activités pour la jeunesse:*

Des locaux de répétition de musique avec une salle de 200 places seront mis à disposition de la jeunesse pour préparer un concert, spectacles ou une contrepartie en échange de leur utilisation .



10.

**EXPOSÉ DES MOTIFS****Constructions FVGLS (détail bâtiments B et C) et parking***Logements et activités:*

Il s'agit d'immeubles de cinq étages sur rez-de-chaussée + attique affectés à des logements sociaux .  
Le niveau du rez-de-chaussée du bâtiment B recevra par ailleurs des activités artisanales, commerciales ou administratives.

Immeuble B : surface de plancher = 2950 m<sup>2</sup>, dont 1330m<sup>2</sup> d'activités et 1620 m<sup>2</sup> d'habitation.

Immeuble C : surface de plancher = 3270m<sup>2</sup>

Ces surfaces permettront la création d'environ 200 pièces ce qui représente 50 à 60 logements.

*Parking (voitures):*

Un garage souterrain d'environ 60 places, accessible depuis la route du Bois-des-Frères, sera construit pour les habitants et pour les destinataires des locaux d'activités des bâtiments A, B, C et E.  
Des places de stationnements pour les visiteurs sont prévues à l'extérieur.

*Parking (vélos):*

Plus de 200 places sont prévues. Elles seront situées à l'extérieur et aux rez-de-chaussées des immeubles



## COUT DE L'OPERATION Concours et études

L'estimation du montant de l'opération se monte à 16 500 000 francs TTC (bâtiments A et E y.c. part garage souterrain et aménagements extérieurs). Les études pour les bâtiments B et C ne sont pas incluses dans ce montant étant prises en charge par la FVGLS.

Le coût total inclut :

Un concours de projets d'architecture organisé conjointement par la Ville de Genève et la FVGLS.

les études pour les bâtiments A et E qui comprennent les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante.

CFC	Francs	Total
<b>2 Bâtiment</b>		<b>990 000</b>
29 Honoraires architectes	990 000	
ingénieurs civils	605 000	
ingénieurs CVSE	160 000	
ingénieurs spécialisés	130 000	
	95 000	
<b>5 Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>350 000</b>
50 Frais de concours	290 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	60 000	
<b>Coût total du crédit d'étude HT</b>		<b>1 340 000</b>
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5 admis à	107 200	
		<b>100 000</b>
<b>Total brut du crédit demandé TTC</b>		<b>1 440 000</b>
à déduire		
participation de la FVGLS au concours d'architecture		225 000
<b>Total net du crédit demandé TTC</b>		<b>1 215 000</b>



12.

**PROJET DE DELIBERATION I****Proposition du Conseil administratif:**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant, un hébergement temporaire et des équipements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles n<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la FVGLS aux frais de concours en lien avec le bâtiment B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 215 000 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

**Art. 4.** - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.



13.

**PROJET DE DELIBERATION II****Proposition du Conseil administratif:**

**Article premier.** – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite Fondation de deux droits de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du code civil suisse, sur une partie des parcelles n<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, pour la construction de deux immeubles de logements à caractère social, sont ratifiés et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

**Art. 2.** – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.

4538

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères

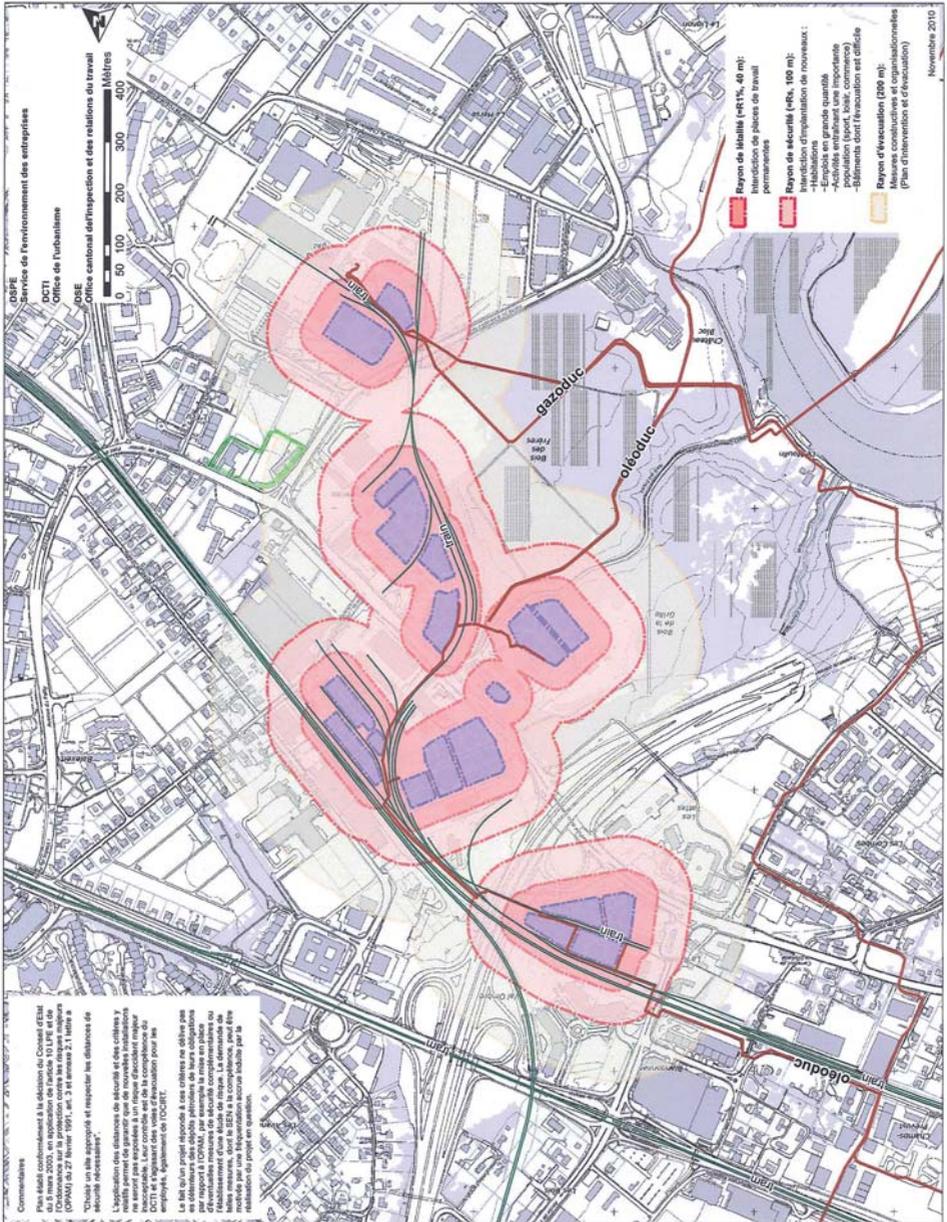


[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Direction du patrimoine bâti  
22 août 2013

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi) 4539  
 Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
 et du Bois-des-Frères



Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères

### **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Mireille Luiset.**

La commission de l'aménagement et de l'environnement a siégé le 24 septembre 2013, présidée par M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Ont été auditionnés le département des constructions et de l'aménagement, l'unité Opérations foncières, la Direction du patrimoine bâti, M. Vincent Kempf, ingénieur-urbaniste au Service d'urbanisme.

Les points principaux ressortis de ces auditions sont l'organisation d'un concours et les études de 2 bâtiments (voir rapport de majorité et projet pour l'ensemble des détails).

Observations des commissaires et de la rapporteuse de minorité:

- il n'est pas mentionné de montant de participation financière aux frais d'études, de la part de la personne privée prévoyant de construire le bâtiment D;
- l'objet n'est pas prévu au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement (il sera inscrit dans le 9<sup>e</sup> PFI, ligne: 050.002.09 / DEP);
- la recherche de partenaires potentiels semble avoir été peu approfondie et s'être surtout centrée sur la FVGLS;
- il n'y a que peu de marge de manœuvre possible selon le plan localisé de quartier restreint et contraignant qui est prévu; un agrandissement imprévu ne sera pas possible. En plus, en le consultant, il serait possible d'en déduire la surface, le nombre de pièces et d'étages, etc. Les conditions pour la FVGLS seront les mêmes, tous ces éléments fixes font se demander pourquoi un projet plus précis n'est pas présenté dès maintenant;
- le projet soumis n'est pas gage de mixité sociale et augmente le risque de «ghettoïsation» de la commune de Vernier.

Du fait de la proximité des cuves de carburant, destinées à déménager dans un avenir que l'on souhaite proche, le projet se contente d'une utilisation du sol incluant un périmètre de sécurité et ne permettant pas l'élaboration d'un quartier à logements mixtes, ni de structures scolaires ou autres, alors que, lorsque les cuves seront parties, il sera possible de revoir l'ensemble de la zone et y construire un véritable écoquartier. Le bâtiment de logement temporaire des sportifs se situe dans le périmètre où il faut prévoir un plan d'évacuation. (Hors des rayons de létalité ou de sécurité.)

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères

Ce projet ne requiert pas un traitement d'urgence car il ne fait pas partie du 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement et, au vu de l'évolution et amélioration de la zone, il serait sage de ne pas se précipiter en réalisant un projet assez médiocre au niveau qualité, nombre de logements et infrastructures tant scolaires, sportives que commerciales. Il s'agit d'une surface qui est très bien située où il serait possible de réaliser un quartier harmonieux et présentant une meilleure valorisation du sol, ainsi qu'un meilleur rendement financier, point qui n'est pas négligeable pour la commune de Vernier.

La recommandation de la rapporteuse de minorité est de refuser les projets de délibération tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 61 oui contre 2 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 57 oui contre 1 non.

Elles sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équipements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles N<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aux frais de concours en lien avec le bâtiment B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 440 000 francs.

Proposition: construction de bâtiments à l'angle des routes de Vernier  
et du Bois-des-Frères

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.

## DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation de deux droits de superficie distincts et permanents au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, pour la construction de deux immeubles de logements à caractère social, sont ratifiés et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

**5.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A1)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Guy Dossan.**

La commission des travaux et des constructions, placée sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio, a examiné l'objet cité en titre lors de ses séances des 25 septembre, 11 novembre et 27 novembre 2013.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

**Rappel historique**

Le 28 novembre 2012, par 7 non (1 DC, 1 Ve, 1 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (2 S, 1 Ve, 1 EàG, 2 LR) et 1 abstention (EàG), la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner l'objet cité en titre refusait la proposition PR-994 et le projet de délibération qui lui était associé.

Le 15 avril 2013, le Conseil municipal abordait enfin l'objet en séance plénière. Au cours de la discussion extrêmement nourrie qui s'instaurait, le Conseil administratif, tenant compte d'une recommandation de la commission des travaux et des constructions, présentait un amendement (intitulé amendement N° 1) visant à modifier le système de protection des arbres, ayant pour conséquence une plus-value de 307 195 francs.

Lors des votes, le Conseil municipal, par 36 non, 32 oui et 3 abstentions, refusait tout d'abord l'amendement du Conseil administratif puis, par 47 non et 24 oui, refusait également la proposition PR-994.

A la suite de ce vote un troisième débat était demandé. Lors du troisième débat, le 5 juin 2013, la discussion reprenait de plus belle, discussion au cours de laquelle:

---

<sup>1</sup> Rapport, 189.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

- on apprenait que, dans l'intervalle des deux débats, une association de marchands s'était manifestée pour se plaindre de n'avoir pas été entendue lors des discussions de la PR-994;
- une proposition était faite pour essayer de faire appel à un partenariat public/privé pour alléger le coût;
- certains regrettaient l'absence d'un plan B.

Une motion d'ordonnancement était alors déposée et acceptée demandant de renvoyer le rapport de la proposition PR-994 à la commission des travaux et des constructions pour que cette dernière procède à un complément d'étude.

A la suite de ce vote de retour en commission, le magistrat responsable déclarait qu'il reviendrait en commission avec des propositions concrètes.

### Séance du 25 septembre

*Visite sur le site même, suivie de l'audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, M. Alessandro Morante, ingénieur au SGC, et des mandataires MM. Carlos López et Julien Descombes*

Le magistrat rappelle tout d'abord les étapes réalisées du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais. Depuis environ six ans, des arbres ont été plantés, d'autres ont été remplacés. Il insiste sur les allées témoins, réalisées pour donner un avant-goût du projet d'aménagement complet, ainsi que sur les trois édicules buvette-sanitaires qui ont été installés sur la pointe Sud, près de la nouvelle aire de jeu et du skate-park.

Les mandataires montrent les mâts d'éclairage plantés autour de la plaine et expliquent que, pour favoriser la flexibilité de l'espace, l'équipe du projet n'a pas souhaité implanter de mât au centre de la plaine. Ils présentent également les points électricité/eau courante/eaux usées, installés tous les 25 m, à divers endroits de la surface en gorrh. Ces installations servent à alimenter les installations des diverses manifestations qui sont organisées, en évitant ainsi les amoncellements de câbles saillants. Ils exposent ensuite la nouvelle organisation des rangées arborées, qui bénéficient de grandes fosses de plantation et d'un système d'arrosage adéquat. Les arbres bénéficient d'une barrière circulaire qui les protège des mouvements des véhicules des marchands. Cette organisation permet de ménager les emplacements des marchands et d'accueillir du mobilier, des mâts d'éclairage, des bornes techniques etc. Dans le secteur de la pointe Sud, le mobilier installé au bord de la surface en gorrh permet de rendre l'endroit convivial, comme il serait souhaitable que le soit tout le pourtour.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

M. Pagani explique ensuite l'amendement que le Conseil administratif propose à la proposition PR-994 (intitulé amendement N° 2), consistant à réaménager prioritairement et entièrement, comme le projet initial le prévoyait, le mail dans le secteur du marché alimentaire, situé à l'avenue Henri-Dunant. Sur l'avenue du Mail, le secteur ne sera par contre aménagé que partiellement, par la plantation d'une troisième rangée d'arbres, l'installation de l'essentiel des installations techniques, mais sans toutefois toucher aux arbres en place ni au revêtement existant.

Entre le rond-point de Plainpalais et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, cela consiste à:

- 1) transplanter 54 arbres, les marronniers, sur d'autres sites (parcs des Acacias, Bertrand et La Grange, route de Vessy) qui bénéficieraient ainsi de conditions bien meilleures que sur la plaine;
- 2) abattre 6 arbres intransportables;
- 3) préserver 9 arbres sur place.

Il signale qu'un premier dépotage/transplantation test a été réalisé avec succès. L'arbre a été enlevé et replanté parmi d'autres marronniers, dans le parc Bertrand. Le racinaire de cet arbre était très compact, ce qui est probablement le cas de nombreux arbres de la même allée, les travaux ayant révélé que les racines étaient en contact avec une ancienne chaussée dont on ignorait l'existence.

L'opération de dépotage a coûté 3500 francs, mais appliquée à l'ensemble des 54 arbres concernés, elle est estimée à environ 500 000 francs. Le montant est plus élevé que ne le serait la somme des opérations unitaires, car il comprend le dépotage/rempotage, mais aussi le suivi du développement des arbres pendant plusieurs années. Le magistrat indique qu'il existe une technique plus élaborée, plus précise et plus économe en personnel, développée depuis 50 ans par une entreprise spécialisée belge. Un appel d'offres sera lancé pour entreprendre ces travaux.

M. Pagani pense qu'on ne peut néanmoins pas exclure que quelques arbres ne s'adaptent pas aux nouveaux sites, mais il se dit optimiste, car les parcs d'accueil présentent de bien meilleures conditions que la plaine de Plainpalais.

M. Pagani explique que le projet consiste également à compléter d'une troisième rangée l'allée arborée de l'avenue du Mail et à installer les services d'eau et d'électricité, ainsi que les éléments de mobilier prévus dans la proposition PR-994.

Le magistrat informe les commissaires qu'il a présenté le «nouveau» projet à l'Association «Sauvons nos arbres», qui a demandé qu'un dendrologue indé-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

pendant soit mandaté pour suivre pendant 7 à 8 ans l'évolution des marronniers transplantés et qu'il a donné son accord pour cette demande.

Il précise qu'il ne sera pas nécessaire de déposer une nouvelle demande d'autorisation dans la mesure où il s'agit de poursuivre, sans modification, le projet d'aménagement autorisé et pour lequel l'abattage total avait été autorisé. S'agissant du montant de la demande de crédit de la proposition PR-994, M. Pagani rappelle qu'elle portait sur un montant de 11,7 millions de francs (comprenant l'amendement N° 1 refusé par le Conseil municipal) pour tout le contour arboré de la plaine. Le projet de la proposition PR-994, amendée pour la deuxième fois, concentré sur le secteur côté Henri-Dunant et pour une troisième rangée d'arbres côté avenue du Mail, se monte désormais à 8,07 millions de francs par la soustraction des coûts de l'abattage et de la réfection des rangées arborées de l'avenue du Mail, qui seront maintenues dans leur état actuel.

A ce propos, M. López explique que les arbres maintenus sur l'avenue du Mail devront certainement être remplacés au coup par coup dans les décennies à venir. Il souligne que le projet modifié consiste à concentrer l'effort d'aménagement sur le secteur du marché alimentaire, car il requiert de l'espace et des services techniques adéquats, alors que l'avenue du Mail, sur lequel s'étend le marché aux puces, n'est pas autant sollicitée.

A la question d'un commissaire socialiste, M. López répond qu'il n'est pas question de renoncer au projet d'aménagement initial de la proposition PR-994, ce que démontre le fait qu'on ajoute une troisième rangée d'arbres, les unités d'éclairage public, les bancs et les installations de courant et d'eau, côté avenue du Mail. Il a seulement été décidé de ne pas abattre les arbres existants, donc de ne pas réaliser à leur place de nouvelles tranchées pour les racines, ni de système d'arrosage automatique. C'est là que réside l'économie de 3 millions de francs sur la demande de crédit. Cette somme est donc soustraite de la demande de crédit, mais les futurs remplacements d'arbres devront être financés au fur et à mesure.

Un commissaire des Verts s'étonne car, lors de l'étude de la proposition PR-994, il avait cru comprendre qu'il n'était pas possible de faire passer les réseaux souterrains sous le mail sans enlever les arbres, or on en conserve désormais quelques-uns. Comment expliquer alors que l'aménagement complet du tronçon Henri-Dunant puisse être réalisé malgré cette préservation de 9 arbres?

M. López répond qu'il est possible de se débrouiller pour réaliser les réseaux, au besoin en les contournant. Ce n'est pas la même situation qu'avec 70 arbres. S'agissant des réseaux de l'avenue du Mail, où les deux alignements arborés côté chaussée sont préservés, M. Morante explique que la solution consiste à déplacer le tracé des réseaux entre le deuxième alignement conservé et le troisième aligne-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

ment nouveau, créé de toutes pièces au bord du gorrh. Jusqu'alors, le projet prévoyait de faire passer les réseaux sous les marronniers existants.

Un commissaire LR demande combien coûtera la finalisation de l'aménagement de la plaine si le Conseil municipal décide de le terminer dans le futur. M. López répond que la totalité de l'aménagement était contenue dans le projet initial et qu'il faudrait donc refaire les calculs de coûts. Il insiste toutefois sur la proposition actuelle, qui consiste, au lieu d'abattre ou de transplantation, à préserver les arbres existants et à les remplacer au coup par coup, dans un délai de 30 à 50 ans. M. Morante précise que les coûts de ces opérations ponctuelles consisteront dans le prix du remplacement de chaque arbre remplacé, auquel s'ajoutera le prix de la reprise de la surface (revêtement).

M. Pagani évoque la conférence de presse qu'il a tenue et attire l'attention sur le risque signalé que quelques arbres ne reprennent pas suite à leur transplantation. Il souligne qu'il en assumera la responsabilité.

Un commissaire LR souhaiterait connaître les avantages de la technique de l'entreprise belge sur celle appliquée à la transplantation d'essai. M. Pagani répond que l'opération test a duré la journée entière, mobilisant quatre personnes. C'est une opération de type artisanal, efficace, mais qui risque de se révéler chère, alors que l'entreprise belge applique des techniques automatisées, rodées, rapides, à un rythme industriel. Elle peut mener une transplantation en 2 h 30 à 3 h.

Un commissaire UDC souhaite une explication sur le fait que le coût estimé de la transplantation pour 54 arbres, environ 500 000 francs, représente, à la pièce, le double du prix de l'essai. M. Descombes répond qu'il a été demandé à l'entreprise Jacquet SA d'estimer le coût de l'opération sur une fourchette haute. Le devis comprend la transplantation, mais aussi la surveillance et l'entretien intensif des arbres transplantés pendant 3 à 4 ans, volet qui se révèle être le plus cher. M. Pagani répète qu'un appel d'offres public sera lancé pour cette opération.

Un commissaire EàG a l'impression que transplanter les arbres de la plaine ouvre une porte vers une autre manière d'envisager les arbres en ville. Le SEVE ne pourrait-il donc désormais envisager de transplanter plus souvent, plutôt que d'abattre?

M. Oertli insiste sur le caractère exceptionnel de la mesure envisagée à Plainpalais, car il est en effet rare de supprimer des arbres pour faire place à un projet d'aménagement. Il n'est pas exclu de procéder ponctuellement à des transplantations, mais il s'agit alors d'arbres sains. Lorsque l'on abat un arbre, c'est que sa fragilité est telle qu'il en devient dangereux. Les deux mesures ne sont donc pas équivalentes.

Un commissaire MCG souhaiterait connaître la différence entre le suivi de la transplantation opérée par l'entreprise spécialisée et le suivi effectué par le den-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

drologue indépendant. M. Oertli répond que le suivi de trois ans compris dans le marché de l'arborisation de la plaine consiste à assurer de manière intensive la bonne adaptation des arbres dans leur environnement. La mission de l'expert dendrologue indépendant sera de contrôler, en tant que partie neutre, la bonne marche de ce suivi. Le SEVE lui-même ne dispose pas de moyens pour assurer le suivi intensif de l'opération de transplantation. M. López précise que c'est l'entreprise Jacquet SA qui a planté les nouveaux arbres sur la plaine et qui s'occupe également de leur suivi.

Un commissaire LR s'étonne de l'inégalité créée au niveau des aménagements entre les utilisateurs et les puciers de l'avenue du Mail et les marchés de l'avenue Henri-Dunant. M. Descombes répond que le marché alimentaire absorbe l'essentiel de la demande en eau, électricité et en installations d'évacuation d'eaux usées. Le marché aux puces n'est pas aussi demandeur en équipements techniques, ce qui explique la priorité donnée à l'allée Henri-Dunant. M. Paganí ajoute que les travaux prévus prendront une année, que des rocadés seront nécessaires lors des étapes de chantier, et que tout sera complexe.

*Audition de M. Marco Ziegler, membre suppléant de la Cour des comptes (CDC), accompagné de MM. Gilles Moinat, directeur d'audit, et Laurent Dussolliet, auditeur*

M. Ziegler rappelle que la CDC peut être saisie par des tiers ou s'autosaisir de sujets qu'elle estime devoir couvrir pour analyser les risques de mauvais usage des fonds publics. La gestion des grands projets publics de constructions appartient précisément à la catégorie des objets à risques. Un précédent audit avait porté sur le secteur des constructions de l'Etat. La CDC avait ensuite l'intention de s'intéresser à la gestion de ce domaine par les communes, notamment la Ville de Genève. Pendant la phase de préparation de cette mission, des conseillers municipaux ont saisi la CDC au sujet de la gestion du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais. Au vu du volume de documentation à analyser et de la complexité du dossier, la CDC a décidé de se concentrer sur la gestion du projet et sur la question des droits de propriété intellectuels du modèle de banc public dit «Genève». En revanche, elle a renoncé à faire une analyse globale de la gestion du département en charge des constructions, comme elle en avait l'intention dans un premier temps. M. Ziegler explique que l'analyse de la CDC a porté sur trois demandes de crédits présentées dans la période 2005-2012. Il s'agit d'une période longue, marquée par diverses décisions politiques, des mouvements dans le personnel politique et technique, et des changements en matière de gestion dans le département en charge des constructions. M. Ziegler tient à souligner que la CDC ne juge pas les décisions politiques, mais seulement la conduite du projet et qu'elle aurait préféré rendre son rapport après le vote de la proposition PR-994.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Dans le cadre de l'analyse du devis général du projet, les auditeurs ont rencontré des difficultés à remonter aux devis des premières propositions. L'audit conclut que le projet a été, à l'origine, insuffisamment défini, en raison notamment d'une collaboration sous-estimée entre les services préavisateurs du Canton et de la Ville. La concertation avec les usagers a connu différentes étapes, ce qui a aussi contribué à mal définir les besoins auxquels le projet devait répondre. M. Moinat observe que le projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais a successivement été estimé à 16 millions, puis à 20 millions, puis encore à 26 millions de francs en 2005. Ce dernier montant a ensuite fait référence dans le plan financier, mais le document ayant donné origine à ce montant n'a pas été fourni à la CDC. Les auditeurs ont donc eu de la peine à comprendre les raisons objectives ayant fait évoluer le devis de 26 à 38 millions de francs. Expliquer les raisons de l'explosion des coûts était pourtant l'une des questions posées à la CDC. M. Moinat observe aussi que le devis général a été établi sur la base d'estimations plutôt que sur l'expression précise des besoins. La CDC s'est également étonnée que l'économiste de la construction, employé de la Ville, n'ait pas été sollicité pour analyser les demandes de crédit relatives à ce projet.

En ce qui concerne la légalité de saucissonner les demandes de crédit, la CDC constate que si, du point de vue juridique, cette pratique n'est pas illégale, elle pose toutefois des problèmes de gestion opérationnelle, notamment en matière de marchés publics. Ainsi, dans certains cas, le marché a été attribué pour une tranche ferme, alors que l'une des étapes de réalisation était encore conditionnée à l'approbation, par le Conseil municipal, d'une demande de crédit ultérieure. Le suivi financier est par conséquent évidemment plus difficile.

La CDC a aussi estimé que les propositions n'étaient pas assez détaillées pour permettre de déterminer le coût global de l'entretien et du nettoyage du site de la plaine. En outre, les frais liés aux plantations sont mentionnés tantôt au chapitre des investissements, tantôt à celui du fonctionnement. Le suivi de l'état des arbres pendant 3 à 5 ans pose des problèmes de conformité avec la Loi sur l'administration des communes (LAC) au niveau des bouclements de crédits.

L'absence de définition claire et précise de ce qu'est un marché a nourri de longues discussions entre les auditeurs et la codirection du département municipal au sujet de la conformité avec l'Accord intercantonal des marchés publics (AIMP). Ce manque de clarté dans la définition a amené la Ville à attribuer des marchés selon des procédures dites «sur invitation» ou de «gré à gré», alors que la valeur globale du marché aurait nécessité une procédure ouverte (par exemple l'aire de jeu).

S'agissant de la conduite du projet, M. Moinat relève que les responsabilités n'ont pas été assez bien définies entre les domaines de l'aménagement urbain et celui du génie civil.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

M. Moinat relève la longueur inhabituelle du projet, qui remonte à 1996, voire même aux années 1980. Avec un tel laps de temps, le projet ne peut évidemment que se modifier et coûter plus cher.

S'agissant du suivi financier et de son respect de la légalité, les auditeurs remarquent que pour le crédit d'étude de la proposition PR-30 (100 000 francs), le dépassement (829 000 francs) a été reporté sur la proposition PR-419. Cette dernière, à son tour, n'a pas permis de financer tout ce qui était prévu, amenant le Conseil administratif à réduire la surface d'aménagement, puis à reporter les zones restées en friche sur la proposition PR-753. Cette dernière, qui risquait à son tour un dépassement, a conduit à revoir à la baisse le programme des travaux.

Au moment de la publication de l'audit, on ne sait toujours pas non plus si le skate park est entièrement financé, malgré la donation obtenue tardivement, au moment où le dépassement avait déjà été constaté.

S'agissant de la question des droits intellectuels du banc «Genève», M. Ziegler constate que la Ville a cédé gratuitement les droits de ce modèle de mobilier à son concepteur mandataire, se privant ainsi de la possibilité d'en commander facilement de grandes séries. Depuis lors, c'est un fabricant espagnol qui commercialise cet équipement partout dans le monde, même si la Ville a récupéré ses droits pour la Suisse ultérieurement. Cet épisode montre que la Ville manque de stratégie et d'outils de gestion en matière de droits de propriété intellectuelle. Les auditeurs jugent que, en matière de mobilier urbain, la Ville se focalise trop sur l'aspect esthétique et néglige les questions financières et de droits, qui sont pourtant de plus en plus importantes.

Un commissaire DC observe qu'il a ressenti un choc à la lecture des passages du rapport d'audit relatifs à la donation pour le skate park, où il est question d'un «risque de fraude accru» en raison d'un conflit d'intérêt potentiel. Il souhaite savoir jusqu'à quel point la CDC a poussé son enquête sur d'éventuels échanges de bons procédés entre le donateur et le département/la Ville, et si la CDC est en mesure de saisir la justice. M. Ziegler répond que les rapports d'audit de la CDC provoquent régulièrement de telles réactions. Cela résulte de la difficulté à comprendre la logique des audits. Les risques sont en effet définis de manière générale, a priori, avant même d'entamer la mission d'enquête. Les constats de l'audit sont ensuite mis en lien avec la typologie des risques. Or le «risque de fraude accru» existe dès le moment où des intérêts privés entrent en jeu dans le financement d'un projet public. Le fait que le risque soit mentionné ne signifie pas qu'il est avéré, sinon, le rapport l'indiquerait en toutes lettres. Bien entendu, si les auditeurs constatent une infraction qui relève du droit pénal, la CDC est tenue de transmettre les faits objectifs au Procureur général, à qui il appartient de déterminer l'intentionnalité éventuelle. En ce qui concerne le skate park, la CDC s'est

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

contentée de constater qu'une donation de 300 000 francs avait été versée par une personne proche des milieux immobiliers. Ces éléments indiquent la proximité d'un risque et la CDC peut émettre une recommandation pour que ce genre d'opération soit encadré de sorte à être conforme à la légalité.

Un commissaire socialiste demande si le rapport aurait été différent s'il avait comporté un volet d'évaluation sur les politiques publiques. La CDC travaille actuellement sur la définition de la manière de conduire des missions d'évaluation de politique publique, tout en veillant à rester objectif. Un rapport qui comporterait un tel volet se rapprocherait davantage d'une appréciation sur les décisions prises en opportunité. Toutefois, la CDC ne se substituera jamais aux autorités politiques compétentes. Le même commissaire souhaite savoir ce que pensent les auditeurs du nouveau découpage des travaux, renvoyant la suite de l'aménagement à plus tard.

M. Moinat répond que le projet de la plaine de Plainpalais constitue un cas unique, mais qu'il en reste néanmoins que cette manière de gérer le projet est problématique du point de vue opérationnel. Les découpages financiers peuvent ne pas toujours correspondre à la réalité du chantier. Les soumissionnaires n'obtiennent pas forcément la totalité du marché proposé, mais seulement une part de celui-ci. Dans ces conditions, le suivi financier du projet est plus difficile et il n'est pas simple de déterminer à quelle proposition correspond tel ou tel montant. Le découpage n'est certainement pas une bonne chose, mais M. Moinat réaffirme que cette pratique n'est pas illégale. M. Ziegler ajoute que le saucissonnage n'est pas trop grave si le programme à réaliser reste le même, ce qui n'est pas le cas de la plaine, puisqu'il semble que ce soit le programme lui-même qui est en train d'être saucissonné.

Se référant au cas de l'employé qui a cédé la propriété intellectuelle des bancs, un commissaire LR souhaiterait savoir ce qui détermine la CDC à dénoncer une infraction au Ministère public. M. Ziegler répond que la CDC a bien signalé ce cas au Ministère public. Sur le fond, la CDC sera portée à informer le Ministère public des éléments objectifs constitutifs d'une infraction éventuelle, mais elle ne porte pas plainte, elle transmet les informations au Ministère et/ou aux responsables hiérarchiques, s'il s'agit d'une procédure administrative.

A la question d'une commissaire EàG, M. Moinat répond qu'il n'est pas en mesure de dire si le dépassement originel (crédit d'étude) va pouvoir expliquer le dépassement final du coût du projet. S'agissant d'un projet global, M. Moinat estime que le devis de 2005 montre un projet complet, qui, par la suite, est modifié de manière importante en 2007, les coûts prenant l'ascenseur. M. Ziegler réitère que, durant la période considérée, les postes financiers sont présentés de manière parfois très différente entre une proposition et la suivante, il n'a donc pas été possible aux auditeurs de faire un suivi clair de l'évolution financière du projet.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Un commissaire DC souhaite savoir si le report du dépassement d'une demande de crédit sur la suivante est illégal et aussi pourquoi l'économiste de la construction n'a pas été consulté. M. Ziegler confirme que le report de dépassement n'est pas conforme à la LAC. Par contre, le report de la proposition PR-30 sur la proposition PR-419 a été avalisé par le Conseil municipal qui a voté cette proposition. Sans ce vote, il y aurait peut-être eu le dépôt d'une plainte. M. Moinat fait ensuite un rapprochement avec d'autres rapports d'audit, publiés ou à venir, qui démontrent que les exécutifs n'hésitent pas à dépenser des fonds, même sans demander l'autorisation des organes délibératifs à qui les dépassements de budgets échappent le plus souvent. Généralement, ces dépenses sont approuvées avec les comptes et ces pratiques n'empêchent personne de dormir. Au sujet de la non-consultation de l'économiste de la construction, M. Moinat explique que, jusqu'à la proposition PR-419, ce poste n'était pas intégré dans la boucle de vérification des devis généraux.

Une commissaire socialiste demande si les auditeurs ont eu l'opportunité d'analyser la pratique des découpages depuis l'angle politique, qui suppose l'interaction entre divers acteurs plus ou moins impliqués, agissant à divers moments du processus. Lorsque les projets avancent ou stagnent en fonction de leur degré d'acceptabilité/faisabilité, le saucissonnage s'impose parfois comme une solution entre le tout ou rien et le découpage des crédits permet ainsi parfois de faire des pas d'incitateur plutôt que des pas en arrière. M. Ziegler estime que ces questions dépassent le cadre de la mission de la CDC. Les auditeurs sont néanmoins conscients que les décisions politiques sont au cœur du problème de la plaine de Plainpalais. Les projets ambitieux du concours d'idées des années 1980, qui se situent dans une période faste pour la Ville, puis les corrections opérées au milieu des années 1990, dans un contexte de creux déficitaire, révèlent les défaillances de la décision politique. Si le projet a été mené comme il l'a été, c'est probablement parce que la logique dominante était celle de l'acceptabilité politique.

La commission vote les auditions de la Direction générale de la nature et du Paysage (DGNP) et celle de l'association Sauvons nos arbres et souhaiterait également obtenir des explications quant aux 200 000 francs encore pendants sur la réalisation du skate park.

### Séance du 11 novembre 2013

*Audition de l'association Sauvons nos arbres, représentée par M<sup>me</sup> Vanna Tatti, secrétaire de l'association, et par M. Andrès Moncada, membre du comité de l'association*

M<sup>me</sup> Tatti explique que la position de l'association Sauvons nos arbres, refusant l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais, demeure inchangée depuis

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

la précédente audition, en novembre 2012. L'élimination en masse d'arbres sains pour en replanter d'autres est de plus en plus difficilement admise par la population. Elle évoque ensuite la rencontre organisée avec le magistrat Rémy Pagani destinée à présenter la solution alternative contenue dans l'amendement à la proposition PR-994. Seuls six arbres étant abattus, Sauvons nos arbres voit dans cette alternative un geste d'ouverture réconfortant de la part des autorités. Elle n'est certes pas une préférence pour l'association, mais son comité est disposé à accepter cette proposition. Sauvons nos arbres regrette toutefois qu'aucune proposition d'aménagement de moindre envergure n'ait pu émerger des mandataires, ce qui aurait permis de conserver tous les arbres existants, tout en satisfaisant les utilisateurs. L'association prend acte des assurances données par les autorités:

1. la conservation intégrale de l'alignement arboré de l'avenue du Mail;
2. la nomination d'un expert indépendant choisi ou agréé par l'association Sauvons nos arbres, qui sera chargé de la supervision de la transplantation et qui assurera un suivi sur trois ans;
3. la transplantation effectuée directement sur le lieu de plantation définitif, afin de diminuer le stress imposé aux arbres transplantés;
4. un unique abattage de six arbres de l'alignement Henri-Dunant;
5. la nouvelle plantation côté Henri-Dunant, composée d'essences aptes à assurer une couverture foliaire optimale; la mise en œuvre d'importantes mesures d'assainissement du sous-sol lors de la plantation et la pose de protection de surface contre les chocs et l'épandage de sel en hiver.

Un commissaire des Verts souhaite savoir qui sont les experts consultés par l'association. M<sup>me</sup> Tatti répond que ce sont des arboriculteurs professionnels souhaitant rester anonymes.

Le même commissaire affirme que les arbres ne sont pas sains, même s'ils peuvent encore vivre 15 à 20 ans. L'association a-t-elle donc consulté ses experts au sujet de l'espérance de vie des arbres transplantés? M<sup>me</sup> Tatti répond que l'association a reçu des assurances sur la faisabilité de la transplantation de la part de la DGNP. Si on transplante les marronniers dans un parc dans de bonnes conditions, elle ne voit pas pourquoi ils ne reprendraient pas. M. Moncada réitère que la transplantation n'est pas une préférence pour l'association, l'idéal étant de les conserver là où ils sont. Il tient beaucoup à la manière dont seront préparés les terreaux d'accueil des arbres enlevés, et il a aussi appris qu'il était possible de donner des hormones de croissance aux arbres. Les chances de survie dépendent de la prise en compte de plusieurs facteurs mais, à sa connaissance, il existe des techniques qui permettent d'espérer une reprise à 100%.

Un commissaire LR note que l'association demande avec insistance, voire même exige, qu'un expert soit nommé avec son agrément. L'association n'a-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

t-elle donc pas confiance dans le Service des espaces verts (SEVE) et ses professionnels? M. Moncada précise que l'idée de nommer un expert indépendant a émergé lors de la présentation par le magistrat, qui a dit qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'un expert en qui l'association aurait confiance suive la situation des arbres transplantés. M. Moncada reconnaît que des personnes compétentes travaillent au SEVE, mais il regrette le manque d'écoute de la part de son chef de service, avec qui la confiance ne s'est jamais installée. Si M. Oertli avait pris en compte leur avis plus tôt, les choses se seraient passées beaucoup mieux et on aurait gagné du temps. Il aurait pu conseiller son magistrat, lui présenter des alternatives à l'abattage pur et simple et on aurait ainsi évité une accumulation de maladreses. Comment l'association conçoit-elle le mandat du dendrologue indépendant? M. Moncada répond que l'expert devra superviser la transplantation des 54 arbres sur leurs nouveaux emplacements et, pendant 3 ans, de concert avec les autorités, il fera un suivi de l'état sanitaire des arbres transplantés, en s'assurant du maintien des meilleures conditions possibles à leur développement. Durant ces 3 ans, Sauvons nos arbres pourra consulter les rapports de l'expert sur l'évolution de la situation. M<sup>me</sup> Tatti estime que le SEVE est parfois débordé, ses collaborateurs devant s'occuper de nombreux problèmes, c'est pourquoi il est nécessaire de nommer un expert spécialement pour les arbres transplantés. Il ne travaillera pas contre le SEVE, mais en partenariat avec lui.

Que se passera-t-il si la commission et/ou le Conseil municipal refusent de mandater le dendrologue proposé par Sauvons nos arbres? M<sup>me</sup> Tatti répond que l'association ne souhaite pas imposer un expert de son choix, mais pourrait aussi agréer une proposition provenant de la Ville et/ou recommander un expert indépendant qui connaît bien le travail de la Ville, mais qui soit libre de toute influence de la part de la municipalité.

Un autre commissaire LR soulève que, avec la variante proposée, seule une partie des arbres sera en bonne santé et protégée des agressions extérieures, alors que les arbres de l'avenue du Mail resteront dans leur état actuel, sans protection et on attendra donc qu'ils meurent misérablement. Qu'en pense donc Sauvons nos arbres? M. Moncada rappelle qu'une troisième rangée va être ajoutée sur le côté avenue du Mail et M<sup>me</sup> Tatti fait observer que les conditions des arbres côté Mail ne sont pas identiques à ceux du côté Henri-Dunant. Ces derniers sont soumis à une pression d'usage bien plus importante en raison des marchés. Les arbres côté Mail sont plus anciens, mais aussi en meilleure santé. Le commissaire réplique que durant les travaux sur l'avenue Henri-Dunant, les marchés vont déménager côté avenue du Mail, les arbres héritant alors de la pression d'usage dont ont souffert leurs voisins. Le but fondamental que s'est donné l'association Sauvons nos arbres ne sera donc pas rempli car, à terme, les arbres de l'avenue du Mail risquent aussi d'être abattus, sauf qu'ils ne seront pas remplacés. M. Moncada rebondit sur la question de la pression d'usage. Autrefois, les parcs

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

étaient des lieux où les gens allaient lire et se promener. Aujourd'hui, ils sont devenus des lieux de rente, qui doivent rapporter de l'argent, avec des puciers, des marchés de tout genre, des cirques, des attractions foraines et autres manifestations. Les lieux ne correspondent plus à l'usage qu'on en fait et, pour la plaine de Plainpalais, cette question aurait dû être posée avant. Le commissaire rétorque que la plaine n'a jamais été un parc. Reprocher aux architectes de ne pas avoir réfléchi à l'usage des lieux est leur faire un mauvais procès, puisque leur projet va plutôt dans le sens d'une densification de l'arborisation, ce qui devrait convenir à l'association, alors que la solution à laquelle se rallie maintenant Sauvons nos arbres est un projet au rabais. M<sup>me</sup> Tatti ne comprend pas pourquoi l'orateur parle de projet au rabais, ce dernier consistant à réaliser le projet initial, en ajoutant des rangées d'arbres, en leur assurant de bonnes conditions de pousse, tout en renonçant à abattre les arbres existants pour les transplanter dans des parcs où ils trouveront de meilleures conditions.

En réponse à la question d'un commissaire des Verts, M<sup>me</sup> Tatti déclare que Sauvons nos arbres n'a pas vu le plan de plantation des arbres enlevés de la plaine, mais qu'ils se sont assurés auprès de M. Barazzone, de la DGNP et du SEVE que les endroits d'accueil n'étaient pas fictifs.

Un commissaire LR souhaite s'assurer que l'association Sauvons nos arbres est consciente que si le Conseil municipal vote cette variante du projet initial, il n'y aura rien d'autre après sur l'avenue du Mail. Si une maladie des arbres se déclare dans quelques années, il ne pense pas qu'une majorité du Conseil municipal votera un quelconque crédit. M<sup>me</sup> Tatti réitère que, à sa connaissance, les arbres de l'avenue du Mail sont sains et il n'y a donc aucune raison de penser qu'une maladie généralisée pourrait se déclarer soudainement. Mais bien entendu, on peut espérer que si un arbre est abattu, il sera remplacé.

**Séance du 27 novembre 2013**

*Audition de M. Nicolas Hasler, chef du Service des arbres et nature en ville, Département cantonal de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement*

M. Hasler explique que les transplantations d'arbres sont soumises à des directives particulières et qu'une demande faite aujourd'hui par la Ville ne permettrait pas de s'y conformer, les arbres devant en effet être préparés pendant un certain temps. Toutefois, la municipalité disposant d'une autorisation d'abattage en force, cette opération est techniquement réalisable dès lors que la Ville a le choix quant à la meilleure méthode pour réaliser son intention dans le cadre de l'autorisation délivrée.

A la question d'un commissaire MCG concernant l'assurance de la réussite d'une transplantation, M. Hasler répond que l'intention de la Ville est techni-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

quement possible, même si son déroulement ne respecte pas les règles de l'art. La végétation peut parfois surprendre «en bien», même si les conditions ne sont pas optimales. En l'occurrence, son équipe a visité l'un des lieux prévus pour la transplantation, qui a été jugé convenable. Sur le plan formel, le projet de la Ville est donc admissible dans le cadre de l'autorisation en vigueur, du point de vue technique il est possible et peut déboucher sur des réussites, selon où on place le curseur du succès. Sur le plan philosophique c'est une autre question. Le service de M. Hasler a pour objectif de préserver le patrimoine arboré. Il répète que dans le cas précis de la plaine, la Ville détient une autorisation d'abattage, l'objectif étant de recréer un environnement arboré en lui donnant de meilleures conditions de vie, que l'intention de transplanter au lieu d'abattre est positive, possible et autorisée, mais que tout ne se déroulera pas selon une procédure optimale et qu'il n'est donc pas possible de donner des garanties absolues de réussite du processus.

Un commissaire des Verts se demande si cela a du sens de transplanter des arbres âgés et fatigués? M. Hasler pourrait-il faire part de son expérience, de sorte à donner une idée du taux de survie des arbres transplantés? D'autre part, le canton aurait-il autorisé l'opération de déplacement des arbres si la Ville n'avait pas déjà eu en main une autorisation d'abattage?

S'agissant de l'expérience, M. Hasler invoque les règles de l'art, qui sont reconnues par les professionnels et les écoles, règles qui prescrivent de préparer l'arbre pendant 3 ans, de ne pas l'arracher en une fois pour ne pas endommager les poils absorbants, de suivre ensuite son développement dans le nouvel environnement pendant 1 à 2 ans. Pour donner les meilleures chances de réussite à une transplantation, il faut agir avec prudence et patience. Le marronnier n'est pas un arbre facile à manier et il n'est pas possible de présager de l'échec ou de la réussite d'une transplantation dans ces conditions. En réponse à la seconde question, M. Hasler déclare que, si la Ville avait demandé directement une autorisation de transplantation, le canton aurait exigé de suivre ces règles de l'art.

Le même commissaire s'enquiert des conditions de développement de nouveaux arbres sur la partie de la plaine côté avenue du Mail, où il est proposé de ne rien faire en sous-sol, lorsqu'il faudra ultérieurement remplacer des arbres. M. Hasler répond que les conditions ne sont pas bonnes. Le projet d'aménagement visait à créer de meilleures conditions pour replanter de nouveaux arbres dans un environnement urbain. L'expérience a montré que, planter de nouveaux arbres dans un terreau qui s'est progressivement densifié et minéralisé, sans creuser des tranchées de plantation assez grandes, n'offre pas de bonnes perspectives de développement. C'est ce volet du projet, qui assure aux nouveaux arbres des conditions favorables à leur pérennité, qui a amené le Canton à faire une pesée d'intérêts et à autoriser l'abattage des arbres existants, qui sont certes endommagés mais ne présentent pas de danger.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Un commissaire UDC souhaiterait savoir comment est jugée la replantation testée au parc Bertrand. M. Hasler répond que les conditions du sol sont bonnes et que l'opération a montré qu'elle était possible pour les autres marronniers. Il faut maintenant attendre le printemps pour savoir s'il va reprendre.

### Discussion

Une discussion s'instaure tout d'abord sur la procédure à suivre et, en particulier, sur l'objet sur lequel la commission devra se déterminer, à savoir la proposition PR-994 initiale ou l'amendement. Il en ressort que le Conseil municipal ayant renvoyé la proposition PR-994 en commission et que celle-ci ayant été amendée par le Conseil administratif, c'est sur l'amendement que devront tout d'abord se prononcer les commissaires. Si l'amendement est refusé, la commission devra alors se prononcer à nouveau sur la proposition PR-994, telle qu'elle a été renvoyée par la plénière en juin 2013, c'est-à-dire sans l'amendement N° 1 qui avait été refusé.

Les Verts rappellent qu'ils s'étaient prononcés en faveur de la proposition PR-994. Le projet prévoyait un aménagement complet du pourtour arboré de la plaine, comprenant de nouveaux arbres d'espèces diverses, plantés dans de meilleures conditions, et une nouvelle organisation de l'espace favorisant les marchés et la déambulation. Alors qu'il devait permettre la réalisation de fosses offrant aux nouvelles plantations de meilleures conditions de développement, l'abattage des arbres existants s'est révélé être un élément émotionnel central. La nouvelle variante proposée vise à déplacer rapidement une partie des arbres et à les replanter ailleurs, alors que l'audition de M. Hasler a montré qu'une période de 3 ans de préparation était nécessaire pour respecter les règles de l'art et s'assurer du succès de l'opération. Si les Verts saluent la volonté du magistrat Pagani d'éviter un référendum sur l'abattage, ils ne sont pas convaincus par le déplacement des arbres, leurs conditions de développement futures étant inconnues. Mais, surtout, ils sont opposés à laisser en l'état actuel les arbres de l'avenue du Mail, que le projet amendé propose de laisser mourir lentement. L'audition de la DGNP a aussi montré que planter des arbres dans le terreau actuel de l'avenue du Mail ne servirait à rien, car les jeunes pousses ne se développeraient pas.

Les Verts refuseront donc l'amendement et ratifieront leur soutien au projet initial, qui leur paraît plus cohérent.

Le Parti démocrate-chrétien déclare être farouchement opposé à l'extermination des arbres de la plaine de Plainpalais. Il est en effet convaincu qu'un projet paysager d'envergure n'est pas seulement l'affaire de technocrates et de bureaucrates. Pour être viable, un tel projet doit compter sur le consentement de la population, et les politiques se doivent d'être à l'écoute de l'émotion qui traverse une

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

frange importante de celle-ci. Il convient par conséquent de trouver des solutions avec les opposants au projet afin d'éviter un référendum. Le Parti démocrate-chrétien salue, dans le compromis trouvé avec l'association Sauvons nos arbres, une solution intelligente. En outre, le compromis est moins cher que le projet initial, ce qui est bienvenu au moment où les priorités doivent plutôt s'orienter vers les crèches, les écoles et les logements. Il soutiendra donc la proposition amendée.

Le Parti libéral-radical rappelle qu'il s'était déjà montré partagé sur la proposition PR-994 et l'amendement produira le même effet. Si être à l'écoute de la population est essentiel pour le Parti libéral-radical, dans le cas précis, être à l'écoute de la seule association Sauvons nos arbres, dont la particularité est uniquement de se manifester haut et fort, n'est pas la même chose. Seul le référendum donnerait en effet une idée de ce que veut réellement la population dans sa majorité. Le Parti libéral-radical estime aussi louable que le magistrat s'efforce de trouver un compromis, mais l'amendement ne lui convient toutefois pas. En premier lieu, seuls les usagers professionnels de la partie Henri-Dunant seront satisfaits, les autres utilisateurs du côté avenue du Mail étant laissés pour compte, les arbres et le revêtement actuel détérioré étant conservés en l'état. D'autre part, l'audition du représentant du Canton a montré que l'adaptation des arbres transplantés n'était de loin pas garantie, les règles de l'art en matière de transplantation ne pouvant pas être respectées. Si la transplantation ne prend pas, on peut donc s'attendre à de nouvelles demandes. De plus, les arbres maintenus côté avenue du Mail, et probablement aussi ceux maintenus côté Henri-Dunant, finiront par connaître des problèmes et, lorsque cela sera le cas, les partisans de leur préservation aujourd'hui reviendront demain pour réclamer de les remplacer. Or, on nous a informés clairement que les conditions de développement pour de nouveaux arbres n'étaient pas bonnes dans la configuration actuelle, il faudra alors se résoudre à réaliser sur l'avenue du Mail ce qui aura été exécuté sur l'avenue Henri-Dunant, ce qui coûtera évidemment plus cher.

Si l'amendement est voté, il ne faudra donc pas compter sur le Parti libéral-radical pour voter ultérieurement la moindre somme pour aménager le côté avenue du Mail et remplacer les arbres défaillants. Enfin, le groupe libéral-radical se déclare consterné par les conclusions du rapport d'audit de la CDC, mettant en lumière la gestion pour le moins aléatoire et chaotique du projet.

Le Parti libéral-radical refusera donc la proposition amendée, mais acceptera la proposition PR-994, y étant désormais acquis, les aménagements déjà réalisés montrant une situation bien meilleure qu'avant.

Le Mouvement citoyens genevois reconnaît que la situation est délicate. L'amendement présenté lui semble bon, car il préserve les arbres malgré le manque d'assurance que la transplantation offre à leur survie. Sur le plan financier, l'économie est seulement apparente, puisqu'elle se fait au prix de l'abandon

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

d'une partie de l'aménagement initial. Le Mouvement citoyens genevois soupçonne un nouveau saucissonnage du projet, car on peut en effet s'attendre à ce qu'un nouveau crédit soit demandé pour terminer l'aménagement de la promenade côté avenue du Mail. Au final, ce projet coûtera certainement plus que le montant initial de la proposition PR-994.

Le MCG Mouvement citoyens genevois s'abstiendra sur l'amendement et s'opposera à nouveau à la proposition PR-994 initiale.

Le groupe Ensemble à gauche déplore le temps perdu sur ce dossier et aussi l'absence d'un projet initial global, situation qui, au cours des années, a empêché les conseillers municipaux d'avoir une idée générale des intentions de l'administration, et qui explique qu'aujourd'hui de nombreux élus se trouvent dans l'embarras. Des alternatives à l'abattage généralisé auraient certainement pu être proposées par les services compétents depuis des années. Le groupe Ensemble à gauche n'était pas unanime sur le projet, certains membres ayant par exemple pris position contre l'abattage des arbres en s'appuyant sur 2 études phytosanitaires qui attestent que le 80% des arbres concernés sont sains. Aujourd'hui encore, le représentant du Canton est dans l'incertitude quant à la durée de vie estimée des arbres existants. Répliquant au Parti libéral-radical, Ensemble à gauche déclare que la lutte n'est pas le seul fait d'opposants qui parlent plus fort et tient à rappeler le succès du rassemblement pour la défense des arbres auquel 120 personnes avaient participé. Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que la proposition du magistrat est intéressante, il y adhère et souhaite donc la défendre. Ce plan B a notamment le mérite de mettre d'accord les opposants à l'abattage et les usagers professionnels de la plaine. La proposition de transplantation a aussi le mérite d'ouvrir la voie à une nouvelle philosophie de la gestion des arbres par le SEVE.

Les commissaires d'Ensemble à gauche soutiendront avec conviction le projet amendé, qui résulte d'un effort de concertation satisfaisant toutes les parties concernées par la plaine. Ensemble à gauche avertit les partis contraires à l'amendement que, si les opposants aux abattements obtiennent gain de cause dans les urnes dans le cas d'un référendum, les usagers professionnels de la plaine, qu'ils disent défendre, ne seront pas satisfaits.

L'Union démocratique du centre se dit en partie d'accord avec les propos du groupe Ensemble à gauche, car il est contre l'abattage des arbres, ce à quoi répond le projet amendé. De plus, le projet est aussi financièrement plus avantageux que la proposition PR-994 initiale.

L'Union démocratique du centre soutiendra donc le projet amendé.

Le groupe socialiste déclare que ses commissaires rejeteront l'amendement proposé. Vu l'état actuel des arbres de la plaine, il doute en effet que la trans-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

plantation sans préparation, telle qu'elle est proposée, soit un succès et on peut s'attendre à ce que les arbres déplacés ne survivent pas à l'opération. Ce sera beaucoup d'argent et d'énergie gaspillés. Le projet d'aménagement est un tout, qu'il convient de mettre en œuvre de manière cohérente et le Parti socialiste invoque aussi le respect des projets des architectes mandatés.

Les commissaires socialistes voteront la proposition PR-994 initiale et se disent prêts à défendre leur position lors d'un éventuel référendum.

### Votes

#### *Amendement N° 2 – Nouvel intitulé de la proposition PR-994*

Proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant de 8 071 635 francs.

Par 7 non (2 Ve, 3 S, 2 LR) contre 4 oui (2 EàG, 1 DC, 1 UDC) et 3 abstentions (1 LR, 2 MCG) cet amendement est refusé.

La commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser le projet de délibération suivant:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 071 635 francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 071 635 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

La proposition amendée étant rejetée, la commission procède au vote de la proposition PR-994 initiale.

*Proposition PR-994 – Intitulé initial de la proposition*

Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement.

Par 8 oui (2 Ve, 3 S, 3 LR) contre 5 non (1 EàG, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (EàG), la proposition PR-944 initiale est acceptée.

La commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter le projet de délibération suivant:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 409 000 francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 409 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexes* (également consultables sur le site du Conseil municipal/Ordre du jour):

- Amendement du Conseil administratif du 18 septembre 2013
- Conditions de l'association Sauvons nos arbres à l'acceptation du nouveau projet d'aménagement
- Plan d'aménagement PLA-PH4-00-A
- Plan de transplantation et abattage PLA-PH4-00-T
- Sites d'accueil prévus pour la transplantation
- Audit Cour des comptes: le rapport complet d'audit est consultable sur [www.cdc-ge.ch](http://www.cdc-ge.ch) dans le chapitre «publications»: 25.06.2013-N° 64: Ville de Genève – Audit de légalité et de gestion du réaménagement de la plaine de Plainpalais

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

POUR LA SEANCE CA  
DU 18 SEPTEMBRE 2013

**Proposition d'amendement n° 2 du Conseil administratif à la PR-994 du 29 août 2012**  
(Aménagement de l'allée périphérique de la Plaine de Plainpalais)

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

Pour rappel, la proposition PR-994 a été acceptée par le Conseil administratif le 29 août 2012. Cette proposition est destinée à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation d'arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité et les usages de ces espaces.

Ainsi, elle prévoit d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Ainsi, le mail passera à 25 mètres sur tout son pourtour. Il est également convenu de retenir une équidistance de 12 mètres entre chaque arbre dans le sens de la longueur, et de 9 mètres entre les rangées, ceci afin de garantir des conditions propices au bon développement des plantations. Cette reconfiguration permet l'implantation généralisée d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la pro-menade.

Cette proposition a été discutée par le Conseil municipal, ainsi que par les membres de la commission des travaux notamment, lors de l'audition de l'association des marchés contemporains, le 7 novembre 2012.

Afin de répondre au mieux aux inquiétudes des marchands, des adaptations autour des futurs arbres de l'allée périmétrale ont été proposées, soit, une diminution du diamètre des protections circulaires autour des arbres (à 1.20 m de diamètre en lieu et place des 2.64 mètres initialement prévus) avec une mise en place d'une grille en béton circulaire carrossable autour de arbres de 2.50 mètres de diamètre extérieur, avec une ouverture intérieure de 1.20 mètres.

Ces adaptations ont fait l'objet d'un premier amendement à la PR-994 du 27 mars 2013.

Ce premier amendement a été largement discuté par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2013 et a finalement été renvoyé en commission des travaux lors de cette même séance.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Afin de privilégier le maintien des arbres existants et la transplantation d'arbres plutôt que l'abattage, des études ont été menées par les différents services de la Ville de Genève (SEVE – GCI – SAM) et les mandataires du projet (groupement Circus).

Suite à un examen approfondi des arbres existants sur le site et après avoir consulté les entreprises spécialisées dans la transplantation d'arbres, celles-ci ont confirmé la possibilité de procéder à la transplantation d'un grand nombre d'arbres existants.

Ainsi, le présent amendement propose de réadapter le projet tel que présenté dans la PR-994 par un réaménagement complet du mail périphérique du secteur du marché alimentaire, une transplantation d'arbres et un aménagement partiel du reste de l'allée périphérique (côté Avenue du Mail), soit en détail :

- la requalification complète du mail côté rue Henri-Dunant (entre le Rond-Point de Plainpalais et la pointe sud), comprenant les activités du marché alimentaire, avec 9 arbres existants maintenus, 60 nouveaux arbres plantés, 6 arbres abattus et 54 arbres transplantés.

- la finalisation de l'aménagement côté Av. du Mail comprenant la plantation de 27 nouveaux arbres. Cette disposition se traduit par un aménagement restreint de ce secteur (mise en place de tous les réseaux en sous-sol mais maintient des revêtements de surface actuels).

Au total, sur l'ensemble du mail périphérique, 54 arbres seront transplantés dans des conditions les plus favorables à leur reprise soit au parc de la Grange et au parc Bertrand, 108 arbres existants seront maintenus (sans compter les 39 arbres mis en place sur les secteurs témoins réalisés en 2012) et 87 nouveaux arbres seront plantés.

Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines, épingles à vélos), un nouveau système d'éclairage public et des bornes d'alimentation pour les marchés seront également mises en place dans les secteurs réaménagés.

D'une largeur de 25 mètres, la nouvelle allée côté rue Henri-Dunant, lorsqu'elle sera complétée, permettra que les activités des différents marchés aient lieu dans de très bonnes conditions. La nouvelle largeur du mail permettra également d'accentuer son caractère de promenade. Les nouveaux arbres comporteront des entourages empêchant qu'ils soient endommagés.

Suite à ces modifications, il en résulte la nouvelle répartition des coûts suivante :

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

### NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

#### Phase 4 - mail périphérique

Libellé	Total arrondi
Génie civil	4'505'495
Installations électriques	474'800
Installations sanitaires	114'000
Espaces verts	1'188'000
Mobilier urbain	262'500
Honoraires	344'215
Frais divers	57'000
Information et communication	65'000
<b>Total HT</b>	<b>7'011'010</b>
TVA 8% (arrondi)	560'880
<b>Total TTC brut</b>	<b>7'571'890</b>
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	302'875
<b>Total TTC net</b>	<b>7'874'765</b>
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 24 \times 2.5\%}{2 \times 12}$	196'870
<b>Total TTC arrêté : Phase 4 – arrondi à</b>	<b>8'071'635</b>

### RÉCAPITULATIF DES COÛTS : TABLEAU COMPARATIF ENTRE : LA PR-994 INITIALE - LA PR-994 AMENDEE N°1 - LE PRESENT AMENDEMENT

	PR-994 Initiale	PR-994 - amendée 1	PR-994 - amendée présentée
	Total	Total	Total
Génie civil	7'069'600	7'376'795	4'505'495
Installations électriques	493'700	493'700	474'800
Installations sanitaires	142'400	142'400	114'000
Espaces verts	1'219'200	1'219'200	1'188'000
Mobilier urbain	411'200	411'200	262'500
Honoraires	400'000	400'000	344'215
Frais divers	84'500	84'500	57'000
Information et communication	65'000	65'000	65'000
<b>Montants HT</b>	<b>9'885'600</b>	<b>10'192'795</b>	<b>7'011'010</b>
TVA	791'000	815'425.00	560'880
<b>Total TTC brut</b>	<b>10'676'600</b>	<b>11'008'220</b>	<b>7'571'890</b>
Prestations du personnel et Intérêts intercalaires	732'400	755'165	499'745
<b>Total TTC arrêté, arrondi à</b>	<b>11'409'000.0</b>	<b>11'763'385.0</b>	<b>8'071'635.0</b>

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

**Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2.00%, et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 493'635.- francs.

**PR 994 – ancien intitulé (pour rappel)**

*Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11'409'000.- francs, permettant d'achever son réaménagement.*

**PR-994 amendée n°1 – ancien intitulé (pour rappel)**

*Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11'763'385.- francs, permettant d'achever son réaménagement.*

**PR-994 amendée présentée – Nouvel intitulé**

**Proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté rue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté Avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 8'071'635.- francs.**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants (**nouvelle teneur**) :

**Arrêté**

**PROJET DE DELIBERATION amendé**

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8'071'635.- francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté rue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté Avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8'071'635.- francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe : plan de situation – aménagement du mail

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

*Association*  
***Sauvons Nos Arbres !***

A la Commission des Travaux et des Constructions

L'acceptation de l'Association Sauvons Nos Arbres au nouveau projet d'aménagement de la Plaine de Plainpalais est conditionnée par les éléments suivants :

- La conservation intégrale de l'alignement des arbres le long de l'Avenue du Mail
- La nomination d'un expert indépendant choisi ou agréé par notre association qui supervisera la transplantation des arbres et assurera un suivi sur trois ans
- La transplantation est effectuée directement sur le lieu de plantation définitive, minimisant ainsi le stress imposé à l'arbre
- Un unique abattage de six arbres le long de l'Avenue Henri-Dunant
- La nouvelle plantation de l'alignement le long de la Rue Henri-Dunant est composée d'arbres aptes à assurer une couverture foliaire optimale
- La mise en œuvre d'importantes mesures d'assainissement du sous-sol lors de la plantation en pleine terre
- Une protection entourant les arbres en surface, et
- Une protection contre l'épandage de sel en hiver.

En vous remerciant de l'attention que vous portez au projet de l'aménagement de la Plaine de Plainpalais et de l'écoute faite à notre association, nous espérons Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, que la protection des arbres reste la priorité de votre commission.

Le Comité

Le 13 novembre 2013

Sauvons Nos Arbres !

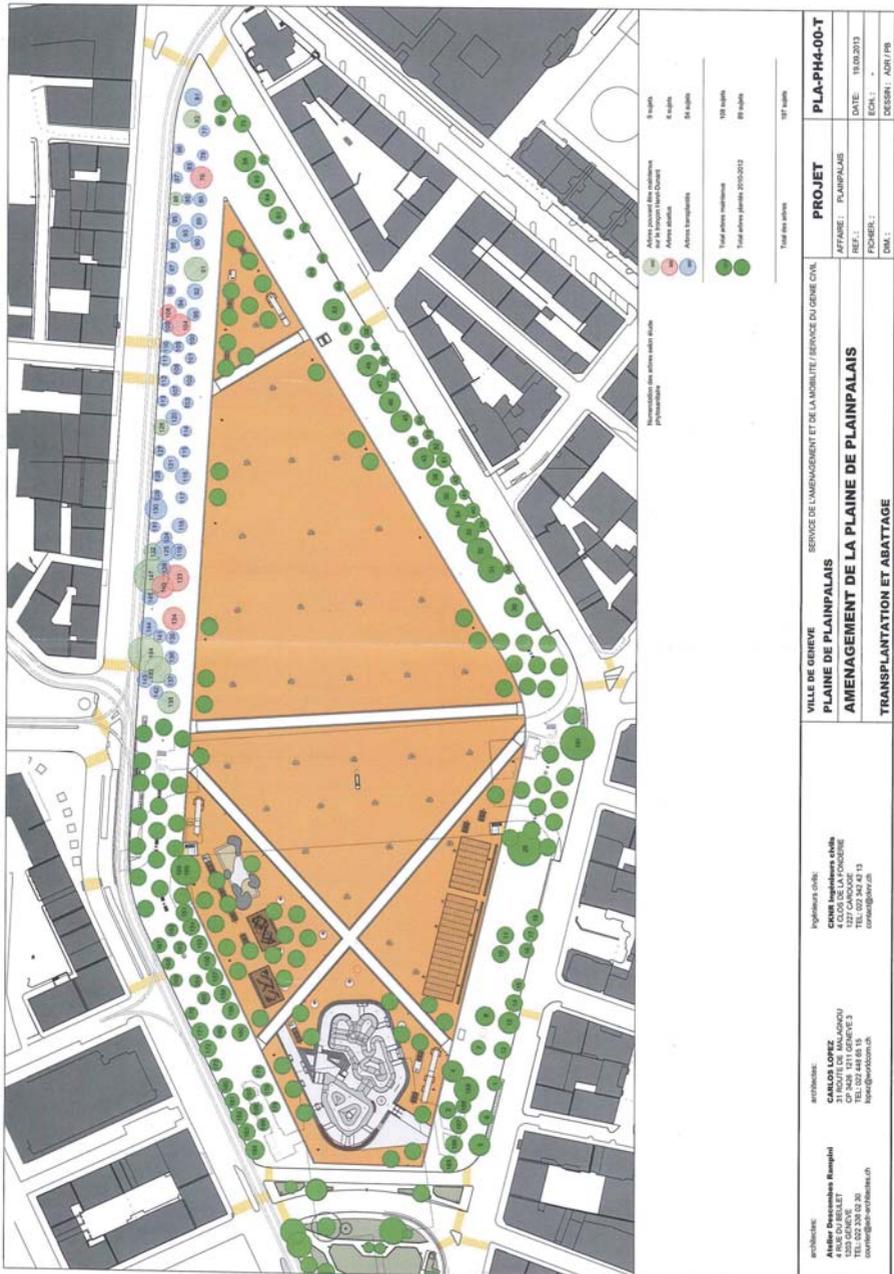
Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et mise aux normes des bornes eau/électricité



<b>VILLE DE GENÈVE</b> SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA MOBILITÉ / SERVICE DU GÉNIE CIVIL		<b>PROJET</b> AFFAIRE : PLAINPALAIS REF. : FICHEL : DIM. :	
<b>PLAINE DE PLAINPALAIS</b> <b>AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PLAINPALAIS</b> <b>EMPRISE DE L'AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENTS ET PLANTATIONS</b>		<b>PLA-PH4-00-A</b> DATE : 16.05.2013 ECR. : DESSIN : JON/JPB	
<b>ARCHITECTE</b> Atelier Decombes Barmett 1000 GENÈVE TEL. 022 338 02 30 contact@decombes-barmett.ch		<b>INGÉNIEURS CIVILS</b> GENE Ingénierie civile 1000 GENÈVE 1027 CAROUGE TEL. 022 448 89 13 contact@gene.ch	
<b>ARCHITECTE</b> CARLOS LOPEZ 1000 GENÈVE CP 2435, 1211 GENÈVE 3 TEL. 022 448 89 13 carlos@carloslopez.ch		<b>PROJET</b> AFFAIRE : PLAINPALAIS REF. : FICHEL : DIM. :	

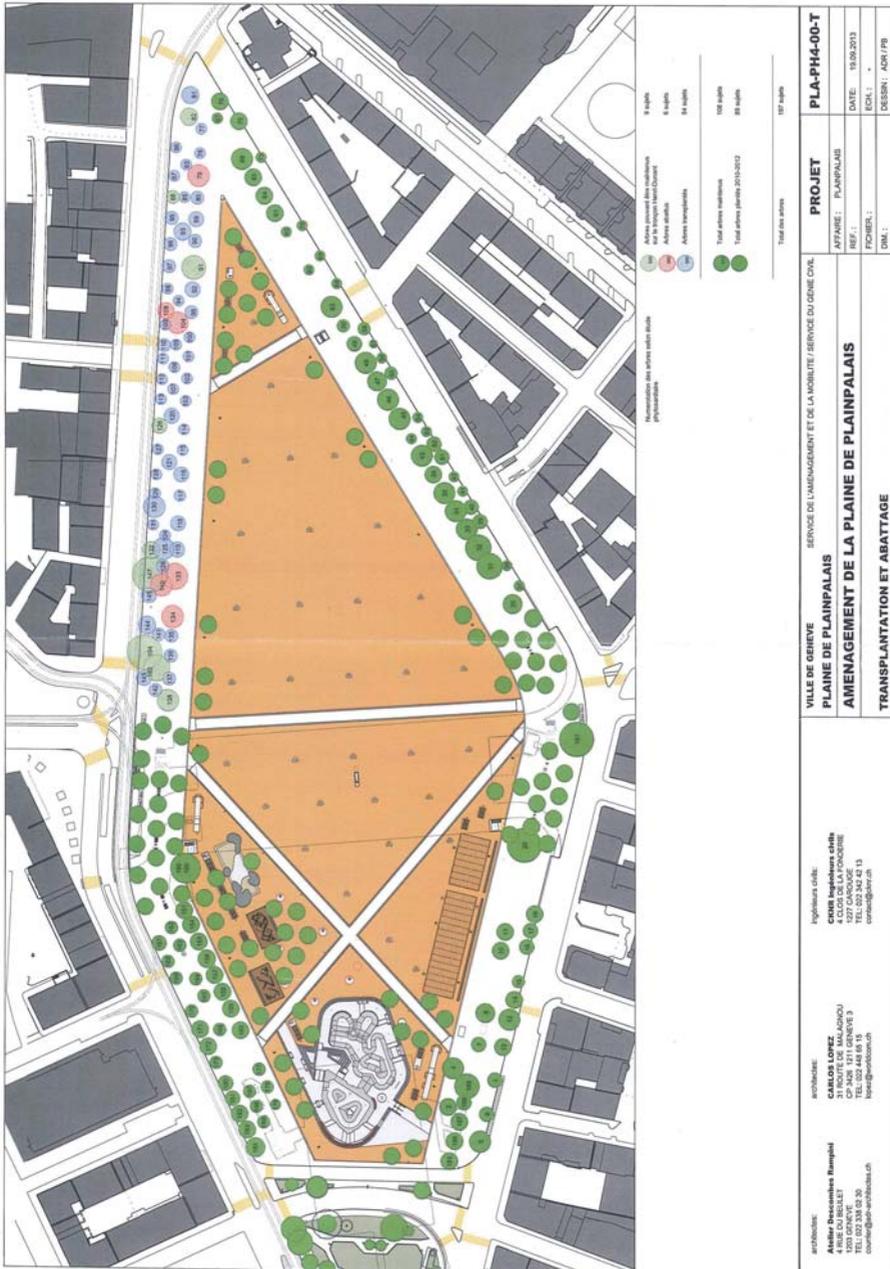
SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
 et mise aux normes des bornes eau/électricité

4569



VILLE DE GENEVE PLAINE DE PLAINPALAIS		SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE / SERVICE DU GENEVE CIVIL	
AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PLAINPALAIS		PROJET	
TRANSPLANTATION ET ABATTAGE		ATTENUE : PLAINPALAIS	
RÉF. : ...		DATE : 18.03.2013	
PROJETS : ...		ECHA : ...	
DMS : ...		DESSIN : A20 / P20	
Rédigé par : ...		Approuvé par : ...	
Date : ...		Version : ...	

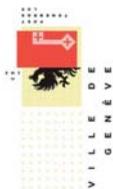
SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
 et mise aux normes des bornes eau/électricité



# Transplantation des arbres de la Plaine de Plainpalais

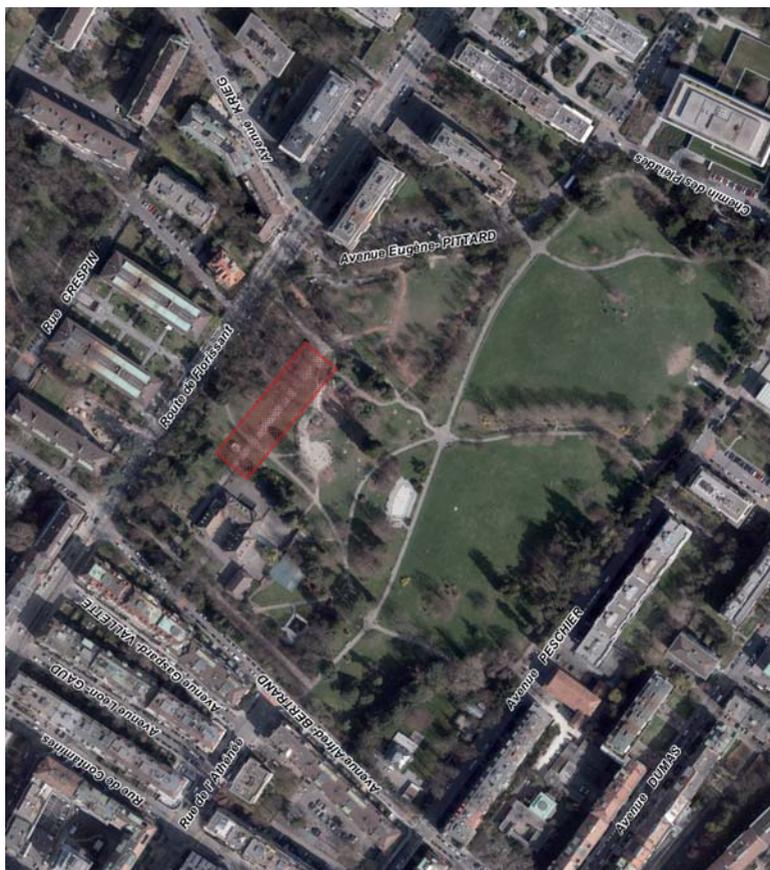
## Sites d'accueil prévus

- Parc Bertrand
- Parc des Acacias
- Route du Bout du monde
- Parc La Grange



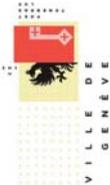
PARC BERTRAND

Potentiel d'accueil : 11 arbres



Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

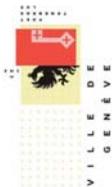
Service des espaces verts



PARC DES ACACIAS

Potentiel d'accueil : 10 arbres





ROUTE DU BOUT DU MONDE

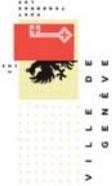
Potentiel d'accueil : 10 arbres

Etude de mobilité en cours  
(Service de l'urbanisme)



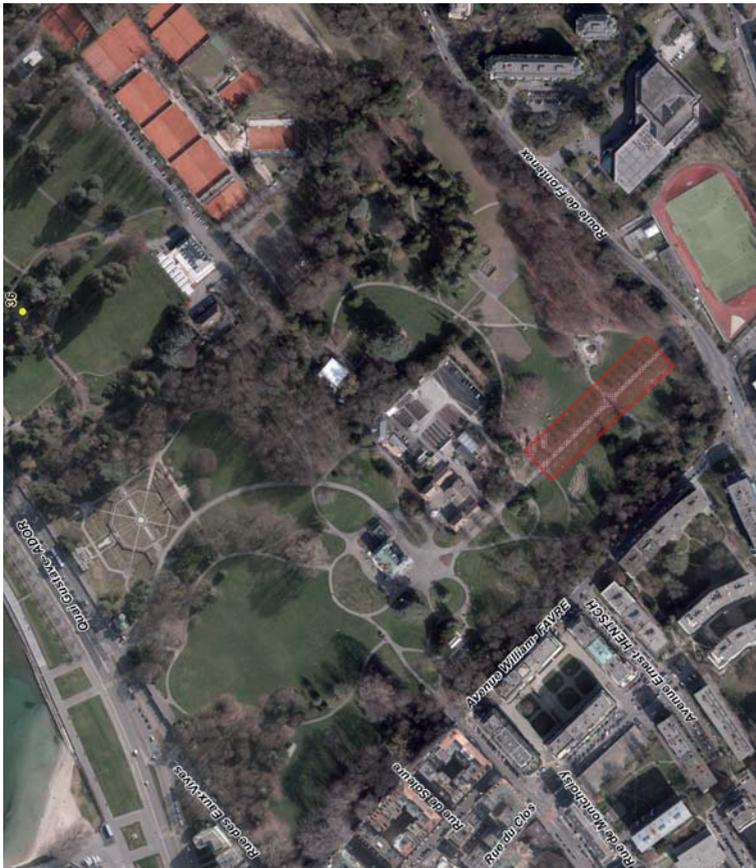
Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Service des espaces verts



PARC LA GRANGE

Potentiel d'accueil : 40 arbres



Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

**5.b) Motion du 5 juin 2013 de MM. Pascal Spuhler, Eric Bertinat et  
Alain de Kalbermatten: «Plainpalais, nouveau compromis»  
(M-1087)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter dans les trois mois un projet de réalisation pour mettre aux normes les bornes eau/électricité (eau/électricité) dédiées aux marchands de la plaine de Plainpalais.

**M. Guy Dossan, rapporteur** (LR). Je m'exprime maintenant en tant que rapporteur. La commission des travaux et des constructions a fait ce que lui avait demandé le plénum au mois de juin 2013, lorsqu'il lui a renvoyé en troisième débat la proposition PR-994 concernant la plaine de Plainpalais.

Nous avons auditionné le magistrat Pagani et ses services, l'association Sauvons nos arbres! et le chef du Service des arbres et nature en ville du Département cantonal de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement. Une fois de plus, nous nous sommes retrouvés avec un amendement du Conseil administratif, mais nous commençons à être habitués à travailler dans ces conditions! Je pense qu'on ne peut pas reprocher à la commission de ne pas avoir fait son travail, car elle a vraiment été jusqu'au fond des choses.

Telle est la raison pour laquelle, lors de la dernière séance qui s'est terminée par le vote de la proposition PR-994, chaque groupe a pris position en connaissance de cause, en sachant exactement quels étaient les tenants et les aboutissants de la décision pour ou contre l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais.

Voilà ce que je voulais dire comme rapporteur. Je reprendrai la parole tout à l'heure en tant que représentant du Parti libéral-radical.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 9 non (3 abstentions).

**Le président.** Je donne la parole à qui la demande sur la proposition PR-994 et sur la motion M-1087. Il n'y a pas de premier débat sur la proposition, puisque celle-ci avait déjà été traitée en troisième débat avant d'être renvoyée une nouvelle fois en commission des travaux et des constructions.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 271.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** J'annonce simplement que, pour ce dossier, je suis soumise à l'article 42 du règlement du Conseil municipal sur l'obligation de s'abstenir dans les délibérations. Par conséquent, je sors de la salle et ne participerai pas au débat.

**M. Grégoire Carasso (S).** Le dossier de la plaine de Plainpalais – du moins en ce qui concerne le réaménagement de sa dernière parcelle – a connu de nombreux rebondissements. Je ne sais que penser du dernier en date, paru ce matin dans *Le Courrier*, où le magistrat Pagani explique qu'il a encore une nouvelle variante à proposer... Je pense qu'il aurait été utile que le magistrat prenne d'abord la parole à ce sujet dans le cadre des débats du Conseil municipal. En effet, vu la confusion et l'absence de pilotage dans ce dossier, le groupe socialiste estime qu'à ce stade le renvoi du rapport PR-994 A1 en commission serait la meilleure solution.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit M. Dossan, je pense avoir fait tout ce qui était possible dans ce dossier. Je me suis même rendu à Bruxelles pour essayer de trouver une solution à expérimenter afin de dépoter les arbres de la plaine de Plainpalais!

Je vous ai présenté un premier amendement avec une demande de crédit beaucoup moins élevée que celle de la proposition initiale. Cependant, vu les positions majoritaire et minoritaire de la commission des travaux et des constructions, j'en ai conclu que vous préféreriez le premier projet. Pour ma part, je n'ai pas d'états d'âme là-dessus. Il m'est égal que vous choisissiez la délibération à 11 409 000 francs ou l'amendement à 8 millions de francs et des poussières qui limite l'aménagement à l'essentiel, à savoir le côté avenue du Mail avec la redistribution des arbres. Vous avez le choix entre les deux variantes. Mais j'ai cru comprendre que le premier projet, qui vise à terminer une fois pour toutes l'aménagement de la plaine de Plainpalais dans son ensemble, aurait ce soir la préférence du plénum.

Evidemment, s'il y avait référendum, nous savons vous et moi qu'il viserait principalement la coupe de tous les arbres. Je ne m'aventurerai pas à courir le risque de perdre ce référendum, raison pour laquelle je vous soumetts ici un nouvel amendement très simple: si vous optez pour le projet à 11 409 000 francs, je vous propose d'ajouter dans l'intitulé de la proposition et dans l'article premier de la délibération la formule «la transplantation de tous les arbres existants dont l'état le permet».

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Tout citoyen remplissant son bulletin de vote pour le référendum se demandera s'il s'agit ou non de couper les arbres. Ajouter leur transplantation dans l'intitulé du projet – en tout cas pour les arbres dont l'état le permet – clarifierait les choses. Mon amendement est donc le suivant:

*Projet d'amendement*

Modifier comme suit l'intitulé de la proposition PR-994 et son article premier:

«Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, *la transplantation de tous les arbres existants dont l'état le permet*, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994).»

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 409 000 francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, *la transplantation de tous les arbres existants dont l'état le permet*, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.»

Venons-en au volet financier de la problématique. Je me suis rendu à Bruxelles, où j'ai constaté qu'il existait une machine pour déplanter et replanter les arbres, le coût de l'opération oscillant entre 1500 et 2000 francs par arbre. Je vous laisse multiplier cette somme par 150, Mesdames et Messieurs.

A mon retour à Genève, on m'a dit: «Non, vous ne ferez pas venir une telle machine à Genève, ce serait le déshonneur pour nous. Mieux vaut réaliser nous-mêmes la transplantation.» Certes, le marronnier déjà transplanté de la sorte va bien – j'ai une photo, il bourgeonne en ce moment au parc Bertrand – mais les coûts annoncés pour confier ce travail à des entreprises locales sont nettement plus élevés que la solution belge. Voilà pourquoi j'ai mis dans l'amendement à la proposition une somme assez importante.

Je prends donc le risque, Mesdames et Messieurs, de transplanter ces 150 arbres – ou, en tout cas, une grande partie d'entre eux – pour 1500 francs chacun. J'ai trouvé une grande assurance qui doit d'ailleurs faire une compensation et qui serait d'accord de m'aider dans ce projet. Je viendrai donc devant la commission des travaux et des constructions, le moment venu, pour faire état du prix de cette transplantation et des sommes y afférentes que j'aurai obtenues pour la réaliser.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Pour cette raison, je propose au plénum – s’il choisit le premier projet d’aménagement de toute la plaine de Plainpalais, comme prévu au départ – de voter ce nouvel amendement.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Pour Ensemble à gauche, à vrai dire, il n’était pas question de couper tous les arbres de la plaine de Plainpalais. C’est pourquoi nous avons renvoyé avec joie le rapport PR-994 A1 en commission, il y a quelques mois, et nous avons voté le premier amendement du Conseil administratif.

A l’époque, le Conseil municipal demandait deux choses: la réduction du coût de l’opération et le maintien des arbres. M. Pagani est revenu – et nous l’en remercions – avec une solution moins chère permettant de ne pas couper tous les arbres. Cette option a même obtenu le consentement de l’association Sauvons nos arbres!, ce qui n’implique pas forcément l’absence de référendum mais, au moins, le contexte est désormais clair.

C’était un compromis. Or, dans le mot «compromis», il y a «promis»... A savoir, dans le cas d’espèce, la promesse de terminer l’aménagement de la plaine de Plainpalais pour un montant de 8 071 635 francs, à la satisfaction de tous – chacun mettant de l’eau dans son vin et faisant un pas vers l’autre, ce que nous sommes prêts à faire.

Ce nouveau projet prévoyait la transplantation de 54 arbres, ce que nous ne voulions pas, mais nous avons néanmoins accepté cette concession dans le cadre du compromis. Nous savons très bien qu’une partie des arbres supporteront vraisemblablement mal le transfert et n’y survivront pas, raison pour laquelle il vaut mieux en déplacer le moins possible. De plus, la transplantation de tous les arbres de la plaine de Plainpalais aurait quelque chose de grotesque, Mesdames et Messieurs! La ville n’est pas un jouet!

Pour toutes ces raisons, nous avons déposé un nouvel amendement qui reprend exactement les termes de l’ancien amendement général du Conseil administratif. Pour nous, il s’agit clairement d’aller dans ce sens, en espérant ainsi pouvoir terminer l’aménagement de la plaine de Plainpalais. Cet amendement est le suivant:

*Projet d’amendement*

Revenir au projet d’amendement général du Conseil administratif en formulant comme suit les deux premiers articles de la proposition PR-994:

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 071 635 francs destiné à la requalification complète de l’allée périphérique de la

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité.

»Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 071 635 francs.»

J'entends déjà venir la critique: il y a de vieux arbres qui mourront d'ici à quinze ou vingt ans... Eh oui, Mesdames et Messieurs! Une surface de 7 ha en pleine ville de Genève, cela s'entretient et cet entretien a un coût! Qu'on transplante tous les arbres ou qu'on les maintienne, il faudra entretenir la plaine de Plainpalais et cela nous coûtera des sous!

Par conséquent, on peut très bien laisser vivre ces arbres. Pour les gens du quartier de Plainpalais, mais aussi pour l'ensemble des habitants de Genève, ils ont une valeur non pas seulement symbolique, mais affective. Les gens ont un rapport avec les arbres qui n'est pas le même qu'avec une fontaine, par exemple.

Nous croyons que cette solution permettra d'aller de l'avant pour terminer l'aménagement de la plaine – j'entends par là cette phase des travaux qui correspond au montant de 8 071 635 francs. Evidemment, il y aura de toute manière des frais d'entretien à assumer, à l'avenir. Mais, pour aujourd'hui, nous avons là une bonne solution. Il y en a une mauvaise, qui consisterait à voter le déplacement de tous les arbres – dans ce cas, je suis certain qu'un référendum sera lancé, car de nombreux Genevois ne supporteront pas cette idée. Cela impliquerait l'inachèvement des travaux sur la plaine et l'interruption de tout le dossier. Cette saga peut durer encore longtemps, et ce serait dommage!

Mieux vaut boucler cette affaire avec un compromis général, afin d'arriver à un résultat. D'ailleurs, on est déjà très contents de la plaine de Plainpalais telle qu'elle est actuellement. Je pense qu'une immense majorité des Genevois sont reconnaissants des travaux déjà réalisés, car l'endroit fonctionne très bien ainsi. Par conséquent, mettons un point final à ce dossier, Mesdames et Messieurs: acceptez notre amendement qui reprend l'amendement général du Conseil administratif, afin de ramener le projet à 8 071 635 francs et de ne déplacer que 54 arbres en maintenant les autres. De cette manière, on ira de l'avant!

**M. Guy Dossan (LR).** ça y est: un épisode de plus pour la plaine de Plainpalais! C'est tout neuf, tout chaud, ça vient de sortir! Nous voilà face à un nouvel amendement déposé par le magistrat! Je rappelle que nous étions censés voter ce soir un projet débattu pendant des années en commission des travaux et des

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

constructions. Or, le Conseil administratif veut encore le modifier... Si vous décidez de renvoyer une fois de plus ce dossier en commission, Mesdames et Messieurs, c'est très bien, je suis le rapporteur éternel sur cet objet... En tout cas, le Parti libéral-radical n'acceptera pas ce renvoi, car nous estimons que le travail a été fait et qu'il faut oser se décider une fois pour toutes. Allons-y, votons oui ou non – mais votons! S'il le faut, on ira devant le peuple.

Le Parti libéral-radical était opposé à l'aménagement de la plaine de Plainpalais tel qu'il avait été prévu au départ; nous avons donc voté contre le projet initial. Par la suite, nous n'avons pas été convaincus par la réalisation des deux allées «témoins», comme les appelait le magistrat. En revanche, nous sommes persuadés que l'état futur de la plaine pourrait être nettement meilleur qu'actuellement.

Il est vrai que nous avons maintenant adhéré au projet initial à 11 409 000 francs pour l'aménagement complet de la plaine de Plainpalais, que nous avons voté en commission lorsque l'amendement général du magistrat a été refusé. Le Parti libéral-radical a décidé qu'il fallait en finir une fois pour toutes avec ce dossier.

Nous sommes opposés à l'amendement qui prévoit de ramener le coût de l'opération à 8 071 635 francs. Encore heureux que cette variante soit moins chère, Mesdames et Messieurs: si elle est acceptée, on ne fera quasiment plus rien! Seule une partie de la plaine de Plainpalais sera aménagée et tout le reste demeurera quasiment comme aujourd'hui. Il est vrai que l'avenue du Mail est moins dégradée que l'avenue Henri-Dunant, mais il faut y regarder de plus près: le revêtement de la promenade n'est pas génial, les arbres ne sont pas en bon état...

Si vous votez l'amendement d'Ensemble à gauche pour revenir à l'amendement général du Conseil administratif, ce sera fini, on ne touchera plus à la plaine de Plainpalais pendant trente ans! Ou alors, si vous décidez d'y revenir, vous trouverez le Parti libéral-radical sur votre route! Si le Conseil municipal choisit ce soir de laisser les arbres de l'avenue du Mail comme ils sont maintenant, il ne faudra pas venir dans quelques années nous demander de voter 1 franc pour intervenir dans ce périmètre – et cela, alors que nous avons aujourd'hui la possibilité de tout refaire.

Pourquoi ne pas aller devant le peuple? Si le projet est bien défendu, Mesdames et Messieurs, pensez-vous vraiment que les citoyens voteront non? Refuseront-ils une plaine de Plainpalais terminée? Le projet peut ne pas plaire à tout le monde, mais les allées «témoins» du magistrat et les modifications déjà réalisées laissent voir que l'aménagement total vaudra nettement mieux que la solution douteuse d'un aménagement à 8 millions de francs inachevé pendant vingt ans.

Certes, il y aura peut-être un référendum. Dans ce cas, nous pourrions très bien expliquer à la population les tenants et aboutissants du projet; je pense qu'elle comprendra que, si on maintient les arbres de l'avenue du Mail, aucun ne sera

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

remplacé s'il crève – il n'y aurait pas de raison à cela, puisqu'on nous a répété tout au long de nos travaux que des arbres plantés à la place de ceux qui crèvent ne pousseraient pas. Cela signifie qu'on ne fera plus rien à l'avenue du Mail, ou qu'on nous a menti depuis le départ...

Quant au nouvel amendement du magistrat pour la transplantation de tous les arbres, pourquoi pas? Néanmoins, nous avons entendu l'avertissement du spécialiste du Service cantonal des arbres et nature en ville: pour que des arbres repoussent – et encore, ce n'est pas garanti – il faut compter au moins trois ans de préparation. Si nous devons attendre trois ans pour dépoter tous les arbres de la plaine de Plainpalais, la plupart d'entre nous ne seront plus conseillers municipaux à la fin de l'opération, car il y aura eu des élections entre-temps!

Mesdames et Messieurs, on est en plein rêve! Soit on vote le projet initial, soit on s'arrête en cours de réalisation et le projet aura coûté des millions de francs pour un résultat boiteux. Je pense qu'une telle option n'est pas digne de la Ville de Genève. Elle me dérangerait, car elle signifierait que le Conseil municipal s'est «aplatis» devant un groupe de terroristes! Je sais que je me ferai attaquer pour ce que je viens de dire... Et pourtant, c'est bien le cas! Ils nous ont avertis: «Si vous coupez les arbres, c'est le référendum.» Eh bien, Mesdames et Messieurs, allons-y! Osons le référendum! D'ailleurs, qu'est-ce qui vous prouve que nous le perdrons, si le projet est bon?

Quant à vous, Monsieur le magistrat, si vous n'osez pas risquer le référendum, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est que vous pensez que votre projet ne vaut rien du tout! Je sais ce que vous me rétorquerez: ce n'est pas «votre» projet, il vous a été légué par vos prédécesseurs... En effet, le rapport de la Cour des comptes donne un éclairage très cru de la façon dont a été géré le dossier bien avant votre arrivée. Bref, vous en avez hérité. Mais vous me direz que vous en assumez toute la responsabilité, comme d'habitude, même si vous n'y êtes pour rien. Je reconnais que, dans cette histoire, vous avez essayé de sortir la Ville du bourbier – je reste poli – dans lequel elle se trouve avec le réaménagement de la plaine de Plainpalais.

Nous serions d'accord de voter le nouvel amendement que vous présentez aujourd'hui, mais à une condition. Vous nous dites qu'il modifierait l'intitulé de la proposition PR-994 et l'article premier de la délibération en stipulant que tous les arbres seront transplantés. Nous sommes favorables à cette solution, pour autant qu'elle ne coûte pas un franc à la Ville! Si vous nous en donnez la garantie, nous voterons cet amendement.

Par contre, si vous entendez revenir dans quelque temps pour nous informer que la transplantation coûte 2000 francs par arbre, comme vous l'avez dit tout à l'heure – soit quelques millions de francs de plus au total – nous refuserons d'entrer en matière. Je le répète, si vous nous assurez ce soir que la transplan-

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

tation de tous les arbres sera réalisée avec des fonds privés, nous vous voterons l'amendement. Sinon, nous le refuserons.

Pour conclure, nous trouvons dommage que le Conseil municipal apprenne une fois encore les nouvelles par la presse. Nous serions en droit d'espérer les recevoir en priorité, au lieu de les lire dans *Le Courrier*! Quoi qu'il en soit, le Parti libéral-radical votera le crédit total à 11 409 000 francs, comme je l'ai dit au début de mon intervention.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre qui demande de clore le débat. Elle est signée par MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Alain de Kalbermatten, Jean-Philippe Haas et Eric Bertinat. Si elle est acceptée, les groupes qui ne se sont pas encore exprimés disposeront d'un temps de parole de dix minutes, et ceux dont les représentants ont déjà parlé ne pourront intervenir que pendant deux minutes. Il faut le savoir! Je mets aux voix cette motion d'ordre qui demande la clôture des débats – mais selon les modalités que je viens de décrire – avant le vote du renvoi du rapport PR-994 A1 à la commission des travaux et des constructions.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 43 oui contre 15 non.

**Le président.** Je donne donc la parole pour dix minutes aux groupes qui ne se sont pas encore exprimés et pour deux minutes à ceux qui l'ont déjà fait. Les groupes qui ne se sont pas exprimés sont: le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien et les Verts. Le Parti socialiste, le Parti libéral-radical et Ensemble à gauche ont encore deux minutes.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Une fois de plus, certains veulent clore un débat pourtant largement nécessaire. Je résume donc très brièvement les trois motifs pour lesquels nous plébiscitons le compromis refusé en commission.

Tout d'abord, au lieu de déraciner 160 arbres, on n'en transplanterait que 54 – et on en ajouterait 33 supplémentaires. Ce compromis tient compte d'une exigence de base: l'aménagement d'espaces dévolus aux marchands. Cependant, il permet d'éviter que toute la plaine de Plainpalais ne soit soumise à la dictature de leurs camping-cars, ces véhicules de 8 m de long à garer sur les marchés. Seule une partie de l'espace sera réservée aux camping-cars, le reste étant préservé avec ses vieux arbres plus serrés que ne le veut la norme imposée par la dictature du camping-car, du drive-in des marchés. Selon cette norme, il faudrait que les grands véhicules des marchands puissent avoir la place pour se mettre partout! En

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

tout cas, le compromis que nous préconisons préserverait en partie la mémoire de ce que fut la plaine de Plainpalais dans le passé.

Cette option va à l'encontre de l'idée des socialistes selon laquelle – à ce que j'ai pu lire dans le rapport PR-994 A1 – il faudrait aménager un ensemble urbain cohérent. Mais sachons recevoir les leçons de l'histoire! Il y avait des ensembles cohérents à la Karl-Marx-Allee de Berlin-Est... Je pense aussi à l'esplanade devant les monuments Ceaucescu en Roumanie... Quoi qu'il en soit, acceptons plutôt la diversité et votons ce compromis, également pour des raisons d'économies!

**Le président.** Monsieur Schnebli, il vous faut conclure.

*M. Tobias Schnebli.* Je serais gêné que la Ville jette par la fenêtre près de 3,5 millions de francs juste pour garantir la cohérence urbanistique d'un projet, alors que ce n'est vraiment pas nécessaire pour répondre aux besoins des marchands et des forains qui utilisent la plaine de Plainpalais – comme toute la population genevoise, d'ailleurs. Je suis désolé d'avoir dû m'exprimer au pas de charge, mais j'y étais contraint par la dictature des coupeurs de parole, dans ce parlement. Je le regrette!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il faut rétablir certains faits. Comme l'a dit M. Dossan, ce dossier a plus de vingt-cinq ans. J'ai péniblement essayé de le sortir du... Je n'ose pas le dire! Il suffit de se rappeler l'état des pelouses de la plaine de Plainpalais, à l'époque. C'était un vrai borbier, pour ne pas dire autre chose!

Monsieur Schnebli, il ne s'agit pas de faciliter ou non le passage des camions des marchands entre les arbres. Nous sommes confrontés aujourd'hui à un problème technique: les couronnes des arbres, qui correspondent à leur système racinaire, se touchent. De ce fait, il n'est pas possible de faire cohabiter sur la plaine tous ses utilisateurs en installant des canalisations pour les eaux usées, des dispositifs pour l'électricité, des fontaines pour que les promeneurs puissent s'asseoir sur les bancs et se rafraîchir un peu... Si nous voulons pourvoir les allées périphériques de ces aménagements minimaux, il nous faut redimensionner la configuration des arbres. Voilà la réalité!

Il ne s'agit pas d'un problème idéologique, mais de faits concrets. Si j'avais pu organiser autrement l'aménagement de la plaine de Plainpalais, je l'aurais fait. Mais on m'a démontré par  $a + b -$  et la commission en a été convaincue – qu'il n'était pas possible d'installer les bornes techniques ailleurs.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Evidemment, il y aura sans doute un référendum, je ne me fais aucune illusion là-dessus. Cela a déjà été annoncé – non pas par l'association Sauvons nos arbres!, mais par d'autres entités.

Dans ce contexte, il s'agit pour nous de sauver ce projet, comme je me suis toujours efforcé de le faire. Telle est la raison pour laquelle je présente aujourd'hui un nouvel amendement. Excusez-moi de l'avoir annoncé d'abord aux journaux, Mesdames et Messieurs, mais j'ai tellement de dossiers compliqués à traiter! J'essaie de trouver des solutions au fur et à mesure... Vous permettrez donc que, dans le cas d'espèce, j'aie déjà discuté la semaine dernière avec une compagnie qui nous aiderait à transplanter les arbres.

J'ai bien compris la volonté de la majorité du Conseil municipal qui se dessine en faveur de l'aménagement complet de la plaine de Plainpalais, afin d'achever définitivement le travail commencé il y a vingt-cinq ans.

Monsieur Dossan, je tiens ici à prendre un engagement envers vous. Si vous me votez ces 14 millions de francs... non, pardon, je voulais dire ces 11 millions de francs, je m'engage à faire en sorte que l'on puisse finir les travaux de la plaine de Plainpalais en inscrivant la transplantation de tous les arbres dans la délibération.

Evidemment, en cas de référendum, les citoyens se demanderont s'il est possible de déplacer 150 arbres. A Bruxelles, j'ai vu des marronniers déplacés. On objectera que c'est une opération difficile qui dure trois ans – mais, de toute façon, l'aménagement de la plaine durera au moins trois ans, Mesdames et Messieurs! Nous ne pourrons pas l'achever en une année, il faudra procéder par étapes. Le déplacement des marchands et les autres mesures nécessaires prendront du temps.

Bien évidemment, je m'engage également à ne transplanter que les arbres en état de le supporter. Il faudra tourner autour de ceux qui ont cent ou cent cinquante ans. Cependant, la majorité des arbres – je suis allé les voir cet après-midi même – sont déplaçables.

Voilà les deux engagements que je prends devant vous ce soir, Monsieur Dossan.

**M. Grégoire Carasso (S).** Sept millions de francs... 11 millions de francs... 14 millions de francs... Communication du magistrat avec *Le Courrier* avant la séance plénière du Conseil municipal de ce soir... Nous voyons bien que vous êtes un peu dépassé, Monsieur Pagani! Et cela, au point que je me sens obligé de résumer la position du groupe socialiste, laquelle est relativement simple et claire – à la différence de la vôtre dans ce dossier, depuis le début.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Nous étions favorables au réaménagement complet de la plaine de Plainpalais – pour 11 409 000 francs, selon votre chiffrage – et à la sauvegarde des arbres. Mais c'était une équation impossible, il y a deux ans. Il y a six mois, quand vous nous avez proposé un amendement qui impliquait de renoncer à la moitié des travaux en ne sauvant qu'une partie des arbres, vous nous avez dit que c'était la seule solution. Mais, aujourd'hui, vous nous amenez un troisième projet! Dans l'absolu, je m'en félicite... Nous apprenons donc ce soir qu'il est possible de faire le réaménagement complet de la plaine de Plainpalais en sauvant tous les arbres.

Pour en finir – et en finir correctement, à la différence de votre gestion de ce dossier, Monsieur le magistrat – le groupe socialiste propose et souhaite le renvoi du rapport PR-994 A1 et de son amendement à la commission des travaux et des constructions, afin d'étudier votre nouveau projet. Nous espérons qu'il est sérieux, car il correspond à nos objectifs.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce dossier n'a pas fini de faire couler de l'encre et des paroles! Je me demande si nous en sortirons un jour!

En tout cas, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas le nouvel amendement de M. Pagani sur le siège. La meilleure solution serait de renvoyer tout le dossier en commission. Autrement, c'est trop facile! A chaque fois, la commission étudie une proposition, elle revient devant le plénum, ça ne va pas, on la renvoie en commission... et le Conseil administratif ajoute encore des amendements à la dernière minute!

Je conçois bien qu'il était sans doute plus facile de transmettre la nouvelle au *Courrier* qu'au Conseil municipal. Evidemment, Monsieur le magistrat, vous avez beaucoup de dossiers à gérer... Mais zut! La priorité devrait être au Conseil municipal! Vous auriez pu demander une audition à la commission des travaux et des constructions, même si le rapport PR-994 A1 avait déjà été rendu. A mon avis, c'était la moindre des choses! D'ailleurs, quand cela vous arrange, vous savez très bien le faire! Combien de fois n'êtes-vous pas venu devant la commission des finances à la dernière minute – si ce n'était pas à la dernière seconde – pour demander l'usage du droit de préemption de la Ville sur telle ou telle parcelle?

Le renvoi en commission me semble donc la meilleure façon de procéder. Il est trop facile de nous faire croire aujourd'hui qu'une solution a été trouvée pour transplanter les arbres sans que cela ne nous coûte de l'argent, car vous avez peut-être trouvé un sponsor ou un mécène... Nous ne nous contentons pas de ces belles paroles. Ce n'est pas suffisant!

Par conséquent, renvoyons tout cela à la commission des travaux et des constructions, qui vous auditionnera avec plaisir, Monsieur le magistrat! Vous y

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

présenterez des propositions confirmées, aussi bien en ce qui concerne la possibilité technique de déplacer les arbres – nous sommes aussi pour leur sauvegarde, nous l'avons toujours dit – qu'au sujet de l'éventuel financement privé d'une telle opération. Si vous avez vraiment trouvé un sponsor ou un mécène, comme vous nous l'annoncez ce soir, c'est la meilleure des choses!

Monsieur le président, vous transmettez à M. Schnebli que les marchands disposent effectivement de véhicules un peu plus gros maintenant, mais il faut faire avec son temps! On n'est plus au Moyen Age, ni à l'époque de Mao Tsé-tung, qui faisait déplacer la terre de ses grands travaux sur le dos des pauvres ouvriers chinois! Revenons sur terre, justement! M. Schnebli n'a pas l'air d'y être revenu, mais cela arrivera peut-être un jour...

Ce que veut la raison, c'est le renvoi du rapport PR-994 A1 avec l'amendement de M. Pagani à la commission des travaux et des constructions. D'ailleurs, cet amendement n'en est pas vraiment un, puisqu'il ne prévoit rien de confirmé; nous verrons bien ce qu'il en ressort finalement. Par conséquent, chers collègues, merci de bien vouloir voter le renvoi en commission!

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Effectivement, ce projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais est en danger. Dans ce genre de cas, on ne vote pas d'amendements sur le siège; il faut immédiatement renvoyer le tout à la commission des travaux et des constructions. Comme d'autres l'ont dit, je pense que c'est la solution la plus sage. Elle nous permettra d'étudier calmement l'amendement de M. Pagani et de poser les bonnes questions: d'où viennent le ou les sponsors? Quel surcoût engendrera la nouvelle solution?

J'avoue que le groupe démocrate-chrétien est las de ces solutions sorties du chapeau au dernier moment, qui sont d'abord annoncées à la presse. Voilà pourquoi nous ferons ce soir un vote-sanction contre les méthodes de M. Pagani. Il doit revenir à des méthodes plus respectueuses envers le Conseil municipal – et, par conséquent, envers la population genevoise.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, ce projet nous occupe depuis de longs mois, il a déjà passé deux fois en commission. Mais voilà que – au petit matin du 18 mars, c'est-à-dire aujourd'hui même – on apprend tout à coup qu'il y a une nouvelle option en jeu. Et c'est la presse qui nous en informe! Merci, Monsieur le magistrat! Tout le travail que nous avons fait est donc remis en question, et vous voudriez en modifier les résultats ce soir en imposant au plénum le vote de votre amendement sur le siège? Nous ne sommes pas d'accord. Je me rallie donc aux partis qui ont décidé de renvoyer le dossier en commission.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

Je le répète, ce n'est pas sérieux! Il y a quinze jours, une commission a même dû se réunir entre deux séances plénières, de 19 h à 20 h 30, parce qu'il y avait un projet extraordinairement important et urgent à traiter. Telle est la méthode de travail de M. Pagani, mais elle nous déplaît souverainement.

Il est donc problématique de nous soumettre aujourd'hui une nouvelle solution pour l'aménagement de la plaine de Plainpalais, d'autant plus qu'elle implique de changer l'intitulé de la proposition PR-994 sans en modifier le coût! Pourtant, M. Pagani a articulé tout à l'heure des prix qu'il est allé puiser à Bruxelles, si j'ai bien compris – où il a d'ailleurs puisé non seulement ces données pécuniaires, mais aussi l'inspiration!

Pourtant, on peut lire en page 3 du rapport PR-994 A1: «L'opération de dépotage [telle qu'elle avait été prévue à l'origine] a coûté 3500 francs, mais appliquée à l'ensemble des 54 arbres concernés, elle est estimée à environ 500 000 francs.» On est vraiment loin des prix que vous avez mentionnés tout à l'heure, Monsieur le magistrat! En réalité, par votre amendement, vous nous demandez quasiment de vous signer un chèque en blanc tout en vous félicitant pour cette magnifique solution!

Vous prétendez maintenant que la même opération ne coûtera rien, et nous devrions encore vous croire! Eh bien, non! Nous voulons avoir plus de précisions. Pour cette raison principalement, nous renverrons tout le dossier en commission.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, les Verts sont très à l'aise avec ce dossier, ce soir. Nous avons demandé le troisième débat sur les rapports PR-994 A/B, nous l'avons obtenu et cet objet a été renvoyé en commission. Je crois d'ailleurs que la commission des travaux et des constructions a très correctement fait son travail, comme l'a dit son rapporteur, M. Dossan.

Un élément nouveau est arrivé en commission. Lors de son audition, nous avons demandé au chef du Service cantonal des arbres et nature en ville s'il avait autorisé le déplacement d'une cinquantaine d'arbres, en admettant que la Ville n'ait pas demandé leur abattage. Il a répondu que oui, mais il aurait imposé que cela se fasse dans les règles de l'art. Comme l'a rappelé Guy Dossan, les «règles de l'art» de base consistent ici à rabattre les couronnes des arbres et les racines pendant trois ans, avant la transplantation.

Seulement voilà: la Ville de Genève étant au bénéfice d'une autorisation d'abattage, elle n'a évidemment pas demandé d'autorisation de déplacement des arbres. On pourrait se poser la question: pourquoi chercher à Bruxelles, en Belgique, une entreprise pour faire ce travail? C'est que vous ne trouverez pas un pépiniériste d'accord de le faire à Genève! Ce genre de démarche n'est pas

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais  
et mise aux normes des bornes eau/électricité

acceptable! C'est du bouillon pour les morts! On ne peut pas déplacer 50, 100 ou 150 arbres en mauvais état sans prendre les précautions d'usage selon les règles de l'art – et cela, juste pour éviter un référendum! Tel est l'élément nouveau que nous avons obtenu au deuxième tour des travaux de la commission.

A la suite du troisième débat, les Verts étaient prêts à prendre position contre la transplantation, car nous avons compris qu'elle était dénuée de sens. Il faut replanter plus d'arbres en meilleure santé, capables de s'adapter, et cela dans de meilleures conditions. Mais nous découvrons ce soir en séance plénière – car je ne lis pas tous les jours *Le Courrier* – que le Conseil administratif a une nouvelle proposition. Il faudrait savoir! Notre plénum est-il une commission des travaux et des constructions à 80 membres? Cette façon de travailler m'étonne quand même!

Comme l'a dit M. Bertinat, avec les chiffres aussi, c'est le yoyo! On nous a parlé de 54 arbres déplacés à 3500 francs pièce, on en est maintenant à 150 arbres pour 1500 francs... Moi, je me demande quel mécène serait d'accord de jeter son argent par les fenêtres pour déplacer des arbres dont on peut raisonnablement estimer que seuls 10% survivront à l'opération – et encore, c'est un maximum! Bref, nous voulons des réponses à toutes ces questions.

Nous étions prêts à voter la proposition initiale qui prévoyait l'aménagement de la plaine de Plainpalais pour 11 409 000 francs, car notre position concernant ce dossier n'a pas changé depuis deux ou trois ans. Nous trouvons que c'est un bon projet et qu'il faut le terminer.

Nous n'avons pas peur d'un éventuel référendum. Ceux qui le craignent sont ceux qui n'osent pas faire campagne, tout simplement. Prenons le dernier exemple en date – ce n'était pas un référendum, mais une initiative – où il s'agissait à nouveau de sauver quelque chose... Mais quoi? Nos retraites? Le parc Barton? Naxoo? Non, c'était l'initiative intitulée «Sauvons nos parcs au bord du lac!» – au cas où ils seraient menacés, n'est-ce pas... Eh bien, si on veut gagner un référendum, il faut faire campagne!

La plupart du temps, ces dernières années, les autres partis n'ont pas fait campagne dans le cadre de référendums ou d'initiatives. Nous l'avons fait, c'est pourquoi nous sommes aussi à l'aise pour en parler. Nous aurions d'ailleurs espéré que tous les partis agissent de même. Dans le cas présent, il ne faut pas céder aux pressions d'un mouvement qui ne représente que lui-même, c'est-à-dire quelques dizaines de membres; ce n'est pas parce que lui refuse un projet que nous devons le refuser aussi.

Par conséquent, renvoyons le rapport PR-994 A1 et son amendement à la commission des travaux et des constructions. A l'issue de cet examen, si un référendum est lancé, nous verrons quels partis courageux sont prêts à prendre des décisions qui engagent l'avenir des espaces verts de la ville de Genève!

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-994 A1 avec les deux amendements y afférents à la commission des travaux et des constructions est accepté par 43 oui contre 15 non (6 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1087 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 56 oui contre 9 non (2 abstentions).

**6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 20 000 francs en faveur d'une subvention annuelle du projet de véhicule écologique BioMobile (PR-931 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La proposition PR-931 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2012. La commission s'est réunie le 9 avril 2013, sous la présidence de M. Vincent Schaller, et le 3 septembre 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour son travail.

**Séance du 9 avril 2013**

*Audition de M<sup>mes</sup> Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement de la Ville de Genève, et Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable, ainsi que M. Michel Perraudin, professeur à la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et chef du projet BioMobile.ch*

Après une brève présentation du Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève (ses structures et ses missions), M<sup>me</sup> Böhler explique que c'est en 2010 que ce service a reçu la première demande de soutien au projet BioMobile.ch. Après une analyse effectuée courant 2011, le Conseil administratif a finalement décidé de donner suite à cette demande d'où le dépôt de la proposition PR-931 en novembre 2011.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Proposition, 4760.

## Proposition: subvention annuelle pour le projet BioMobile

M<sup>me</sup> Barberis explique que l'intérêt de la Ville pour le projet BioMobile.ch a principalement été motivé par son exemplarité et sa cohérence. En effet, le projet permet non seulement de valoriser des déchets, mais prouve aussi qu'une mobilité sans énergies fossiles est possible (même si on est là encore à l'étape de prototype) et que le développement durable peut être source d'innovations technologiques, même locales.

Parmi les applications possibles à moyen terme, M<sup>me</sup> Barberis cite la possibilité d'utiliser la BioMobile comme moyen de sensibiliser les jeunes au développement durable avec un objet concret qui les touche plus qu'une leçon théorique ou alors la possibilité de faire fonctionner les balayeuses de la Ville grâce à cette technologie.

M<sup>me</sup> Barberis conclut sa présentation en déclarant que le projet BioMobile.ch entre parfaitement dans les objectifs de développement durable que prône la Ville de Genève et c'est pourquoi elle encourage les commissaires à approuver la proposition PR-931.

Afin de mieux faire comprendre aux commissaires qu'il est possible de réaliser les différents composants d'une voiture en fibres naturelles, M. Perraudin fait circuler des échantillons au sein de la commission et rappelle qu'actuellement le projet BioMobile regroupe deux aspects, l'un technologique et l'autre pédagogique.

Parmi les points en cours de recherche, il a été mis en évidence que la simple diminution de l'utilisation d'essence ne suffira pas à l'avenir et c'est pourquoi l'équipe de BioMobile.ch travaille aussi sur la substitution du carburant. A propos de l'équipe, M. Perraudin rappelle que, si le projet est issu de l'HEPIA, il est cependant mené en collaboration avec plusieurs écoles suisses et étrangères au sein d'une association où seul un ingénieur coordinateur est payé, tous les autres participants étant bénévoles.

## Petit historique du projet:

- 2001, trois étudiants ont approché M. Perraudin pour lui proposer de travailler sur un véhicule faisant un maximum de kilomètres avec un seul litre d'essence.
- 2003, réalisation du premier véhicule.
- 2004, premier véhicule «nouvelle philosophie» et introduction de la bio-essence issue de déchets organiques.
- 2008, fondation de l'Association BioMobile.ch.
- 2010 et 2012, créations successives de la seconde, troisième voiture, toujours plus vertes.
- 2013, premières pièces structurales en fibres végétales.

A noter que le dernier modèle de voiture créé émet moins de CO<sub>2</sub> que son pilote.

M. Perraudin explique que l'Association BioMobile.ch a été créée en 2008 et reconnue d'utilité publique sur le plan cantonal et fédéral en 2011. Constituée d'un comité et d'une centaine de membres (passionnés et sympathisants), elle repose essentiellement sur le bénévolat. Les ressources financières proviennent pour une petite part des cotisations et du mécénat, et du sponsoring pour l'essentiel. Le budget, quant à lui, est variable, mais de l'ordre d'environ 70 000 francs par année. Quant aux activités de l'association, elles comprennent non seulement la recherche et le développement, mais également un important travail de sensibilisation/promotion ainsi que de formation.

Suite au départ des personnes auditionnées, une discussion a lieu entre les commissaires sur divers points:

- la nécessité de modifier l'article 2 qui fait référence à l'année 2011;
- la question de savoir pourquoi M<sup>me</sup> Salerno a déposé une proposition pour une somme qu'elle aurait pu prélever sur sa caissette;
- la somme de 20 000 francs (pourquoi, et ne faudrait-il pas l'augmenter?).

Au terme de la discussion, le président décide de reporter le vote et de voir avec M<sup>me</sup> Salerno pour modifier l'article 2.

### **Séance du 3 septembre 2013**

#### *Discussion*

En entrée de débat, la présidente de la commission précise:

1. M<sup>me</sup> Salerno lui a dit que c'est à la commission de faire les modifications nécessaires à l'article 2 de la proposition (année de fonctionnement);
2. M. Perraudin a appelé la présidente durant l'été pour savoir où en est la proposition car le soutien de la Ville est important pour la continuation de son projet.

Si, sur le fond, tous les commissaires disent trouver le projet BioMobile très intéressant, notamment avec son utilisation des déchets, c'est le financement qui divise les partis:

- le Parti démocrate-chrétien dit vouloir s'abstenir car il s'interroge si c'est bien à la Ville de Genève de financer de tels projets en ces temps difficiles;
- le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre estiment que la magistrature n'aurait pas eu besoin de déposer de proposition pour allouer une telle somme;

## Proposition: subvention annuelle pour le projet BioMobile

- les Verts, les socialistes et Ensemble à gauche estiment que ce projet colle parfaitement aux objectifs de la politique de la Ville et argumentent que le dépôt d'une proposition relève d'une volonté de transparence de la magistrature.

*Vote*

L'article 1 est accepté par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 5 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Pour les articles 2 et 3, la présidente propose de modifier la date et d'indiquer 2013. Les articles 2 et 3 modifiés sont acceptés par 7 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG) et 6 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG).

La présidente passe au vote de l'ensemble de la proposition PR-931 modifiée qui est acceptée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 5 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG).

La proposition PR-931 modifiée est donc acceptée par la commission, qui recommande également d'en demander l'urgence lors de sa mise à l'ordre du jour de la prochaine plénière.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 20 000 francs destiné à subventionner l'association BioMobile.ch.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes aux charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2013, sur le centre de coût A0020699, «Service Agenda 21 – Ville durable», nature comptable 365000.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, je souhaite apporter une précision. Cette proposition, datée du mois de novembre 2011, a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement au mois de mars 2012, puis traitée en 2013. Or, dans les articles 2 et 3 de la délibération, figurait l'année 2011. La commission a donc demandé à M<sup>me</sup> la magistrate Salerno comment réactualiser leur formulation. C'est sur sa proposition que la commission a introduit l'année 2013 dans ces deux articles 2 et 3, comme le signale le rapport PR-931 A.

Etant donné la légendaire rapidité du Conseil municipal en matière de traitement des objets, je me vois obligée de demander au plénum une nouvelle réactualisation de la délibération en remplaçant 2013 par 2014, toujours dans les mêmes articles 2 et 3. Merci de votre compréhension et du soutien que vous apporterez à cette excellente initiative associative, chers collègues. Nous avons déposé le double amendement suivant:

*Projet d'amendement*

Remplacer «le budget de fonctionnement 2013» par «le budget de fonctionnement 2014» à l'article 2 de la délibération.

*Projet d'amendement*

Remplacer «... imputée aux comptes budgétaires 2013» par «... imputée aux comptes budgétaires 2014» à l'article 3 de la délibération.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Studer concernant l'article 2 de la délibération est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Studer concernant l'article 3 de la délibération est accepté à l'unanimité (59 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 48 oui contre 12 non.

Elle est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 20 000 francs destiné à subventionner l'association BioMobile.ch.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes aux charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2014, sur le centre de coût A0020699, «Service Agenda 21 – Ville durable», nature comptable 365000.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2012 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève (PR-1000 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Tobias Schnebli.**

La proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 31 octobre 2012. La commission s'est réunie le 26 novembre et le 3 décembre 2012 pour étudier cette proposition, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M. Léonard Micheli-Jeannot et M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de leur travail.

**Résumé des comptes<sup>2</sup> globaux d'exploitation du Grand Théâtre de Genève pour la saison 2011/2012**

- Dépenses: 58,9 millions de francs  
Personnel (administratif + technique + artistique): 34,3 millions de francs  
Biens, services, locaux, frais généraux: 10,4 millions de francs  
Dépenses de production (spectacles): 14,2 millions de francs
- Financement: 58,9 millions de francs  
Ville de Genève (budget, subventions espèces et nature): 38,6 millions de francs  
Fonds intercommunal: 2,5 millions de francs  
Garantie déficit (juillet-décembre 2011): 0,5 million de francs  
Recettes propres Fondation du Grand Théâtre de Genève: 16,6 millions de francs  
Déficit prélevé sur le fonds de réserve: 0,2 million (195 400,91) francs

**Séance du 26 novembre 2012**

*Audition de M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre de Genève, de M<sup>me</sup> Silvia Bono, secrétaire générale, et de M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente du conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève*

Le Grand Théâtre de Genève face à des problèmes structurels

Le conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (GTG) a changé en 2007 et en est à son deuxième mandat. Une commission unique du personnel

<sup>1</sup>«Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Proposition, 2559.

<sup>2</sup>Le compte rendu relatif aux comptes de la saison 2011-2012 se trouve sur le site du Conseil municipal dans l'ordre du jour.

réunissant l'ensemble du personnel du GTG a été créé, et on a établi un organigramme détaillé des fonctions ainsi qu'une classification de toutes les fonctions de tous les employés du GTG avec la description des fonctions artistiques, administratives et techniques. Plusieurs postes sous statut de la fondation ont été municipalisés afin de supprimer quelques inégalités de traitement existantes au GTG. Une organisation relative à la santé et la sécurité du personnel a également été mis en place, avec des rencontres régulières avec la commission des personnels et les syndicats. La gestion financière a été revue avec la mise en œuvre d'un nouveau plan comptable analogue à celui des collectivités publiques et d'un plan informatique de gestion.

Cette gestion des dépenses rigoureuse a permis de constater que les frais de production des spectacles sont passés de 16 000 000 de francs en 2007 à 13 000 000 de francs en 2012. S'il y a moins d'argent pour la création de spectacles, mission première du GTG, cela alimente une spirale négative, diminuant les revenus du GTG pour la vente ou la location de ses spectacles.

Les représentant-e-s du conseil de Fondation du GTG ont par ailleurs souligné et expliqué aux commissaires le déficit structurel dont souffre le GTG. Environ 3,5 millions de francs provenant des recettes (billetterie et sponsors) doivent être affectés à la couverture des frais de fonctionnement. Ces 3,5 millions représentent environ 10% des frais de fonctionnement. Ce problème structurel est grave sous plusieurs aspects. Idéalement, les recettes liées au fonctionnement du GTG devraient être investies dans le domaine artistique, et les subventions des collectivités publiques devraient suffire à payer les frais de fonctionnement.

En l'absence de nouvelles entrées, l'affectation aux frais de fonctionnement de 5% des revenus de la Fondation du GTG exigée par le Conseil administratif est problématique. Par contre, le GTG connaît un taux d'autofinancement proche de 30%, alors que la moyenne européenne se situe autour de 17 à 18%.

#### Points spécifiques aux comptes 2011-2012

Ne pouvant pas relater dans ce rapport la totalité des questions soulevées lors de l'audition, le rapporteur se limitera à en rappeler trois.

Le déficit de la saison 2011-2012 a été couvert, pour une part, avec la «garantie de déficit» accordée dans le budget de la Ville (un demi-million de francs pour la deuxième moitié de 2011), et par un prélèvement de 195 400 francs sur le fonds de réserve, c'est-à-dire la fortune de la fondation. Cela a réduit ce fonds à 63 834,27 francs à l'ouverture de la saison 2012-2013. La décision de ne plus accorder de garantie de déficit entrera en vigueur avec la saison 2012-13.

Les difficultés de lisibilité des comptes soulevées par certains commissaires sont dues en partie au fait que le GTG a changé de plan ainsi que de logiciel

comptable en avril 2011, alors que le budget y relatif avait été établi précédemment et que les montants ont du être redistribués dans de nouvelles rubriques lors de l'établissement des comptes.

Concernant la question des cachets des artistes, il a été reconnu par la présidente du conseil de fondation que cette appellation retranscrit la réalité de manière faussée puisque le mot est utilisé pour désigner des salaires. Il a été rappelé que le Tribunal fédéral a confirmé qu'en ce qui concerne les cachets attribués aux solistes, il s'agit bel et bien de rémunérations faisant partie de contrats de travail régis par le Code des obligations, et non de contrats de mandats. Dans la mesure où ce rapport est régi par un contrat de travail le GTG est l'employeur et peut donc déduire un impôt à la source sur le salaire.

Interpellés par un commissaire sur l'opportunité de maintenir l'atelier de perruques-maquillages, les membres de la fondation ont rappelé que les 5 personnes employées sont indispensables non seulement pour la confection des 22 perruques neuves réalisées pour la saison 2011-12, mais aussi pour les maquillages et les aménagements sur des perruques existantes (l'atelier gère un patrimoine de plus de 1500 perruques, 187 masques et 68 demi-masques) pour les différentes productions. Le GTG fournit une aide à plusieurs autres théâtres subventionnés par la Ville à qui il prête des accessoires et des perruques notamment.

### **Séance du 3 décembre 2012**

Les commissaires et les groupes, après avoir auditionné longuement le GTG le 26 novembre 2012 sur les comptes 2011-2012, n'éprouvent pas le besoin de s'exprimer davantage sur le sujet et demandent de passer au vote directement.

Le président soumet donc au vote la proposition PR-1000 portant sur les comptes de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève. Celle-ci est acceptée par 13 oui (2 UDC, 1 MCG, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 EàG) et 1 abstention (MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

- Annexes:*
- Compte rendu relatif aux comptes de la saison 2011-2012, Fondation du Grand Théâtre de Genève, du 31 août 2012
  - Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2011-2012, BDO SA, du 31 août 2012



FONDATION DU GRAND THEATRE  
DE GENEVE

---

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES DE LA SAISON  
2011/2012

Genève, le 31 août 2012

**TABLE DES MATIERES**

---

A. Statistique des spectacles (commentaires)	pp 2-5
B. Activités liées aux spectacles	pp 6-15
C. Activités hors spectacles	pp 16-19
D. Statistique du personnel au 30.06.2012	pp 20-23
E. Bilan et Comptes 2011-2012	pp 24-32

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

4601

BILAN D'ACTIVITE SAISON 2011-2012										
SPECTACLE	lieu	Jauge	NB repr.	Jauge totale	servitudes	Abo	Bill + Invit	Places Occupées	Places dispo	Taux d'occupation
<b>OPERA</b>										
Andrea Chénier	GTG	1'512	6	9'072	137	3'876	2'104	6'117	2'955	67%
Die Entführung aus dem Serail	GTG	1'512	6	9'072	171	4'773	3'731	8'675	397	96%
Le Comte Ory	GTG	1'512	6	9'072	141	5'112	3'360	8'613	459	95%
Richard III	GTG	1'512	6	9'072	147	4'219	1'787	6'153	2'919	68%
La Serva Padrona / Le Devin du Village	GTG	965	3	2'895	2	0	2'196	2'198	697	76%
Juliette ou la clé des songes	GTG	1'512	6	9'072	141	3'784	1'694	5'619	3'453	62%
Der Rosenkavalier	GTG	1'512	6	9'072	139	4'629	2'944	7'712	1'360	85%
Mignon	GTG	1'512	6	9'072	135	4'229	2'051	6'415	2'657	71%
Macbeth	GTG	1'512	6	9'072	140	4'038	4'056	8'234	838	91%
<b>TOTAL OPERAS</b>			<b>51</b>	<b>75'471</b>	<b>1'153</b>	<b>34'660</b>	<b>23'923</b>	<b>59'736</b>	<b>15'735</b>	<b>79%</b>
<b>DANSE</b>										
Soirée Ballets russes	GTG	1'512	5	7'560	136	4'137	3'311	7'584	-24	100%
Fur die kinder...	BFM	985	4	3'940	52	1'012	3'021	4'085	-145	104%
Glory	BFM	985	8	7'880	92	3'096	3'077	6'265	1'615	80%
Anna Karenina	GTG	1'512	3	4'536	0	52	4'481	4'533	3	100%
<b>TOTAL BALLETS</b>			<b>20</b>	<b>23'916</b>	<b>280</b>	<b>8'297</b>	<b>13'890</b>	<b>22'467</b>	<b>1'449</b>	<b>94%</b>
<b>RECITAL</b>										
Marlis Petersen	GTG	965	1	965	6	612	196	814	151	84%
René Pape	GTG	965	1	965	0	696	377	1'073	-108	111%
Matthias Goerne	GTG	965	1	965	0	680	404	1'084	-119	112%
Waltraud Meier	GTG	965	1	965	0	671	463	1'134	-169	118%
<b>TOTAL RECITAL</b>			<b>4</b>	<b>3'860</b>	<b>6</b>	<b>2'659</b>	<b>1'440</b>	<b>4'105</b>	<b>-245</b>	<b>106%</b>
<b>AUTRES SPECTACLES</b>										
La petite Zauberflöte	GTG	1'512	5	7'560	0	46	5'858	5'904	1'656	78%
Scènes de la vie de Bohème	SALO	166	6	996	0	23	660	683	313	69%
Concert Marinski l'oiseau de feu	GTG	1'512	1	1'512	0	0	1'096	1'096	416	72%
Récitals Jeune Troupe	SALO	166	4	664	0	32	352	384	280	58%
<b>TOTAL AUTRES SPECTACLES</b>			<b>16</b>	<b>10'732</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>7'966</b>	<b>8'067</b>	<b>2'665</b>	<b>75%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>91</b>	<b>113'979</b>	<b>1'439</b>	<b>45'717</b>	<b>47'219</b>	<b>94'375</b>	<b>19'604</b>	<b>83%</b>

## A. SPECTACLES

---

### 1. SAISON A L'ABONNEMENT

Le grand abonnement de la saison se composait de 8 ouvrages lyriques et de 2 spectacles de ballet créés par notre compagnie. Les abonnements aux Premières, au Carré d'Or et l'abonnement Internet ont été reconduits. La nouveauté de la saison 2011-2012 a été la création de deux nouveaux abonnements. L'abonnement Pleine saison proposait 8 opéras, 3 ballets et 4 récitals. L'Abo-M proposait, aux jeunes adultes jusqu'à 30 ans, un abonnement composé de 4 opéras et 1 ballet avec le choix d'1 récital. Ces nouveaux abonnements, aux tarifs attractifs, ont connu un grand succès.

La saison a débuté le 7 septembre 2011 avec la première d'*Andrea Chénier*, un opéra d'Umberto Giordano et s'est conclue le 26 juin 2012 avec la dernière de *Macbeth*, un opéra de Giuseppe Verdi.

L'abonnement « danse » comprenait trois productions, deux créations du Ballet du Grand Théâtre : *Soirée Ballets russes* et *Glory*, ainsi qu'un spectacle invité du Tanztheater de Wuppertal : *Für die Kinder von gestern, heute und morgen* de Pina Bausch.

Notre abonnement « récital » comportait quatre récitals.

#### a) Spectacles lyriques :

##### **Nouvelles productions**

*Die Entführung aus dem Serail*, avec le soutien d'un mécène privé

*Le Comte Ory*, avec le soutien de la Fondation Leenaards et le soutien d'un mécène privé

*Macbeth*

##### **Location**

*Andrea Chénier*, production du Deutsche Oper Berlin (1994), avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre,

*Richard III*, production du Vlaamse Opera (2005), création suisse, avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre,

*Der Rosenkavalier*, production du Bayerische Staatoper (1972),

*Mignon*, production de l'Opéra Comique de Paris (2010), avec le soutien de la Fondation Leenaards.

##### **Achat**

*Juliette ou la clé des songes*, production de 2002 rachetée à l'Opéra de Paris.

##### **Orchestres**

Tous les spectacles à l'abonnement ont été accompagnés par l'Orchestre de la Suisse Romande à l'exception de *Richard III* accompagné par la Basel Sinfonietta.

**b) Danse :**

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève a ouvert la saison avec une *Soirée Ballets russes* composée de trois créations mondiales ; *Petrouchka* de Laurence Yadi et Nicolas Cantillon, *Le Spectre de la Rose* et *Les Sylphides* de Benjamin Millepied. Ce spectacle, donné cinq fois au Grand Théâtre, bénéficiait de la présence de l'Orchestre de la Suisse Romande, placé sous la baguette de David Parry interprétant *Petrouchka* d'Igor Stravinski et des musiques de Frédéric Chopin et de Carl Maria von Weber.

Le deuxième spectacle, donné huit fois à la bande au Bâtiment des Forces Motrices, sur une musique de Georg Friedrich Haendel était également une création mondiale : *Glory* d'Andonis Foniadakis. Ces spectacles ont été présentés avec le soutien de JTI.

L'abonnement danse était complété par l'accueil du ballet *Für die Kinder von gestern, heute und morgen*, chorégraphie de Pina Bausch, interprété par les danseurs du Tanztheater Wuppertal.

**c) Récital :**

Quatre récitals ont été proposés au Grand Théâtre avec le soutien de la Fondation Valeria Rossi di Montelera :

- Marlis Petersen, soprano, Jendrik Springer, pianiste
- René Pape, basse, Camillo Radicke, pianiste
- Matthias Goerne, baryton, Eric Schneider, pianiste
- Waltraud Meier, mezzo-soprano, Helmut Deutsch, pianiste

Le récital de Marlis Petersen initialement programmé le 26 novembre 2011 a été reporté, pour cause de maladie de la soliste, au 11 mars 2012.

A l'issue des récitals, le public a eu la possibilité de rencontrer l'artiste dans le hall d'entrée du Grand Théâtre pour une séance de dédicace.

**2. SPECTACLES**

Quatre spectacles ont été proposés au Grand Théâtre :

- *La petite Zauberflöte*, version de *La Flûte enchantée* de Wolfgang Amadeus Mozart en 90 minutes qui avait reçu un immense succès la saison précédente a été reprise. Ce spectacle initiatique pour les petits dès 4 ans et les grands a été réalisé avec l'Orchestre du Collège de Genève, composé de musiciens âgés de 14 à 19 ans, sous la conduite du chef d'orchestre Philippe Béran et avec des solistes de la Jeune Troupe du Grand Théâtre. Ce spectacle a pu être présenté grâce au soutien de la Confédération et du Département de l'Instruction Publique de la République et canton de Genève et de la Fondation de bienfaisance de la Banque Pictet.

- *Deux Intermezzi : La Serva Padrona* de Giovanni Battista Pergolesi et *Le Devin du Village* de Jean-Jacques Rousseau, ont été proposés en coproduction avec la Ville de Genève et l'Orchestre de l'Opéra-Studio de Genève. Ce spectacle a été présenté dans le cadre des célébrations du Tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*, avec le soutien de la Ville de Genève, de la Confédération suisse et du Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport, de la République et canton de Genève et du Crédit Suisse.

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

- *Soirées Stravinski : L'oiseau de feu & Œdipus Rex*. Concert de l'Orchestre du Théâtre Mariinski, dirigé par Valery Gergiev, avec les Solistes et le Chœur du Théâtre Mariinski et avec la participation de Gérard Depardieu, le narrateur. Cette représentation unique le 13 mars 2012 a pu être réalisée grâce au soutien du Cercle du Grand Théâtre de Genève.

- *Anna Karenina*, Ballet et Orchestre du Théâtre Mariinski, dirigé par Valery Gergiev à la Première et par Alexei Repnikov pour deux autres représentations. Ce ballet mythique d'après le roman de Léon Tolstoï, selon la chorégraphie d'Alexei Ratmanski sur une musique de Rodion Shchedrin, compositeur présent le soir de la Première, a pu être présenté grâce aux soutiens de La Fondation Neva, de Gazprombank (Switzerland) LTD et d'Adler Joailliers.

Deux spectacles ont été proposés au Théâtre des Salons :

- *Scènes de la Vie de Bohème*, une production du Deutsch Oper am Rhein, sur une idée de Christof Loy, est une version de *La Bohème* de Giacomo Puccini en 90 minutes ce spectacle tout public dès 10 ans a été interprété avec des solistes de la Jeune Troupe du Grand Théâtre.

- *Récitals des jeunes solistes*, les jeunes solistes en résidence au Grand Théâtre ont présenté quatre récitals avec le soutien de la Fondation BNP Paribas.

### 3. RENCONTRES ET JOURNEES THEMATIQUES

Le Grand Théâtre a organisé une rencontre avec le compositeur et la danseuse étoile de la création à l'occasion du spectacle d'*Anna Karenina* et une rencontre avec le metteur en scène en présentation de l'œuvre de *Macbeth*.

Le Grand Théâtre a convié le public à venir découvrir ou redécouvrir des chefs-d'œuvre du septième art en proposant la projection de films en relation avec les spectacles *Juliette ou la clé des songes*, *Anna Karenina* et *Macbeth*.

En étroite collaboration avec l'Ensemble Contrechamps, le Grand Théâtre a accueilli et organisé 3 des 5 concerts proposés par l'Ensemble Contrechamps.

Le Grand Théâtre a participé aux journées de la Danse, aux journées Européennes de l'Opéra et à la Fête de la Musique.

### 4. CONCLUSION

Pour la saison 2011-2012, le Grand Théâtre de Genève a proposé au public 91 représentations dont 69 au Grand Théâtre de Genève, 12 au Bâtiment des Forces Motrices et 10 au Théâtre des Salons.

## B. ACTIVITES LIEES AUX SPECTACLES

---

### 1. Activités de la Compagnie de ballet

Au cours de la saison 2011-2012 (de août 2011 à juin 2012), le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit 67 fois à Genève et en tournée. Le Ballet a également donné une répétition publique du Ballet II, *Glory*, le 28 janvier 2012 au Bâtiment des Forces Motrices de Genève.

Quatre créations mondiales de ballet ont été présentées cette saison à Genève : *Petrouchka* de Laurence Yadi et Nicolas Cantillon, *Le Spectre de la Rose* et *Les Sylphides* de Benjamin Millepied présentées lors de la *Soirée Ballets russes* ainsi que *Glory* d'Andonis Foniadakis.

Cette année, deux tournées aux Etats-Unis ont eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia : Une tournée au Joyce Theater à New York en février 2012 avec *Préludes et Fugues* d'Emmanuel Gat ainsi qu'une tournée au Music Center à Los Angeles et au Granada Theater à Santa Barbara en avril 2012 qui a fait découvrir au public américain notre nouveau programme Benjamin Millepied avec *Amoveo / Le Spectre de la Rose / Les Sylphides*. *Amoveo* a reçu le soutien du Cercle du Grand Théâtre.

Le Ballet du Grand Théâtre a participé à la Fête de la Danse le 12 mai 2012 en présentant au public *Sed Lux Permanet* du chorégraphe suisse Ken Ossola, ainsi que *Amoveo* de Benjamin Millepied, sur la scène du Grand Théâtre.

A titre de comparaison, le Ballet s'était produit 52 fois en 2009-2010 (50 représentations + 2 générales publiques) et 69 fois en 2010-2011 (63 représentations + 2 générales publiques + 2 représentations scolaires).

Hors Genève, le Ballet du Grand Théâtre a dansé dans 30 villes :

Centro Kursaal, San Sebastien (Espagne), août 2011  
Auditorium, Palma de Majorque (Espagne), août 2011  
Teatro Antico, Taormina (Italie), août 2011  
Castello Maniace, Syracuse (Italie), septembre 2011  
KLAP, Marseille (France), octobre 2011  
Le Carré, Saint Maxime (France) octobre 2011  
L'Octogone, Pully (Suisse), novembre 2011  
Théâtre de Nîmes, Nîmes (France), novembre 2011  
Opéra de Reims, Reims (France), décembre 2011  
CDBM, Vélisy (France), décembre 2011  
Théâtre municipal, Esch sur Alzette (Luxembourg), décembre 2011  
Forum, Leverkusen (Allemagne), décembre 2011  
Equilibre et Nuithonie, Fribourg (Suisse), décembre 2011  
Opéra de Massy, Massy (France), février 2012  
Théâtre du Passage, Neuchâtel (Suisse), février 2012  
Joyce Theater, New York (USA), février/mars 2012  
Le Colisée, Roubaix (France), mars 2012  
Théâtre de Namur, Namur (Belgique), mars 2012  
Théâtre musical, Besançon (France), mars 2012  
Teatro principal, San Sebastien (Espagne), mars 2012

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

Gare du Midi, Biarritz (France), avril 2012  
L'Odyssee, Périgueux (France), avril 2012  
Théâtre d'Angoulême, Angoulême (France), avril 2012  
Arcachon Expansion, Arcachon (France), avril 2012  
Music Center, Los Angeles (USA), avril 2012  
Granada Theater, Santa Barbara (USA), avril 2012  
Palacio de Festivales, Santander (Espagne), avril 2012  
Teatro Campoamor, Oviedo (Espagne), avril 2012  
Teatro Verdi, Pordenone (Italie), mai 2012  
Teatro Comunale, Vicenza (Italie), mai 2012

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève est composé de 11 danseuses et de 11 danseurs, de 12 nationalités différentes.

## 2. Activités du Chœur

Le Chœur fixe composé de 43 choristes a participé aux 8 spectacles lyriques pour 48 représentations.

Des choristes se sont produits en soliste dans la grande salle du Grand Théâtre à l'occasion de la Fête de la Musique.

Des choristes complémentaires sont venus épauler notre Chœur permanent dans certaines productions.

L'effectif total des chœurs pour les différentes productions a donc été de :

53	choristes pour <i>Andrea Chénier</i>
24	choristes pour <i>Die Entführung aus dem Serail</i>
41	choristes pour <i>Le Comte Ory</i>
50	choristes pour <i>Richard III</i>
40	choristes pour <i>Juliette ou La Clé des Songes</i>
41	choristes pour <i>Der Rosenkavalier</i>
41	choristes pour <i>Mignon</i>
69	choristes pour <i>Macbeth</i>

## 3. Activités de la figuration

La saison 2011-2012 a été particulièrement intense. Pour l'ensemble des spectacles, l'engagement de 197 figurants a été nécessaire (114 en 2010-2011), dont :

12	danseurs ( <i>Mignon, Macbeth</i> )
2	comédiens ( <i>La petite Zauberflöte, Juliette ou La Clé des Songes</i> )
1	comédien/acrobate ( <i>Le Comte Ory</i> )
5	acrobates ( <i>Die Entführung aus dem Serail</i> )
12	mimes ( <i>Juliette ou La Clé des Songes</i> )
131	adultes ( <i>La petite Zauberflöte, Andrea Chénier, Die Entführung aus dem Serail, Scènes de la Vie de Bohème, Le Comte Ory, La Serva Padrona/Le Devin du Village, Richard III, Juliette ou La Clé des Songes, Der Rosenkavalier, Macbeth</i> )
13	enfants ( <i>Andrea Chénier, Der Rosenkavalier, Anna Karenina, Macbeth</i> )
21	figurants lumières ( <i>Andrea Chénier, Die Entführung aus dem Serail, le Comte Ory, Richard III, Macbeth</i> )

#### 4. Programme pédagogique et développement des publics jeunes

##### Programme pédagogique :

Grâce au soutien d'un mécène privé, la Fondation de bienfaisance de la Banque Pictet, et à la collaboration étroite du département de l'instruction publique, de la culture et du sport de la République et canton de Genève (DIP), le programme pédagogique, *Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre*, a proposé, durant la saison 2011-2012, de nombreuses activités.

Les activités du service pédagogique s'articulent principalement autour des parcours pédagogiques, des représentations scolaires, des visites du Grand Théâtre et des Ateliers ainsi que de l'organisation de rencontres et de la formation continue des enseignants.

Nouveauté pour la saison 2011-2012, le bulletin d'inscription au programme pédagogique est dorénavant envoyé électroniquement à la direction du DIP qui se charge de le transmettre aux enseignants.

61 classes - 16 classes primaires, 18 classes du cycle d'orientation, 23 classes du post-obligatoire et 4 classes provenant d'établissements privés - ont ainsi pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des spectacles.

1'241 élèves et 110 enseignants/accompagnateurs ont pu côtoyer la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre, participer à un des 76 ateliers de formation (chant, danse, mise en scène ou scénographie) et assister à une générale. Un dossier pédagogique a été réalisé pour chacun des spectacles du programme.

La formation continue des enseignants s'est effectuée autour du spectacle *Richard III*.

Plusieurs représentations scolaires ont été organisées ; 2 pour *La petite Zaubermelodie* à laquelle ont assisté 2'643 élèves et enseignants, 1 pour *La Serva Padrona* et *Le Devin du Village* pour 248 élèves et 1 pour *Scènes de la Vie de Bohème* qui a accueilli 119 élèves au Théâtre des Salons.

Une journée d'activités autour du Ballet *Glory* a été organisée pour les enfants du personnel du mécène privé.

Cette saison, une nouvelle collaboration a été proposée au service pédagogique du Théâtre de Carouge à l'occasion de la programmation *Die Entführung aus dem Serail* de Mozart au Grand Théâtre et du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais sur la scène carougeoise. Ce projet, très enrichissant pour les élèves, a permis de faire le lien entre deux institutions et montrer la synergie de certaines œuvres. Cette collaboration a rencontré un grand succès et devrait être reconduite la saison prochaine.

Le service pédagogique collabore toujours par des échanges de services avec les jeunes des Zamis de l'OSR.

86 visites du Grand Théâtre et des ateliers ont été proposées à des établissements scolaires ou institutions spécialisées, à des associations, sociétés, sponsors et/ou mécènes.

Comme chaque saison, le service pédagogique du Grand Théâtre a accueilli et formé un stagiaire Maturité professionnelle, durant 39 semaines.

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

Abonnements jeunes :

Sur cette saison 2011-2012, 338 abonnements jeunes ont été délivrés et ainsi répartis :

Abonnement Pleine Saison	14
Grand abonnement	31
Grand abonnement 1ère	5
Abonnement lyrique	25
Abonnement lyrique 1ère	5
Demi abonnement	50
Abonnement découverte	5
Abonnement spécial jeunes	47
Abonnement danse	44
Abonnement danse 1ère	1
Abonnement récital	5
Abonnement Internet étudiant	5
Abonnement L'Abo-M	101

Deux nouveaux abonnements ont été proposés ; l'Abonnement Pleine Saison et l'abonnement L'Abo-M.

Quant aux billets à tarifs jeune, ce sont 3'362 places qui ont été achetées, ainsi réparties :

Lyrique	895
Danse	1'017
Récital	44
Spectacle	1'406

Le tarif jeune est réservé aux moins de 26 ans et aux étudiants.

Pour la saison 2011-2012, toutes ces offres pour les jeunes ont été rendues possibles grâce au financement du département des affaires culturelles de la Ville de Genève et du département de l'instruction publique du canton de Genève.

Club Labo-M :

Destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, abonnés ou non, ce Club a pour but de créer un réseau genevois de jeunes amateurs d'opéra et de ballet, de créer une émulation autour des arts de la scène, de fidéliser ce public et de mieux le connaître.

L'adhésion au Club Labo-M offre aux jeunes de 18 à 30 ans plusieurs avantages tels que surclassements, invitations à des rencontres, visites du Grand Théâtre, événements sociaux, etc... Il permet de participer aux voyages proposés aux membres de *Juvenilia* (réseau regroupant les clubs et associations de jeunes d'institutions lyriques européennes).

Pour la saison 2011-2012, les conditions d'adhésion au Club Labo-M ont été révisées. Gratuite pour les abonnés de 18 à 30 ans, la cotisation a été proposée au tarif de CHF 89.- pour les non abonnés comprenant l'accès libre à toutes les activités Labo-M avec 1 place pour un opéra et 1 place pour un ballet en Last minute. Cette formule n'a retenu que 2 adhésions.

Le nouvel abonnement L'Abo-M (4 opéras + 1 ballet + 1 récital au choix), à l'intention des jeunes de 18 à 30 ans, a connu un bon succès avec 101 abonnés.

Le Club Labo-M compte 191 membres dont 48% ont moins de 26 ans et 52% ont de 26 à 30 ans. Il est composé de 63% de femmes, de 34% d'hommes et de 3% de couples.

Souhaitant choisir une appellation qui reflète de manière plus immédiate leur rôle au sein du Grand Théâtre, les Relais Labo-M s'appellent dorénavant les « Délégués Culturels » (DC). Les DC Labo-M sont au nombre de 12 jeunes entre 18 et 30 ans. Ils participent à la diffusion de nos informations auprès de leurs réseaux sociaux, professionnels ou académiques et collaborent à la définition de la politique du Grand Théâtre vis-à-vis des jeunes. Ils gèrent la page Facebook Labo-M.

Des liens ont été créés avec le Cercle du Grand Théâtre. Les adhérents au Club Labo-M ont pu ainsi assister à 2 rencontres organisées pour le Cercle avec les artistes. La collaboration avec les Activités Culturelles de l'Université de Genève se poursuit.

#### 5. Abonnés et avantages

Le Grand Théâtre a compté 3490 abonnés pour la saison 2011-2012 totalisant 6204 abonnements. Géographiquement, ils se répartissent de la manière suivante :

- 36.5 % domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève ;
- 43.1 % domiciliés sur le territoire des autres communes du canton de Genève ;
- 10.8 % domiciliés sur le territoire d'autres cantons suisses, principalement Vaud ;
- 9.6 % domiciliés sur le territoire des départements de France voisine.

Comme chaque saison, les abonnés ont disposé de nombreux avantages : accès gratuit aux manifestations hors spectacles du Grand Théâtre (répétitions publiques du ballet, rencontres avec des artistes, journées de la danse etc...), participation à des concours, des tarifs préférentiels pour certains spectacles ou activités avec des partenaires.

#### 6. Une demi-heure avant le lever de rideau et conférences

Des présentations de 25 minutes avant chaque représentation lyrique, *Une demi-heure avant le lever de rideau*, donnent quelques clefs de lecture de l'ouvrage et sont illustrées par des extraits musicaux. Elles sont animées par le dramaturge de l'institution.

L'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet organise, en collaboration avec le Grand Théâtre, une conférence approfondie de l'œuvre, son livret, son contexte historique, ainsi que son analyse musicologique. Ces conférences sont assurées par des musicologues et se tiennent en général la veille de la première de chaque œuvre lyrique. Une présentation a été donnée également pour le ballet I, *Soirée Ballets russes*.

Une série de 4 conférences consacrées aux *Voix de l'opéra* ont été présentées en collaboration avec L'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet. Grâce à des exemples audio et vidéo, ces différentes conférences permettent une meilleure connaissance du monde lyrique.

51 *Une demi-heure avant le lever de rideau* et 13 conférences ont eu lieu durant la saison.

#### 7. Rencontres et divers

Pour accompagner et enrichir sa programmation, le Grand Théâtre a proposé divers événements tout au long de la saison :

##### Rencontres...

Le Grand Théâtre a organisé une rencontre avec Rodion Chtchedrine, compositeur de la musique d'*Anna Karenina* et son épouse, Maïa Plitssetskaïa, danseuse étoile du Bolchoï et du

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

Mariinski, pour laquelle le ballet a été écrit. Une rencontre avec Christof Loy, metteur en scène, a également été programmée en présentation de l'œuvre de *Macbeth*.

Des rencontres ont été organisées à l'intention des membres du Cercle du Grand Théâtre avec des artistes ; notamment avec Benjamin Millepied un des chorégraphes de la *Soirée Ballets russes*, avec Otto Schenk, metteur en scène de *Der Rosenkavalier* et avec Diana Damrau, soprano, Sophie Koch, mezzo-soprano, ainsi que Frédéric Chaslin, le chef d'orchestre et Jean-Louis Benoît, le metteur en scène de la production *Mignon*.

#### Cinéma, Opéra et Danse...

A trois reprises, au cours de la saison, le Grand Théâtre a convié le public à venir découvrir ou redécouvrir des chefs-d'œuvre du septième art, devenus des légendes :

*Juliette ou La Clé des Songes*, un film de Marcel Carné avec Gérard Philippe et Suzanne Cloutier d'après la pièce de Georges Neveux.

*Anna Karenine*, un film de Clarence Brown, selon le roman de Leon Tolstoï avec Greta Garbo.

*Macbeth*, la tragédie de William Shakespeare de et avec Orson Welles

Ces séances gratuites ont rassemblé un public nombreux dans le Foyer du Grand Théâtre entre 12h et 14h.

#### La Musique de chambre...

Le Grand Théâtre a accueilli et organisé 3 concerts proposés par l'Ensemble Contrechamps au cours de la saison 2011-2012. Le but de cette programmation et collaboration est de créer des passerelles axées sur la thématique de l'Institution et tisser des liens entre les générations et les esthétiques. Les concerts ont lieu le dimanche de 11h à 13h.

#### Collaboration avec le CISA

Dans le cadre d'une coopération à long terme entre le Centre Interfacultaire en Sciences Affectives (CISA) de l'Université de Genève et le Grand Théâtre, des rencontres et études ont eu lieu. Il s'agit de décrire les processus émotionnels en lien avec le monde de la musique et de faire découvrir aux étudiants le monde de l'opéra. Une expérimentation été menée à l'occasion des générales de *Richard III*, *Der Rosenkavalier* et *Macbeth*, concernant les émotions ressenties et leur intensité en relation avec différents types d'information reçus par chaque groupe d'étudiants. Un questionnaire a été rempli par ces étudiants et les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une publication dans Act-O. Un colloque a eu lieu au moment de *Macbeth*.

Le Grand Théâtre a proposé diverses activités dans le cadre des Journées Européennes de l'Opéra et les Journées de la Danse ainsi que pour la Fête de la Musique.

Des séances de dédicaces ont été organisées pour donner au public la possibilité de rencontrer les artistes à l'issue de chaque récital. Le kiosque dans le Hall d'entrée du Grand Théâtre, animé par le Ménestrel, permettait de se procurer leurs enregistrements.

### 8. Répétitions générales

Les générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Grand Théâtre.

10 générales ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors et des membres du Cercle du Grand Théâtre. Ce sont 12'349 places qui ont été occupées en ces occasions.

#### 9. Ateliers de construction et de décoration

Différents corps de métiers sont mis à contribution ; peintres, menuisiers, serruriers, tapissiers-décorateurs. Les ateliers ont pris en charge 8 opéras, 2 ballets et 2 spectacles. Ils ont ainsi contribué à la production, à l'adaptation et aux finitions des décors des différents spectacles.

Les ateliers ont réalisé une « Guillotine », placée sur les marches du Grand Théâtre, Place de Neuve pour la promotion d'*Andrea Chénier* ainsi que les décorations de Noël. Ils ont également construit de nombreux agencements ou éléments de mobiliers pour nos bureaux et ateliers.

Les Ateliers du Grand Théâtre ont contribué à la première édition à Genève des Journées européennes des Métiers d'Art qui s'est tenue le 30 mars 2012. Une visite des Ateliers du Grand Théâtre avec présentation des différents métiers a été fort appréciée du public venu en nombre.

Une « bauprobe » a été organisée pour *Das Rheingold*.

#### 10. Bureau d'études

Le bureau d'études a établi des plans de fabrication, d'implantation et de montage, ainsi que la sécurisation des décors de tous les spectacles d'opéras et de danse de la saison 2011-2012 et une partie de ceux de la saison prochaine.

Du matériel répertoire tel qu'un système UNIDRIVE de motorisation modulable et pilotable, 400m<sup>2</sup> de praticable aluminium HOAC ainsi qu'un système de roulettes sur vérin pneumatique, acquis ou développé par le Grand Théâtre, a complété le matériel standard et modulable pouvant resservir dans plusieurs productions.

Une base de données informatique pour gérer le matériel répertoire existant au Grand Théâtre a été développée et saisie pour l'ensemble des services. Elle permet de gérer tout le matériel, nombre de pièces, caractéristiques, zone de stockage, etc...

#### 11. Ateliers des costumes et du cuir

Cette saison, les ateliers ont pris en charge 8 opéras, 4 ballets, 3 spectacles et 1 bauprobe. Ils ont réalisé intégralement ou partiellement les costumes, les chaussures et les accessoires des différents spectacles ou les ont adaptés.

L'atelier de couture a pris en charge 2'948 pièces. La totalité des costumes ont été essayés, créés, retouchés ou adaptés dans nos ateliers.

L'atelier de décoration et accessoires costumes est intervenu sur 2'180 accessoires de costumes.

L'atelier cuir a manipulé 1'547 paires de chaussures et/ou articles en cuir.

Au total, ce sont 6'675 pièces qui ont été fabriquées et/ou adaptées au sein de nos trois ateliers, soit plus de 25% de plus que la saison précédente. 2'133 essayages ont été nécessaires.

\* Simulation technique des volumes en grandeur nature des décors sur le plateau

## 12. Atelier de perruques-maquillages

L'atelier de perruques possède plus de 1'500 perruques en stock, dont 345 en bon état, 600 de petite qualité, 710 spécifiques, 187 masques et 68 demi-masques.

Sur la saison 2011-2012, en plus de l'adaptation et de la réfection du stock, l'atelier a confectionné 22 perruques neuves, 2 demi-perruques, des toupets et plusieurs barbes, moustaches et favoris. En collaboration avec le service Accessoires, 6 têtes coupées ont été fabriquées selon le visage des artistes pour *Richard III*.

L'atelier a participé à tous les spectacles de la saison joués au Grand Théâtre et au BFM, en fabrication de perruques, création maquillage ainsi qu'au recoiffage et entretien après chaque représentation.

## 13. Accessoires

Comme chaque année, le service met à disposition tous les accessoires nécessaires pour les différents spectacles lyriques et de danse et assure les effets pyrotechniques. De nombreux accessoires ont été fabriqués, transformés ou adaptés et restaurés.

La calibration du coup de feu à blanc pour *Andrea Chénier*, les nombreux objets télécommandés et effets pyrotechniques pour *Die Entführung aus dem Serail*, le vol du corbeau pour *Le Comte Ory*, la création avec le service perruques et maquillage de 6 têtes coupées à l'empreinte des visages des artistes pour *Richard III*, la fabrication et la mise au point d'une pluie de paillettes radiocommandées pour *Mignon* ont été parmi les challenges relevés par l'équipe.

Pour répondre au mieux aux nombreuses demandes de prêts d'accessoires. Un gros travail d'inventaire a été fourni avec la création d'une base de données des divers accessoires comprenant les lieux de stockage et des photos.

## 14. Son et vidéo

Le service son et vidéo est intervenu sur tous les spectacles au Grand Théâtre et au BFM ainsi que pour les tournées du Ballet. Il a répondu à une forte demande de dispositifs audio et vidéo dans les Foyers pour les projections de films ou conférences diverses.

Des travaux de sonorisation, de bruitages ou de diffusion multipoints ont été nécessaires pour les différents spectacles ainsi que la projection de vidéo pour certains.

Les formations IRCAM avec MAX msp ont été mises en pratique lors de *Richard III*.

## 15. Marketing et communication

Le lancement de saison a eu lieu le 19 avril 2011. Divers documents ont été édités à cette occasion:

40'000	brochures de saison
31'000	encarts abonnements
50'000	calendriers/leporellos
370	affiches R4 d'annonce de saison
39	affiches F12 d'annonce de saison

Le Grand Théâtre a également fait appel à d'autres supports de promotion et information tant pour le lancement de saison que pendant la saison elle-même: trapèzes, spots vidéo, drapeaux, oriflammes, points info, etc.

20 programmes, 20 affiches, 15 affichettes et 17 flyers ont été édités pour les spectacles.

Des spots publicitaires ont été diffusés sur Léman Bleu, dans les bus et trams des TPG, et dans des salles de cinéma sélectionnées à Genève et Lausanne ainsi qu'avant chaque représentation d'un opéra en direct du Met dans les cinémas. Des spots audio ont été également entendus sur les ondes de One FM. De la communication publicitaire a été effectuée également via la presse écrite et les sites Internet.

Un événement « Une nuit à la Corraterie » a été organisé en début de saison en collaboration avec l'association de la Corraterie. Une soirée avec animation atelier maquillage, figurants en costumes, maquettes d'un opéra, etc.. a été organisée. Le pavoisement de la rue pendant tout le mois de septembre 2011 a porté les couleurs du Grand Théâtre.

Pour le lancement de saison et les Fêtes de fin d'année, la façade du Grand Théâtre a été décorée. Pour le début de saison en relation avec l'opéra *Andrea Chénier*, une guillotine géante trônait sur le parvis.

Des films promotionnels, intitulés « Avant le lever de rideau » ont été produits présentant les coulisses d'un spectacle (*Die Entführung aus dem Serail*, *Le Comte Ory*, *Glory*, *Der Rosenkavalier*, *Mignon* et *Macbeth*) et ont été diffusés sur le site internet du Grand Théâtre, sur les réseaux sociaux et sur le site du journal Le Temps.

Différentes actions marketing ont été réalisées en fonction des spectacles et ponctuellement en collaboration avec des partenaires. 22 Newsletters ont été envoyées aux abonnés pour la saison 2011-2012.

Internet :

Le site Internet du Grand Théâtre est mis à jour régulièrement en interne. C'est un moyen très interactif pour informer les visiteurs du site des nouveautés, de la programmation et de tout changement de dernière minute. Le site Internet permet d'acheter en ligne des billets pour les spectacles et de les imprimer directement chez soi.

Des vidéos des spectacles ont été postées sur Youtube et ont été vues plus de 73'886 fois depuis l'ouverture de la page.

La page Facebook du Grand Théâtre de Genève comporte 1527 fans soit une augmentation de plus de 60 % cette saison.

Une page Twitter du Grand Théâtre a été créée et compte déjà 221 abonnés.

ACT-O :

Des coulisses des spectacles aux portraits de grands artistes, en passant par les activités du Grand Théâtre, *ACT-O* découvre au fil des pages l'univers des arts lyrique et chorégraphique. Le magazine comporte 4 numéros par an et est édité à plus de 6'000 exemplaires. Il est également disponible en ligne sur le site Internet. Le N°8 d'*ACT-O*, publié début septembre 2011 a été imprimé à 43'500 exemplaires et encarté dans le quotidien Le Temps, notre partenaire presse.

#### 16. Presse

Les activités du Grand Théâtre ont été couvertes au niveau de la presse écrite genevoise, suisse et internationale par plus de 56 journaux ou magazines.

Les informations ont été relayées également par 1 agence de presse et via 13 sites Internet internationaux.

25 dossiers de presse, établis pour transmettre les informations sur les différents spectacles, et 10 communiqués de presse ont été envoyés.

Une conférence de presse a été organisée le 7 février 2012 pour annoncer le *Ring* de Wagner, en présence de Ingo Metzmacher, le chef d'orchestre, de Dieter Dorn, le metteur en scène et Jürgen Rose, le décorateur et costumier.

En audio-visuel et radiophonie, des émissions ont été diffusées via 20 supports différents.

Plus de 62 interviews et reportages ont été réalisés.

Des journalistes ont assisté à la conférence de presse de présentation de la prochaine saison au Grand Théâtre et à celle organisée à l'Ambassade de Suisse à Paris.

#### Diffusions :

Les spectacles lyriques ont été diffusés en direct ou en différé selon le détail suivant :

- 9 diffusions en direct ou en différé sur Espace 2 (les 8 opéras et le récital de Waltraud Meier)
- 50 diffusions à l'étranger vers les pays de l'UER

### C. ACTIVITES HORS SPECTACLES

---

#### 1. Séances de la Fondation et commissions

Conseil	13 séances
Bureau	12 séances
Commission des Personnels du GTG (CPGTG) et syndicat SIT avec la Direction	5 séances
Commission CPGTG seule	6 séances
Commission informatique	1 séance
Commission mixte des travaux	2 séances
Commission Santé et Sécurité	2 séances
Groupe de travail Santé et Sécurité	10 séances

#### 2. Tournées lyriques et vente

Il y a eu deux locations de production ; *La petite Zauberflöte* en 2011 au Septembre musical de Montreux en Suisse pour 2 représentations, *La Donna del Lago* en 2012 au Theater an der Wien en Autriche.

Le spectacle lyrique *Juliette ou la Clé des Songes* a été revendu à l'English National Opéra à Londres.

#### 3. Transports, stockage et manutention

En forte augmentation pour la saison 2011-2012, la manutention des décors des différentes productions en provenance ou à destination des ateliers de construction et ateliers de peinture, des dépôts de stockage ainsi que les transports des productions louées ou coproduites, a nécessité, en plus de nos moyens propres, d'affréter 116 camions ou containers, pour 24 transports locaux et 92 transports internationaux.

21 productions lyriques et 16 pièces chorégraphiques sont stockées en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.

Depuis juillet 2012, le Grand Théâtre dispose d'un lieu de stockage supplémentaire pouvant servir également comme lieu de répétition à Meyrin.

#### 4. Prêts de costumes et de matériel

Conformément à notre pratique, et en complément du travail pour les spectacles du GTG, nous avons prêté à différents théâtres ou institutions genevoises et de France voisine :

607 pièces de costumes  
265 accessoires de costumes  
ainsi que divers velours, tapis de danse et toiles, etc...

Ces prêts ont nécessité 158 heures de travail.

## 5. Archives

Le service des archives du Grand Théâtre permet

- de constituer la mémoire de l'Institution en collectant et en conservant les documents à valeur historique ;
- de donner accès à la consultation online d'informations sur les spectacles au public sur le site Internet ;
- de faciliter la diffusion, la coordination et l'échange de l'information et d'optimiser la place de rangement.

Pour l'optimisation des conditions de conservation, prioritairement des archives photographiques et audio-visuelles, une phase de reconditionnement est en cours. En vue des travaux de 2015, une expertise externe a été mandatée.

Une exposition photographique sur l'évolution de la scénographie a été organisée pendant *Die Entführung aus dem Serail* avec une rétrospective des maquettes de ce spectacle de 1962 à nos jours ainsi que l'animation d'un blog « operapourtous ».

## 6. Informatique

Un travail de fond d'analyse de l'ensemble de l'infrastructure informatique et de son architecture a été effectué. Une refonte complète s'avère nécessaire. Afin de temporiser en attendant la définition et la mise en place d'une nouvelle architecture, diverses mesures ont été entreprises pour garantir au mieux et à moindre coût la stabilité des serveurs et du réseau. La totalité du parc comporte actuellement 130 postes.

Le nouveau logiciel de comptabilité et salaires « Abacus » a été mis en place. Il est hébergé sur un nouveau serveur en interne.

## 7. Visites

En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, une quinzaine de visites du Grand Théâtre ou des ateliers ont été effectuées.

Une visite des décors de *Macbeth* sur le plateau du Grand Théâtre a été proposée au public pendant la Fête de la Musique.

Lors des Journées internationales des Métiers d'Art, les Ateliers du Grand Théâtre ont été ouverts au public avec présentations des différents corps de métier.

## 8. Aide à l'accès aux spectacles

En collaboration avec le service de la promotion culturelle du département de la culture et du sport de la Ville de Genève, le Grand Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux : 388 places ont été ainsi mises à disposition (réseau plate-forme).

## 9. Activité de l'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet

Depuis la réouverture du Grand Théâtre en 1962, l'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet s'est fixé comme objectif de permettre au public de mieux apprécier les ouvrages présentés Place de Neuve.

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

4617

En collaboration avec le Grand Théâtre, 8 conférences autour des spectacles lyriques et 1 conférence sur le Ballet I ont ainsi été organisées pour présenter les ouvrages à l'affiche du Grand Théâtre.

Une série de 4 conférences *Voix de l'opéra* a été également proposée au public. (voix de femmes I, voix de femmes II, voix d'hommes I, voix d'hommes II)

**10. Journées européennes des métiers d'art**

Pour la première édition en Suisse, la Ville de Genève et Le Grand Théâtre ont ouvert les Ateliers au grand public le temps d'une journée le 30 mars 2012. Une inscription aux visites était requise et ce sont plus de 950 personnes qui ont pu participer. Cette journée a permis de valoriser les métiers d'arts et leurs artisans. Les visiteurs ont eu l'occasion de découvrir l'envers du décor, de rencontrer des perruquiers-perruquières, des peintres décorateurs-décoratrices, des cordonniers-cordonnières, des costumiers-costumières, des menuisiers, des serruriers, etc. Ce fut un grand moment d'échange et de partage de passion de leur métier et pour les plus jeunes la possibilité de découvrir de nouvelles voies professionnelles.

**11. Journées Européennes de l'Opéra et Fête de la Danse**

Au cours de la saison 2011-2012, les dates des Journées européennes de l'Opéra correspondaient aux dates des Journées de la Danse. Le samedi 12 mai, Le Grand Théâtre a proposé diverses activités en relation avec le thème de ces deux journées dans les différents lieux du bâtiment de la Place de Neuve.

Le public a pu rencontrer des artistes et participer à une séance de travail avec le chœur d'enfants dans le cadre des Journées européennes de l'Opéra. Le Ballet du Grand Théâtre a présenté sur scène une chorégraphie et d'autres activités en lien avec la danse ont été proposées. Deux bals, l'un dans le Hall d'entrée du Grand Théâtre, l'autre sur la grande scène ont clos les Journées de la Danse.

**12. Fête de la musique**

Le samedi 23 juin 2012 de 13h à 22h, le Grand Théâtre a proposé à un public toujours plus nombreux et enthousiaste le programme suivant :

- Découverte de l'univers de Macbeth avec visites des décors sur scène,
- Explication au niveau de la scénographie et démonstrations,
- Récitals de solistes du Chœur du Grand Théâtre.

**13. Manifestations dans la salle et les foyers**

En complément des activités usuelles du Grand Théâtre, 21 manifestations, dîners, réceptions ou soirées de gala, se sont tenus dans la salle et les foyers du Grand Théâtre, dont :

14 manifestations organisées à l'interne par le Grand Théâtre :

- Cercle du Grand Théâtre
- Mécénat et partenariat
- Soirées prestigieuses
- Geneva Opera Pool
- Fête de la danse / Fête de la musique

- 3 manifestations ayant obtenu la gratuité de la part de la Ville de Genève :
- Soirée ONU / VdG Relations extérieures
  - Grand Prix de l'Horlogerie de Genève
  - Concours de Genève
- 4 manifestations privées avec location payante.

#### 14. Autres manifestations

- Soupe de l'Escalade, le 9 décembre 2011  
168 membres du personnel  
Le Cercle du Grand Théâtre a invité le personnel à l'occasion de ses 25 ans.
- Arbre de Noël, le samedi 17 décembre 2011  
118 enfants

#### 15. Travaux

- Ateliers Michel Simon
- Mise en passe électronique des accès extérieurs.

##### Grand Théâtre

- Création d'un espace VIP et déplacement des vestiaires au 2<sup>ème</sup> balcon.
- Réfection des sanitaires publics, 2<sup>ème</sup> étage, côté jardin.
- Mise en passe électronique des accès extérieurs.
- Nouvelle entrée des Artistes avec aménagement de l'espace pour les huissiers.

**D. STATISTIQUE DU PERSONNEL (au 30.06.2012)**

**1. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 135 COLLABORATEUR-TRICE-S  
(ETP 102.10)**

**Direction générale (1)**  
Directeur général (membre du Comité de direction)

**Secrétariat général (1)**  
Secrétaire générale 80% (membre du Comité de direction)

**Technique (1)**  
Directeur technique (membre du Comité de direction)

**Artistique (132)**  
Dramaturge et conseiller artistique  
Responsable planification artistique 50%  
Responsable Médias 50%

• *Jeune Troupe (6)*  
Solistes (6)

• *Chœur (46)*  
Cheffe des chœurs  
Assistant de la cheffe des chœurs  
Pianiste répétiteur  
Choristes (43)

• *Ballet (31)*  
Directeur du ballet  
Adjoint du directeur du ballet  
Coordinatrice administrative  
Maître-sse-s de ballet (2)  
Pianiste  
Directeur technique  
du ballet  
Régisseur lumières  
Régisseur plateau 80%  
Danseur-euse-s (22)

• *Production artistique (7)*  
Responsable de production artistique  
Assistante à la production artistique et  
responsable figuration  
Pianistes, chef de chant (2)  
Régisseure générale  
Régisseur de scène  
Assistant mise en scène/régie

• *Marketing et communication (39)*  
Responsable marketing et communication  
Adjoint  
Responsable éditions et création visuelle  
Chargée du mécénat et des partenariats  
Personnel d'accueil (35)

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

**2. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE (FONCTIONNAIRES/AUXILIAIRES  
 FIXES) : 194 COLLABORATEUR-TRICE-S  
 (ETP 178.05)**

**Direction générale (1)**  
 Adjointe administrative

**Artistique (6)**  
*Production artistique (1)*  
 Responsable ressources musicales 80%

• *Marketing et communication (4)*  
 Assistante presse et communication  
 Chargée du service pédagogique  
 Chargé du public jeune  
 Archiviste 80%

*Accueil du public (1)*  
 Responsable de l'accueil des publics

**Technique (162)**  
 Ingénieur bâtiment et sécurité  
 Responsable d'entretien  
 Menuisier de plateau et chargé de l'entretien  
 Responsable logistique a.-i.  
 Adjointe administrative

• *Bureau d'étude (6)*  
 Ingénieur bureau d'étude 90%  
 Chargé-e d'étude des productions  
 Assistant 40%  
 Dessinateurs (3)

• *Service intérieur (6)*  
 Huissier responsable  
 Huissier-ère-s (3)  
 Coursiers (2)

• *Technique de scène (4)*  
 Adjoint directeur technique (scène)  
 Chefs de plateau (2)  
 Chargée de production technique

• *Machinerie (27)*  
 Chef de service  
 Sous-chefs (4)  
 Brigadiers (4)  
 Sous-brigadiers (3)  
 Machinistes (11)  
 Machinistes-cintriers (4)

• *Son et Vidéo (5)*  
 Chef du service  
 Sous-chef  
 Techniciens (2)  
 Technicien 90%

• *Électricité (17)*  
 Chef du service  
 Sous-chefs (2)  
 Coordinateur de production  
 Techniciens éclairagistes (3)  
 Électriciens (5)  
 Électricien-ne-s 60% (3)  
 Électricienne 40%  
 Electricien d'entretien

• *Habillage (13)*  
 Cheffe du service  
 Sous-cheffe  
 Responsable costumes Ballet/Habilleuse 70%  
 Habilleuse  
 Habilleuse 90%  
 Habilleur-euse-s 80% (4)  
 Habilleuses 60% (2)  
 Habilleuses 70%  
 Habilleuses 50%

• *Électromécanique (7)*  
 Chef du service  
 Sous-chef  
 Électromécaniciens (5)

• *Perruques et maquillage (5)*  
 Cheffe du service  
 Sous-cheffe  
 Perruquier-ère-s (3)

• *Accessoires (10)*  
 Chef du service  
 Sous-chef  
 Accessoiristes (5)  
 Accessoiristes 50% (2)  
 Accessoiriste 70%

**2. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE (suite)**

> *Ateliers décors (30)*  
Chef des ateliers décors  
Assistant 60%  
Magasiniers (2)

• *Menuiserie (9)*  
Chef du service  
Sous-chef  
Chef d'équipe  
Menuisiers (5)  
Menuisier 80%

• *Serrurerie (5)*  
Contremaître  
Serruriers (4)

• *Tapisserie Décoration (7)*  
Chef du service  
Sous-chef 80%  
Tapisiers décorateurs (3)  
Tapissière décoratrice 80%  
Tapissière décoratrice 40%

• *Peinture et décoration (6)*  
Chef de service  
Sous-chef 80%  
Peintres (4)

> *Ateliers costumes (27)*  
Cheffe des ateliers costumes  
Assistants 50% (2)  
Assistant

• *Couture (17)*  
Responsable de fabrication  
Costumière  
Costumière 50%  
Tailleurs (2)  
Couturières (3)  
Couturière 80% (2)  
Couturière 75%  
Couturière 70% (2)  
Couturière 50% (4)

• *Décoration Costumes (3)*  
Responsable décoration costumes 50%  
Décoratrices 80% (2)

• *Cuir (3)*  
Responsable  
Cordonnière 80%  
Cordonnière 60%

**Secrétariat général (25)**  
Adjointe administrative  
Secrétaire 80% (Conseil de fondation)

• *Finances (6)*  
Chef du service (membre du Comité de direction)  
Comptable  
Comptable 80%  
Comptables 70% (3)

• *Ressources Humaines (5)*  
Responsable RH (membre du Comité de direction)  
Assistante  
Gestionnaire  
Gestionnaire 90%  
Gestionnaire 60%

• *Informatique (3)*  
Chef du service  
Administrateurs informatique et télécoms (2)

• *Billetterie (5)*  
Responsable billetterie et dev. Commerciale  
Adjointe  
Collaboratrices billetterie (3)

• *Restauration (4)*  
Chef du service  
Cuisinier  
Collaborateur-trice-s restauration (2)

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

**3. APPRENANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI :**  
**43 COLLABORATEUR-TRICE-S**

<b>Apprenti-e-s (2)</b> CFC employé-e de commerce (1) CFC automaticien-nne (1)	<b>Stagiaires (38)</b> Stage de maturité professionnelle (3) Stage de fin d'étude : (3) Stage découverte : (20) Stage OCE : (2) Stage de recrutement : (10)	<b>Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (3)</b> Tapisserie décoration (1) Archives (2)
--	--	--

Le Grand Théâtre, est en train de mettre en place des formations complètes de type CFC (technicien, peintre en décors de théâtre, constructeur métallique). Il s'engage également pour l'emploi des jeunes, par la promotion de stages de courte et de moyenne durée, notamment dans le cadre de cursus de formations théoriques.

**4. PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION :**  
**119 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

**5. PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION :**  
**282 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc 773 collaborateur-trice-s qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2011-2012.

A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

---

**E. BILAN et COMPTES 2011 - 2012**

---

La saison 2011-2012 a été marquée par la mise en production d'un nouveau logiciel de comptabilité (juillet 2011) et son module salaires (janvier 2012) ainsi que la mise en place du plan comptable des collectivités publiques.

Ce dernier ne met malheureusement pas en évidence les activités d'une institution telle que le Grand Théâtre de sorte que sa lecture est peu aisée.

Le budget de la saison 2011-2012 ainsi que les comptes de la saison 2010-2011 ont été reconstitués dans le nouveau plan comptable le plus fidèlement possible ; toutefois, comme expliqué à de nombreuses reprises tout au long de la saison, la redistribution des montants dans les nouvelles natures de dépenses et de recettes ne peut être précise.

Compte tenu de la couverture de déficit de la Ville de Genève et d'un montant de CHF 160'372 d'un généreux donateur, la saison se termine avec un déficit de CHF 195'400.91.

Les dépenses ont été parfaitement maîtrisées (non dépense de CHF 369'204 par rapport au budget).

**30 Charges de personnel**

**3011 Personnel temporaire**

Le dépassement de cette nature de dépenses est dû au transfert du personnel de salle à la Fondation dès janvier 2012 ; la contrepartie, versée par la Ville de Genève pour toute l'année 2012 a été inscrite partiellement dans les recettes (4620) et le solde mis en provision pour le premier semestre de la saison 2012-2013.

**3021 Personnel artistique temporaire**

Il s'agit essentiellement de remplacements de danseurs et danseuses du Ballet (CHF 108'762) au cours de la saison et lors des tournées. Cette dépense supplémentaire du Ballet a été compensée par le versement d'indemnités de notre assureur pour un montant de CHF 105'464 (nature 4366).

**3025 Personnel artistique de spectacle**

Il convient de tenir compte pour cette rubrique de CHF 136'212 relatifs à la troupe du ballet de Wuppertal et du ballet du Théâtre Mariinski qui ont été imputés à la nature 3182.

**31 Biens, services et marchandises**

**3135 Achat/location de productions**

Andrea Chénier, Richard III, Juliette ou la clé des songes, Rosenkavalier et Mignon (location de costumes). Il convient de tenir compte également de CHF 187'776 de transports et droits de douane (3139).

**3170 Frais de voyage et hébergement - personnel interne**

dont : Prospection, organisation des saisons, Rexroth...	40'754 CHF
Repérages, organisation des spectacles de la saison	16'645 CHF
Déplacements du ballet (tournée), de la Jeune troupe, du chœur	597'650 CHF
Marketing, communication, formation	9'939 CHF
Personnel technique, costumes, décors	25'987 CHF

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

**3171 Défraiements, frais de voyage et hébergement - personnel invité**

dont : Défraiements	165'618 CHF
Andrea Chénier	13'334 CHF
Enlèvement au sérail	14'988 CHF
Le Comte Ory	42'356 CHF
Richard III	31'887 CHF
Juliette ou la clé des songes	33'903 CHF
Der Rosenkavalier	49'998 CHF
Mignon	33'266 CHF
Macbeth	42'332 CHF
Ballet et Ballets invités	392'928 CHF
Concert Stravinski	103'632 CHF

**3300 Pertes sur débiteurs**

Amortissement de 60 % de la location de Lucia di Lamermoor à Gênes et à Turin et de la tournée du Ballet en Sicile.

**4 Revenus**

**4210 Intérêts sur placements**

Les intérêts sur placements sont directement attribués au fonds de solidarité.

**434 Redevances d'utilisation & prestations de services**

Environ un demi million de non recettes est dû à la modification de la politique commerciale après l'établissement du budget. La valorisation des places des sponsors s'est élevée à CHF 159'286 pour 1024 places ; les servitudes et les invitations sont évaluées à CHF 300'000.

**4390 Autres contributions**

Ce compte enregistre essentiellement des dissolutions de provisions anciennes, soit notamment une provision LPP de CHF 200'000, une provision LAA de CHF 17'913, une provision pour litiges de CHF 75'579.49, une provision pour remboursements de billetterie de CHF 12'372, un montant de CHF 25'770.40 provisionné deux fois, une provision de CHF 109'554.66 sur le compte courant Ville de Genève.

**4620 Subvention Ville de Genève**

Dès 2012, la garantie de déficit (un million) et la subvention pour musiciens supplémentaires (CHF 240'000) ont été intégrées à la subvention principale, soit CHF 640'000 pour le deuxième semestre de la saison 2011-2012 (période de janvier à juin 2012).

**469 Autres subventions et allocations**

La quête incessante de fonds pour assurer les spectacles de la saison a permis de recevoir un peu plus de CHF 1'200'000 par rapport au montant prévu au budget.

Le Grand Théâtre a reçu CHF 2'026'372 de mécènes et CHF 1'744'179 de la part de sponsors et partenaires d'échange. Il convient ici de relever que les contreparties souhaitées par les sponsors deviennent toujours plus importantes.

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

4625

GRAND THEATRE DE GENEVE

Bilan au 30 juin 2012

	2011/2012	2010/2011
	CHF	CHF
<b>Actif</b>		
<b>Actif circulant</b>		
<u>Liquidités</u>		
Caisses	256'303.21	290'203.62
La Poste	30'327.05	76'344.31
Banques	1'431'631.39	1'571'146.07
	<u>1'718'261.65</u>	<u>1'937'694.00</u>
<u>Autres créances et comptes de régularisation</u>		
Débiteurs	1'224'699.82	1'439'866.90
Frais sur spectacles futurs	1'390'242.18	1'208'436.34
Actifs transitoires	707'257.88	446'173.67
Garantie de déficit à recevoir	0.00	996'489.01
Complément de garantie de déficit à recevoir	0.00	0.00
	<u>3'322'199.88</u>	<u>4'090'965.92</u>
<u>Stocks</u>		
Stocks de matériel	73'994.22	82'347.72
<u>Autres actifs circulants</u>		
Titres, placements et liquidités - Fonds de solidarité	1'981'554.57	1'969'166.71
Titres, placements et liquidités - Fonds de réserve	245'019.36	245'631.68
Titres, placements et liquidités - Fonds libres	5'244.00	5'244.00
	<u>2'231'817.93</u>	<u>2'220'042.39</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u>7'346'273.68</u>	<u>8'331'050.03</u>

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

## Bilan au 30 juin 2012

## Passif

	2011/2012	2010/2011
	CHF	CHF
<b>Fonds étrangers</b>		
<u>Dettes résultant d'achat ou de prestations</u>		
Fournisseurs	739'735.46	795'902.08
<u>Autres dettes à court terme et comptes de régularisation</u>		
Chèques à payer	7'628.85	37'955.75
Frais dus à la Ville de Genève	40'000.00	100'440.90
Part garantie de déficit non utilisée à restituer à la Ville de Genève	2'624.02	2'624.02
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	473'400.00	0.00
Abonnements et produits saisons futures	3'672'642.00	3'722'729.00
Autres créanciers, passifs transitoires et provisions	649'635.33	1'283'812.76
	<u>4'845'930.20</u>	<u>5'147'562.43</u>
<u>Fonds</u>		
Fonds de solidarité	2'196'773.75	2'128'350.33
<b>Total des Fonds étrangers</b>	<u>7'782'439.41</u>	<u>8'071'814.84</u>
<b>Fortune</b>		
Fonds de Réserve	259'235.18	259'235.19
Résultat de l'exercice	(695'400.91)	0.00
	<u>(436'165.73)</u>	<u>259'235.19</u>
<b>Total du Passif</b>	<u>7'346'273.68</u>	<u>8'331'050.03</u>

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

4627

GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2011 - 31.06.2012

Número	Désignation	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2010/2011
3	charges	32'930'402	-32'561'198.17	369'203.83	98.88%	-34'638'120.34
4	produits	31'930'419	31'865'797.26	-64'621.74	99.80%	34'638'120.33
	<b>PERTES &amp; PROFITS</b>	<b>-999'983</b>	<b>-695'400.91</b>	<b>-304'582.09</b>		<b>-0.01</b>
3	<b>COMPTES DE CHARGES</b>	<b>32'930'402</b>	<b>-32'561'198.17</b>	<b>369'203.83</b>	<b>98.88%</b>	<b>-34'638'120.34</b>
30	<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>19'506'357</b>	<b>-19'290'171.87</b>	<b>216'185.13</b>	<b>98.89%</b>	<b>-20'827'568.96</b>
300	Jetons de présence	150'000	-161'070.20	-11'070.20	107.38%	-158'686.20
300000	Indemnités Conseil de Fondation	100'000	-100'000.20	-0.20	100.00%	-100'000.20
300100	Jetons de présence Conseil de Fondation	50'000	-61'070.00	-11'070.00	122.14%	-58'686.00
301	<b>Salaires &amp; Traitements</b>	<b>3'438'219</b>	<b>-3'580'233.65</b>	<b>-142'014.65</b>	<b>104.13%</b>	<b>-5'495'361.40</b>
3010	Personnel permanent	2'133'219	-1'898'579.35	234'639.65	89.00%	-3'981'355.45
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	1'305'000	-1'614'524.25	-309'524.25	123.72%	-1'322'752.40
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	0	-11'433.90	-11'433.90		-33'915.70
3014	Primes & Indemnités	0	-55'696.15	-55'696.15		-156'370.90
302	<b>Personnel artistique</b>	<b>13'296'508</b>	<b>-12'930'579.65</b>	<b>365'928.35</b>	<b>97.25%</b>	<b>-12'207'855.55</b>
3020	Traitement Personnel Artistique	6'795'084	-6'639'918.30	155'165.70	97.72%	-6'112'799.30
302040	Traitement Pers artistique, Jeune Troupe	367'045	-543'922.40	-176'877.40	148.19%	-353'879.50
302050	Traitement Pers artistique, Choeur	3'962'398	-3'726'052.50	236'345.50	94.04%	-3'675'449.55
302060	Traitement Pers artistique, Ballet	2'465'643	-2'369'943.40	95'699.60	96.12%	-2'083'470.25
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	15'000	-125'961.95	-110'961.95	839.08%	-24'074.90
3024	Pers Artistique - Primes & Indemnités de fonction	277'424	-363'650.85	-86'226.85	131.08%	-308'297.35
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	6'209'000	-5'801'148.55	407'851.45	93.43%	-5'762'684.00
302510	Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)	570'000	-492'000.00	78'000.00	86.32%	-503'400.00
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	746'000	-785'500.35	-39'500.35	105.29%	-707'500.00
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	154'000	-118'000.00	36'000.00	76.62%	-147'000.00
302540	Cachet Artistes & Solistes	3'400'000	-3'141'079.35	258'920.65	92.38%	-3'345'880.00
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.	774'000	-574'183.00	199'817.00	74.18%	-658'546.00
302560	Traitement Choeur - Auxiliaires	375'000	-264'339.00	110'661.00	70.49%	-220'947.65
302565	Traitement Musiciens auxiliaires		-99'606.50	-99'606.50		0.00
302570	Traitement Artistes, petits Rôles		0.00	0.00		-5'400.00
302580	Traitement Danseurs Surnuméraires	30'000	-60'000.00	-30'000.00	200.00%	-46'500.00
302590	Traitement Figurants	160'000	-266'440.35	-106'440.35	166.53%	-127'508.35
303	<b>Assurances sociales</b>	<b>792'211</b>	<b>-953'022.13</b>	<b>-160'811.13</b>	<b>120.30%</b>	<b>-1'027'646.75</b>
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	538'702	-634'962.28	-96'260.28	117.87%	-707'647.10
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	103'857	-122'696.10	-18'839.10	118.14%	-128'537.90
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	5'572	-5'336.80	235.20	95.78%	-5'961.90
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	144'080	-183'546.95	-39'466.95	127.30%	-185'499.85
3035	Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle	0	-6'480.00	-6'480.00		0.00
304	<b>Caisse de pension et de prévoyance</b>	<b>1'160'082</b>	<b>-946'655.86</b>	<b>213'426.14</b>	<b>81.60%</b>	<b>-1'134'378.30</b>
305	<b>Assurance maladie et accidents</b>	<b>403'837</b>	<b>-463'538.50</b>	<b>-59'701.50</b>	<b>114.78%</b>	<b>-509'878.13</b>
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	294'239	-304'488.33	-10'249.33	103.48%	-369'638.48
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	107'998	-90'380.17	17'617.83	83.69%	-55'977.65
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	0	-64'470.00	-64'470.00		-78'750.00
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	1'600	-4'200.00	-2'600.00	262.50%	-5'512.00
306	<b>Prestations en nature</b>	<b>10'000</b>	<b>-23'827.57</b>	<b>-13'827.57</b>	<b>238.28%</b>	<b>-76'777.05</b>

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

## GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2011 - 31.06.2012

Numéro	Désignation	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2010/2011
3061	Equipement personnel et de sécurité	10'000	-4'995.77	5'004.23	49.96%	-54'656.30
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	0	-18'831.80	-18'831.80		-22'120.75
308	Personnel intérimaire	211'500	-203'533.92	7'966.08	96.23%	-177'479.25
309	Autres charges du personnel	44'000	-27'710.39	16'289.61	62.98%	-39'506.33
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	14'000	-12'374.90	1'625.10	88.39%	-14'370.84
3092	Formation	30'000	-15'335.49	14'664.51	51.12%	-25'135.49
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>	<b>10'247'045</b>	<b>-10'028'037.16</b>	<b>219'007.84</b>	<b>97.86%</b>	<b>-10'407'879.20</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'008'000	-917'028.23	90'971.77	90.98%	-1'092'845.38
3100	Fournitures de bureau	50'000	-38'572.57	11'427.43	77.15%	-39'904.72
3101	Frais d'impression	60'000	-46'720.49	13'279.51	77.87%	-67'787.17
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	10'000	-6'348.43	3'651.57	63.48%	-9'183.56
3103	Publicité, impression, matériel	543'000	-391'631.75	151'368.25	72.12%	-648'980.71
3104	Frais de publicité	345'000	-433'754.99	-88'754.99	125.73%	-326'989.22
311	Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'é	647'000	-479'288.88	167'711.12	74.08%	-621'856.91
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	392'000	-380'037.03	11'962.97	96.95%	-490'535.79
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	25'000	0.00	25'000.00	0.00%	0.00
3114	Acquisition d'équipements informatiques	230'000	-98'750.05	131'249.95	42.93%	-131'121.12
3119	Frais Transports liés aux Acquisitions	0	-501.80	-501.80		0.00
312	Eau, Energie, Combustible	15'000	-12'158.60	2'841.40	81.06%	-10'479.76
313	Achat de fournitures et marchandises	3'350'900	-2'760'858.00	590'042.00	82.39%	-2'903'203.22
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	176'700	-220'250.32	-43'550.32	124.65%	-266'913.68
3132	Matériel lié à la santé et à la sécurité	0	-86.55	-86.55		-1'042.00
3135	Achats/Location Production, Coproduction	500'000	-416'029.94	83'970.06	83.21%	-124'754.81
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	2'250'000	-1'428'183.21	821'816.79	63.47%	-2'172'392.89
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	334'200	-445'575.97	-111'375.97	133.33%	-330'274.62
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	0	-2'565.60	-2'565.60		0.00
3139	Frais Transp. & Douane s/Achats Matériel & March.	90'000	-248'166.41	-158'166.41		-7'825.22
314	Entretien des immeubles par des tiers	335'000	-332'682.98	2'317.02	99.31%	-330'068.25
315	Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	228'745	-148'099.21	80'645.79	64.74%	-113'303.33
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqmmts	62'600	-71'053.31	-8'453.31	113.50%	-36'183.17
3154	Entr.Maint.Nett. Eqmmts Informatiques & Photocop.	91'145	-10'301.05	80'843.95	11.30%	-9'033.05
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	35'000	-35'387.85	-387.85	101.11%	-34'601.51
3157	Entr.Maint.Nett Eqmmts spécifiques de spectacles	40'000	-31'357.00	8'643.00	78.39%	-33'485.60
<b>316</b>	<b>Loyer, fermage, et redevance d'utilisation</b>	<b>929'000</b>	<b>-975'273.12</b>	<b>-46'273.12</b>	<b>104.98%</b>	<b>-1'060'964.66</b>
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	598'000	-606'549.32	-8'549.32	101.43%	-736'775.91
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	5'000	-21'970.36	-16'970.36	439.41%	-7'486.81
3163	Location Véhicules motorisés	0	-39'000.00	-39'000.00		0.00
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopieur	275'000	-186'302.21	88'697.79	67.75%	-243'805.39

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

4629

GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2011 - 31.06.2012

Numéro	Désignation	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2010/2011
3165	Location Equipements et matériel plateau	21'000	-102'411.23	-81'411.23		-59'496.55
3167	Location Instruments de musique	30'000	-19'040.00	10'960.00	63.47%	-13'400.00
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>1'080'400</b>	<b>-1'809'130.58</b>	<b>-728'730.58</b>	<b>167.45%</b>	<b>-1'504'255.59</b>
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne	340'000	-701'386.32	-361'386.32	206.29%	-586'274.32
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité	437'400	-943'247.07	-505'847.07	215.65%	-653'359.50
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	225'000	-102'183.27	122'816.73	45.41%	-195'895.68
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	58'000	-55'322.08	2'677.92	95.38%	-68'726.09
3179	Consommation interne	20'000	-6'991.84	13'008.16	34.96%	0.00
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>2'633'000</b>	<b>-2'488'501.51</b>	<b>144'498.49</b>	<b>94.51%</b>	<b>-2'693'446.65</b>
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	131'000	-125'258.46	5'741.54	95.62%	-149'697.15
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	40'000	-52'194.32	-12'194.32	130.49%	-62'189.93
3181	Honoraires de Publications	100'000	-116'260.88	-16'260.88	116.26%	-112'873.60
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	356'000	-596'995.50	-240'995.50	167.70%	-392'797.15
3183	Prestations Médicales	40'000	-68'901.90	-28'901.90	172.25%	-37'918.00
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	206'000	-240'377.31	-34'377.31	116.69%	-202'818.54
3184	Frais de communication	130'000	-134'291.98	-4'291.98	103.30%	-162'865.39
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	750'000	-330'125.50	419'874.50	44.02%	-597'512.36
3186	Primes d'assurances	80'000	-81'979.17	-1'979.17	102.47%	-68'894.20
3187	Frais bancaires et de recouvrement	100'000	-66'409.03	33'590.97	66.41%	-79'527.29
3188	Droits d'Auteurs	690'000	-664'961.86	25'038.14	96.37%	-812'409.25
3189	Redevances, Taxes & Impôts	10'000	-10'745.60	-745.60	107.46%	-13'943.79
<b>319</b>	<b>Frais divers</b>	<b>20'000</b>	<b>-105'016.05</b>	<b>-85'016.05</b>	<b>525.08%</b>	<b>-77'655.45</b>
3190	Pertes de Changes	0	-54'263.32	-54'263.32		-64'824.85
3196	Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	20'000	-50'752.73	-30'752.73	253.76%	-12'830.60
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>-66'612.14</b>	<b>-66'612.14</b>		<b>-242'796.18</b>
330	Patrimoine financier	0	-66'612.14	-66'612.14		-241'343.18
3300	Pertes s/ débiteurs	0	-66'612.14	-66'612.14		-241'343.18
331	Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	0	0.00	0.00		-1'453.00
3310	Pertes s/ placements	0	0.00	0.00		-1'453.00
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>3'177'000</b>	<b>-3'176'377.00</b>	<b>623.00</b>	<b>99.98%</b>	<b>-3'159'876.00</b>
396	VEG charges - Location d'immeubles	3'177'000	-3'176'377.00	623.00	99.98%	-3'159'876.00
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>31'930'419</b>	<b>31'865'797.26</b>	<b>-64'621.74</b>	<b>99.80%</b>	<b>34'638'120.33</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DES BIENS</b>	<b>80'000</b>	<b>122'477.18</b>	<b>42'477.18</b>	<b>153.10%</b>	<b>32'521.44</b>
420	Avoirs à vue	10'000	8'894.41	-1'105.59	88.94%	9'760.43
4200	Produits des Intérêts	10'000	8'894.41	-1'105.59	88.94%	9'760.43
421	Créances	20'000	0.00	-20'000.00	0.00%	3.78

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

## GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2011 - 31.06.2012

Número	Désignation	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2010/2011
429	Autres Revenus	50'000	113'582.77	63'582.77	227.17%	22'757.23
4290	Gains de Changes	50'000	113'582.77	63'582.77	227.17%	22'757.23
<b>43</b>	<b>REVENUS DIVERS</b>	<b>14'670'070</b>	<b>12'610'064.40</b>	<b>-2'070'310.65</b>	<b>85.96%</b>	<b>14'259'378.55</b>
434	Redevances d'utilisation et prestations de servi	13'325'470	11'353'364.64	-1'972'105.36	85.20%	13'248'916.80
4340	Produits de la Billetterie, Abonnements	6'140'500	5'040'398.00	-1'100'102.00	82.08%	5'605'570.00
4341	Produits de la Billetterie, Entrées	4'776'970	3'923'425.09	-853'544.91	82.13%	5'464'424.67
4342	Produits de la Billetterie, Taxes	3'000	62'449.05	59'449.05	2081.64%	42'531.19
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	915'000	874'546.15	-40'453.85	95.58%	779'637.65
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	135'000	144'347.04	9'347.04	106.92%	138'107.68
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	160'000	131'568.88	-28'431.12	82.23%	201'397.60
4347	Produits de la Publicité	350'000	401'672.90	51'672.90	114.76%	288'670.18
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	845'000	774'957.53	-70'042.47	91.71%	728'577.83
435	Ventes de marchandises	1'155'000	447'386.52	-707'613.48	38.73%	478'802.54
4351	Ventes des programmes	350'000	233'327.42	-116'672.58	66.66%	275'577.46
4355	Ventes/locations Production, Produits Coproduction	800'000	211'517.00	-588'483.00	0.00%	199'200.00
4356	Ventes d'Articles Divers	5'000	2'542.10	-2'457.90	50.84%	4'025.08
436	Dédommagements de tiers	149'600	261'491.82	111'891.82	174.79%	504'779.58
4361	Frais Refacturés à la clientèle	0	72'424.38	72'424.38		120'552.76
4362	Remboursement de Frais du Personnel	19'000	27'478.58	8'478.58	144.02%	44'811.37
4366	Remboursement des Assurances Sociales	130'600	161'588.86	30'988.86	123.73%	329'738.05
4367	Remboursement d'Assurances de Choses	0	0.00	0.00		9'677.40
439	Autres contributions	40'000	547'821.42	507'821.42	1369.55%	49'315.33
<b>46</b>	<b>SUBVENTIONS &amp; ALLOCATIONS</b>	<b>14'003'349</b>	<b>15'956'878.68</b>	<b>1'953'529.68</b>	<b>113.95%</b>	<b>17'163'908.64</b>
462	Communes	11'383'349	12'132'967.00	749'618.00	106.59%	14'550'700.00
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacle	8'883'349	9'632'967.00	749'618.00	108.44%	12'050'700.00
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000	2'500'000.00	0.00	100.00%	2'500'000.00
469	Autres subventions et Allocations	2'620'000	3'823'911.68	1'203'911.68	145.95%	2'613'208.64
4690	Produits de Mécénat	200'000	890'000.00	690'000.00	445.00%	430'000.00
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1'175'000	1'185'178.68	10'178.68	100.87%	1'021'806.64
4692	Soutien d'organismes privés ou semi-publics	1'070'000	1'478'733.00	408'733.00	138.20%	906'602.00
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	175'000	270'000.00	95'000.00	154.29%	255'000.00
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>3'177'000</b>	<b>3'176'377.00</b>	<b>-623.00</b>	<b>99.98%</b>	<b>3'159'876.00</b>
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'177'000	3'176'377.00	-623.00	99.98%	3'159'876.00

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

4631

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE

COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2011/2012)		FINANCEMENT (en KOCHF)	
DEPENSES (en KOCHF)			
Budget Ville			Budget de la Fondation du GTG
Personnel permanent - Personnel administratif et technique	22.440	38,11%	Ville de Genève par son propre budget - charges de personnel municipal permanent et régulier, administratif, technique et autres dépenses municipales
Autres dépenses municipales - Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes - Subventions relatives à des prestations en nature - Mise à disposition de locaux gratuits	3.887	6,60%	3.176
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : - Exploitation (technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	11.858	20,14%	Ville de Genève par sa subvention en nature
Frais généraux d'administration et d'exploitation : - Bureau, entretien, nettoyage, publicité générale, locations, bouvette, etc.	3.329	5,65%	Ville de Genève par sa subvention en espèces - Exploitation et services lyriques, autres
Dépenses de production (spectacles) : - cachets d'artistes - personnel de plateau, personnel bars et restaurant - décors, costumes, ateliers, divos (tournées, hébergement des artistes, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, bars, bouvette, etc)	14.198	24,11%	Fonds intercommunal par sa subvention en espèces Transfert du personnel de salle à la fondation GTG (subv.extraordinaire)
	6.106		Fondation du GTG par ses recettes propres :
	1.327		- recettes des spectacles
	6.765		- autres recettes (tournées, coproductions, etc) - mécénat et sponsoring
			Couverture de déficit FGTS: - Garantie de déficit juillet/décembre 2011
			- Résultat
<b>TOTAL</b>	<b>58.888</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL</b>
			16.556
			11.576
			1.200
			3.780
			695
			-500
			1.18%
			0,33%
			28,11%
			5,39%
			15,03%
			4,25%
			1,82%
			100,50%

Avec son financement global de 39.137 KOCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 66,9% des dépenses totales (58.888 KOCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (16.556 KOCHF), le 28,1% des dépenses totales (58.888 KOCHF)  
 Avec son financement global de 95.500 KOCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 62,1% des dépenses totales (59.888 KOCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (16.556 KOCHF ou 28,1%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable : 24,1% ou 14.198 KOCHF) et 5,3% des frais fixes (44.69 KOCHF ou 7,5%)

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 24  
1219 Genève Châtelaine

Au Conseil de Fondation du

**Grand Théâtre de Genève**

Genève

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
des comptes annuels 2011/2012**

(période du 1.7.2011. au 30.06.2012)

le 31 août 2012  
11916/21507761/21-4



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 24  
1219 Genève Châtelaine

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
au Conseil de Fondation du**

**Grand Théâtre de Genève, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2012. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts de la fondation.

Genève, le 31 août 2012

BDO SA

Nadia Quévit  
Expert-réviseur agréé  
(Auditeur responsable)

pp Alexandre Ogay  
Expert-réviseur agréé

**Annexes**  
Comptes annuels

Grand Théâtre de Genève, Genève

Bilan au 30 juin 2012

		<b>Actif</b>	
	Notes	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
<b><u>Actif circulant</u></b>			
<u>Liquidités</u>			
Caisses		256'303.21	290'203.62
La Poste		30'327.05	76'344.31
Banques	12	1'431'631.39	1'571'146.07
		<u>1'718'261.65</u>	<u>1'937'694.00</u>
 <u>Autres créances et comptes de régularisation</u>			
Débiteurs	3	1'224'699.82	1'439'866.90
Frais sur spectacles futurs	2.2	1'390'242.18	1'208'436.34
Actifs transitoires		707'257.88	446'173.67
Garantie de déficit à recevoir		500'000.00	996'489.01
Complément de garantie de déficit à recevoir		0.00	0.00
		<u>3'822'199.88</u>	<u>4'090'965.92</u>
 <u>Stocks</u>			
Stocks de matériel	2.4	<u>73'994.22</u>	<u>82'347.72</u>
 <u>Autres actifs circulants</u>			
	2.3		
Titres, placements et liquidités - Fonds de solidarité	4	1'981'554.57	1'969'166.71
Titres, placements et liquidités - Fonds de réserve		245'019.36	245'631.68
Titres, placements et liquidités - Fonds libres		5'244.00	5'244.00
		<u>2'231'817.93</u>	<u>2'220'042.39</u>
<b>Total de l'actif</b>		<u>7'846'273.68</u>	<u>8'331'050.03</u>

Grand Théâtre de Genève, Genève

**Bilan au 30 juin 2012**

**Passif**

	Notes	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
<b><u>Fonds étrangers</u></b>			
<b><u>Dettes résultant d'achat ou de prestations</u></b>			
Fournisseurs		739'735.46	795'902.08
<b><u>Autres dettes à court terme et comptes de régularisation</u></b>			
Chèques à payer		7'628.85	37'955.75
Frais dus à la Ville de Genève		40'000.00	100'440.90
Part garantie de déficit non utilisée à restituer à la Ville de Genève	6	2'624.02	2'624.02
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	5	473'400.00	0.00
Abonnements et produits saisons futures	2.1 / 7	3'672'642.00	3'722'729.00
Autres créanciers, passifs transitoires et provisions	8	649'635.33	1'283'812.76
		<u>4'845'930.20</u>	<u>5'147'562.43</u>
<b><u>Fonds</u></b>			
Fonds de solidarité	4	2'196'773.75	2'128'350.33
<b>Total des Fonds étrangers</b>		<u>7'782'439.41</u>	<u>8'071'814.84</u>
<b><u>Fortune</u></b>			
Fonds de Réserve		259'235.18	259'235.19
Résultat de l'exercice		(195'400.91)	0.00
		<u>63'834.27</u>	<u>259'235.19</u>
<b>Total du Passif</b>		<u>7'846'273.68</u>	<u>8'331'050.03</u>

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève

**Compte de profits et pertes 2011/2012**

	Notes	2011/2012 <u>(01/7/11 au 30/6/12)</u>	2010/2011 <u>(01/7/10 au 30/6/11)</u>
		CHF	CHF
<u>Produits d'exploitation</u>			
Recettes brutes des spectacles		9'026'272.34	11'493'336.43
Autres recettes d'exploitation		4'169'408.83	2'992'824.70
Apports extérieurs	9	2'862'333.68	2'433'595.17
Subvention Ville de Genève		9'492'967.00	10'774'211.00
Subvention Fonds équipement communal		2'500'000.00	2'500'000.00
Subvention Ville de Genève, musiciens	5	140'000.00	280'000.00
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)		3'176'377.00	3'159'876.00
<b>Total des Produits</b>		<u>31'367'358.85</u>	<u>33'633'843.30</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Frais directs d'exploitation		14'362'323.83	13'509'861.28
Frais généraux d'exploitation et administration	10	15'022'497.34	0.00
Frais généraux d'exploitation	10	0.00	14'956'882.43
Frais généraux d'administration	10	0.00	2'786'651.95
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève		3'176'377.00	3'159'876.00
<b>Total des Charges</b>		<u>32'561'198.17</u>	<u>34'413'271.66</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1'193'839.32)</b>	<b>(779'428.36)</b>
Recettes extraordinaires		0.00	14'273.53
Produits (Charges) sur exercices antérieurs		<u>498'438.41</u>	<u>(231'334.18)</u>
<b>Résultat intermédiaire</b>		<b>(695'400.91)</b>	<b>(996'489.01)</b>
Garantie de déficit Ville de Genève		500'000.00	996'489.01
Résultat à prélever sur le fonds de réserve		<u><u>(195'400.91)</u></u>	<u><u>0.00</u></u>

Grand Théâtre de Genève, Genève

**Mouvements du Fonds de réserve**

	<u>2011/2012</u>	<u>2010/2011</u>
	CHF	CHF
<b>Fonds de réserve au 01/07</b>	259'235.18	259'235.18
Résultat de l'exercice	(195'400.91)	0.00
Virements des revenus nets des placements du Fonds de solidarité	0.00	0.00
<b>Fonds de réserve au 30/06</b>	<u>63'834.27</u>	<u>259'235.18</u>

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

## Grand Théâtre de Genève, Genève

### Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2012

#### 1. Activité

Le Grand Théâtre de Genève est une fondation d'intérêt communal public dont l'objet est artistique et culturel. La fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique.

#### 2. Principaux principes comptables appliqués

##### 2.1 Comptabilisation des différents revenus

Le Grand Théâtre de Genève enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés.

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre de Genève a été notifié du don.

##### 2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre de Genève enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges dans le compte de profits et pertes lorsque le spectacle en question est terminé.

##### 2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

##### 2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

##### 2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charges lors de leur achat ou de leur fabrication.

#### 3. Débiteurs

Ce poste se détaille comme suit :	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
Ville de Genève	225'762	454'925
Débiteurs Suisses (CHF)	136'283	148'705
Débiteurs Etrangers (EUR)	248'928	197'825
Débiteurs Rodrigue saison future	477'689	527'565
Débiteurs Rodrigue	47'267	43'606
Cartes de crédit, Internet à recevoir	45'613	26'828
Avances sur salaires et sur frais	31'210	36'012
Impôt anticipé	11'947	4'400
	1'224'699	1'439'866

## Grand Théâtre de Genève, Genève

### Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2012 (suite)

#### 4. Fonds de solidarité :

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre de Genève est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par le Grand Théâtre de Genève.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre de Genève. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève en date du 25 juin 2009. Les revenus nets des placements du Fonds lui sont désormais acquis et ne sont plus attribués au Fonds de réserve.

<u>Mouvement du Fonds</u> :	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
Solde passif au 01.07	2'128'350	2'060'480
<u>Entrée de fonds</u>		
Revenu nets des placements	18'592	24'168
Ajustement de la valorisation des titres	0	(34'043)
Retenues sur cachets artistes	60'244	64'208
Sabots de Noël	15'812	24'766
	(26'225)	(11'229)
Solde passif au 30.06	2'196'773	2'128'350

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres, des placements et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 2'226'573 (2010/2011: CHF 2'214'798).

#### 5. Subvention reçue d'avance

Dès janvier 2012, le personnel de salle a été transféré de la Ville de Genève au Grand Théâtre de Genève. Le montant de CHF 473'400 est dès lors réservé aux salaires de ces collaborateurs pour le deuxième semestre 2012 (première partie de la saison 2012/2013).

Dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

#### 6. Part garantie de déficit non utilisée à restituer

Le montant de CHF 2'624 correspond à la garantie de déficit non utilisée des saisons 2007/2008 et 2008/2009 à restituer à la Ville de Genève.

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2011-2012 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2012 (suite)

7. Abonnements et produits saisons futures

Ce poste se détaille comme suit :	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
Abonnements saison future	2'933'959	3'376'816
Bons cadeaux	148'451	111'251
Recettes publicité saison future	84'300	143'640
Ville de Genève (manifestation Rousseau)	120'472	70'472
Sponsoring (manifestation Rousseau)	115'000	0
Produits divers d'avance	270'460	20'550
	3'672'642	3'722'729

8. Autres créanciers, passifs transitoires et provisions

Ce poste se détaille comme suit :	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
Autres créanciers	32'580	36'265
Charges à payer	312'556	939'168
Provision informatique	80'826	80'826
Provision système de contrôle interne	30'000	30'000
Provision pour pertes sur débiteurs	95'874	57'453
Autres provisions	97'799	140'101
	649'635	1'283'813

9. Apports extérieurs

Ce poste se détaille comme suit :	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
Dons et legs	184'733	16'602
Mécénat Cercle du Grand Théâtre de Genève	1'094'000	830'000
Mécénat divers	1'160'000	1'006'917
Sponsors	423'600	580'077
	2'862'333	2'433'596

10. Frais généraux d'exploitation et Frais généraux d'administration

L'adaptation du plan comptable au plan comptable des communes genevoises ne permet plus la distinction entre "Frais généraux d'exploitation" et "Frais généraux d'administration". La comparaison avec l'exercice précédent n'est donc plus possible pour ces rubriques.

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2012 (suite)

11. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2011/2012 se montent à CHF 19'290'172 (2010/2011 : CHF 20'435'659).

12. Actifs bloqués

Au 30 juin 2012, un montant de CHF 47'199 (2010/2011 : CHF 47'284) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants :

	2011/2012 CHF	2010/2011 CHF
Garantie en faveur de la CCI - Genève	44'864	44'957
Garantie de loyer	2'335	2'327
	<hr/>	<hr/>
	47'199	47'284

13. Assurances

Les biens appartenant au Grand Théâtre de Genève, soit les biens meubles (décors, teintures, meubles et costumes), sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 19'481'500 (2010/2011 : CHF 19'481'500).

14. Litiges en cours

Le Grand Théâtre de Genève fait face à deux procédures judiciaires en cours, soit :

- une procédure avec deux anciennes régisseuses de scène temporaires,
- un litige avec "Shen Yun Performing Arts Foundation".

15. Evaluation des risques

Au cours de ses séances, le Conseil de Fondation examine régulièrement la situation financière du Grand Théâtre de Genève et évalue les risques notamment sous l'angle santé et sécurité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté sans opposition (63 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

*décide:*

*Article unique.* – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2011-2012 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 est approuvé.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 89 990 000 francs destinés à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs, ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles formant l'ensemble des Minoteries, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 89 290 000 francs, soit:**

- **projet de délibération I (rénovation de l'enveloppe). Un crédit brut de 89 200 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 88 500 000 francs;**
- **projet de délibération II (équipement informatique de la bibliothèque). Un crédit de 244 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la bibliothèque-discothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102;**
- **projet de délibération III (achat mobilier de la bibliothèque et achat mobilier de la crèche). Un crédit de 546 000 francs destiné au déménagement et à l'achat de mobilier de la bibliothèque-discothèque (498 000 francs) ainsi qu'à l'achat de mobilier pour la crèche (48 000 francs) situées dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102.**

**Ces trois crédits concernent des objets situés à la rue des Minoteries 1-3-5-7 et la rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-979 A/B)<sup>1</sup>.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Proposition, 2688.

**Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Annina Pfund.**

La proposition PR-979 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 31 octobre 2012. Elle a été traitée lors des séances des 14 novembre 2012, 9 janvier 2013, 27 février 2013, 6 mars 2013, 13 mars 2013, 10 avril 2013 et 8 mai 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Le procès-verbal a été rédigé par M. Jorge Gajardo Muñoz. La rapporteuse tient à le remercier pour l'excellente qualité des notes de séances.

**Travaux de la commission****Séance du 14 novembre 2012**

*Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M<sup>me</sup> Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale*

M. Meylan présente, en outre, M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction (ENE), M<sup>me</sup> Laurence Cochard, adjointe de coordination (BAT), M<sup>me</sup> Dolorès Gonzalez, architecte responsable de projet (BAT), et M<sup>me</sup> Tatiana Oddo-Clerc, déléguée à la communication et à l'information (BAT et ENE).

M. Meylan présente également les mandataires du projet, MM. Robin Kirschke et Claude Vian, ainsi que M<sup>me</sup> Filomeen Dudak de Wit (bureau d'architectes Itten-Brechbühl), et M. Patrice Anstett (bureau d'ingénieurs conseils Tecnoservice).

L'examen de la proposition PR-979 commence par une visite de l'ensemble Minoteries-Carouge.

Après une première halte dans les locaux d'une école de tennis de table, située dans la galette de l'ensemble, les commissaires rejoignent la zone extérieure «B», située côté rue des Minoteries. M. Meylan explique que le couloir de la galette qui mène à cet endroit pose des problèmes de sécurité. Le projet prévoit de le condamner. Il permettra d'agrandir les surfaces commerciales de l'ensemble ayant pignon sur la rue de Carouge. La zone extérieure «B» est actuellement partagée par le préau de l'école des Minoteries et par des surfaces d'activités sportives du quartier. Le projet consiste à ouvrir tout l'espace et à le réaménager. On profitera de renforcer la dalle pour supporter le poids des camions de pompiers et pour améliorer l'étanchéité au-dessus du parking souterrain. M. Meylan explique que les locaux de l'école accueillent aujourd'hui les activités parascolaires, qui sont destinées à se développer.

Les membres de la commission descendent ensuite dans le parking souterrain, dont le projet prévoit de renforcer les dispositifs de sécurité: sprinklers, peinture

blanche, éclairage, balisage des voies de fuite. Les commissaires remontent du parking et ressortent au niveau du parc des Minoteries, à la hauteur des allées 3 et 5. M. Meylan montre les traces de carbonatation, dont il souligne qu'elles sont visibles à tous les niveaux de la façade.

M<sup>me</sup> Gonzalez désigne un local à poubelles destiné à accueillir une buanderie donnant sur le parc. La gestion des déchets sera transférée aux extrémités des immeubles. La visite se poursuit dans la chaufferie centrale, au sous-sol de Minoteries 1. Avec une consommation annuelle de près de 500 000 litres de mazout, elle alimente Minoteries-Carouge et les immeubles de la Ville plus récents, proches de l'ensemble. Cela fait plusieurs années que la Ville tempore face à un avis d'assainissement émis par le Service de protection de l'air, en attendant un gros projet de rénovation qui permettrait de transiter vers une technologie non polluante. Les commissaires poursuivent la visite par la zone extérieure «A», donnant sur la rue de Carouge, puis visitent un appartement de Minoteries 3, destiné à un locataire à mobilité réduite. Enfin, sur suggestion du président qui a été interpellé par un habitant, quelques commissaires improvisent une visite dans une cave.

M<sup>me</sup> Dudak de Wit expose le projet. Elle souligne l'ambition première du projet de rénovation. Il s'agit de repenser le concept énergétique de l'ensemble, dans le but de le rendre durable. C'est la première fois que le label Minergie sera apposé à un grand ensemble existant. Présentant l'état actuel, elle signale les problèmes de carbonatation et d'amiante. L'intervention consiste à entourer les façades d'une nouvelle enveloppe en fibre de ciment. Au cours de cette opération, les balcons seront transformés en loggias munies de fenêtres coulissantes à double vitrage. Le triple vitrage sera préféré pour les autres fenêtres. Un système de ventilation à double-flux permettra de renouveler l'air.

S'agissant des travaux d'intérieur, M<sup>me</sup> Dudak de Wit explique que l'assainissement de l'amiante impose de casser les parois des salles de bains et de remplacer les colonnes sanitaires. Les salles de bains seront entièrement refaites, notamment celles des logements pour personnes à mobilité réduite (PMR). Les portes d'entrées seront aussi remplacées pour être adaptées aux normes anti-feu. La sécurité feu sera particulièrement renforcée à Minoteries 3, où se trouvent les logements pour PMR et la crèche.

S'agissant des aménagements au rez, M<sup>me</sup> Dudak de Wit insiste sur l'amélioration des accès pour les PMR, et sur le transfert des buanderies du sous-sol au niveau supérieur, dans les anciens locaux à poubelles. Les déchets seront regroupés dans des conteneurs enterrés. Ces modifications ont été discutées avec les habitants. S'agissant de la galette, M<sup>me</sup> Dudak de Wit explique que l'intervention vise à améliorer l'impression de sécurité, en fluidifiant les circulations, en ouvrant la toiture, en multipliant les façades vitrées, et en condamnant un des accès les plus problématiques.

Le projet prévoit de relier la bibliothèque et la discothèque municipales, en créant une entrée commune. Le réaménagement de la crèche a déjà été fait en partie. Elle explique aussi les aménagements programmés pour le club des aînés, qui font l'objet d'un autre crédit. S'agissant des aménagements extérieurs, le projet prévoit d'accroître le sentiment de sécurité sur la bretelle entre la rue des Minoteries et la rue de Carouge, en améliorant la luminosité, en éliminant les culs-de-sac, et en adaptant les revêtements aux PMR. Dans la zone «B», devant l'école des Minoteries, le projet prévoit de supprimer la plupart des éléments présents et de simplifier les circulations. Du mobilier urbain contemporain sera ensuite posé dans cet espace.

En ce qui concerne le concept énergétique du projet, M<sup>me</sup> Cerda explique que Minoteries-Carouge est le deuxième plus gros ensemble locatif de la GIM. Son taux de consommation énergétique atteint 6,4% de l'ensemble des consommations des bâtiments municipaux. Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'assainissement des bâtiments les plus énergivores afin d'obtenir les meilleurs résultats en termes de performance. Ce projet répond aussi à la motion M-917 «Fin du gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève» visant à réduire le gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville. M<sup>me</sup> Cerda présente les principaux aspects du projet énergétique: des pompes à chaleur exploitant les eaux usées du quartier et de l'Hôpital proche (les Services industriels SIG et le Canton sont parties prenantes au projet), un potentiel solaire important, et une grande ambition dans le projet d'enveloppe. Le chauffage et les eaux sanitaires seront alimentés par des énergies renouvelables. La consommation d'électricité sera compensée à 65% grâce aux panneaux photovoltaïques (durée de vie 30 ans, amortissement après 15 ans d'exploitation). La production photovoltaïque engendrera jusqu'à 83 000 francs de recettes par an. La performance globale sera proche de l'énergie dite «positive». Les frais d'énergie baisseront de 75%. En terminant, M<sup>me</sup> Cerda évoque les subventions sollicitées pour le volet énergétique. Elle souligne que ce projet suscite l'intérêt des autorités supérieures. M. Meylan termine l'exposé par quelques éléments statistiques. Il relève que le prix au mètre carré de plancher sera de 1401 francs, ce qui situe le coût du projet dans la moyenne de plusieurs autres projets récents en Ville (1350-1900 francs au mètre carré).

Un commissaire a remarqué que la rénovation de l'ensemble Minoteries-Carouge figurait dans le PFI 4 (plan financier d'investissement), pour un montant estimé à 10 millions de francs par allée. Ce projet a ensuite disparu des PFI consécutifs, jusqu'à cette année, où le projet est estimé à près de 90 millions dans le PFI 8. Comment s'explique une telle différence?

En réponse, M. Meylan explique que le PFI est d'abord un outil qui permet de cibler les objets sur lesquels la Ville envisage une intervention. Il explique que

le chiffrage évolue dès lors que l'on se penche concrètement sur le projet. Les premières estimations étaient basées sur une rénovation simple de l'enveloppe et des vitrages. Les sondages ultérieurs ont permis de détailler les interventions à faire, notamment dans les canalisations, de préciser la situation de l'amiante et de mettre le doigt sur les dégâts récurrents. L'importance des découvertes effectuées pendant l'étude explique l'ampleur du différentiel.

Un commissaire demande s'il sera tenu compte de la nouvelle loi sur l'énergie dans la fixation des loyers après travaux, et si cette loi sera appliquée.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique que les loyers individuels sont fixés sur la base du revenu, conformément au règlement de la GIM. Au préalable, des discussions ont lieu dans le cadre de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR), en vue de fixer les loyers de référence. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne répond que la question de l'impact des charges de chauffage sur les loyers fait partie de la discussion préalable, qui est en cours.

M<sup>me</sup> Dudak de Wit répond que ce point est le dernier encore en suspens dans la requête en autorisation de construire.

Une commissaire souhaite savoir comment a été fait le choix de concrétiser le projet de rénovation de Minoteries-Carouge et de reporter le projet de rénovation de Cité-Jonction.

Pour M. Meylan, les deux projets sont prioritaires. Le projet pour Cité-Jonction est déjà en train d'être préparé. Il explique qu'il a été jugé préférable de commencer par le complexe des Minoteries, qui est plus petit que Cité-Jonction. L'ensemble Minoteries-Carouge comprend 320 logements, celui de Cité-Jonction en compte 530. Certaines opérations seront testées aux Minoteries avant d'être appliquées sur Cité-Jonction.

Une commissaire demande une explication sur le système des subventions demandées pour le volet énergétique du projet.

M<sup>me</sup> Cerda explique que le Fonds énergie des collectivités est un fonds doté annuellement. Pour l'obtenir, la Ville doit démontrer qu'elle va plus loin que les exigences légales. En l'occurrence, le fonds financera entièrement la pompe à chaleur alimentée par le collecteur des eaux usées. Le «chèque Bâtiment Energie» et le Programme national Bâtiment sont plus aléatoires, mais il vaut la peine de les solliciter.

Une commissaire s'interroge sur l'utilisation de la somme accordée au titre de «déménagement» (PR-979, page 23).

M<sup>me</sup> Bietenhader répond que la GIM a demandé au Service des bâtiments de prendre en compte la nécessité d'accompagner les habitants, dont des personnes

à mobilité réduite (PMR), pendant la durée du chantier. Un accompagnant sera sur place pendant trois ans. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne rappelle que les habitants resteront sur place et que les travaux d'intérieur seront organisés en faisant des rocades de logements. Un budget «déménagement» a été intégré au plan financier et, dans le budget des travaux, des sommes seront réservées aux éventuelles demandes de réduction de loyer. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne souligne que la Ville prendra en charge ses locataires pendant les travaux. Aucune résiliation de bail n'est prévue en prévision des travaux.

Une commissaire souhaite savoir de quelle manière se déroulera la vie de la crèche pendant les travaux.

M. Meylan répond que la vie de la crèche sera bien entendu perturbée. Des négociations vont être organisées en vue de déplacer les pensionnaires les plus grands dans les salles de l'école des Minoteries. Tout sera fait en coordination avec le Service de la petite enfance et le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Une commissaire demande une évaluation comparée du bilan énergétique et de la présence d'amiante aux Minoteries et à Cité-Jonction.

M. Meylan répond qu'il n'a pas encore procédé aux sondages destructifs sur Cité-Jonction, ce qui permettrait de poser un diagnostic fondé. Toutefois, il affirme qu'il y aura certainement de l'amiante à Cité-Jonction. Aux Minoteries, même après ces sondages, on peut encore s'attendre à des surprises. S'agissant de l'énergie, M<sup>me</sup> Cerda explique que la qualité thermique de Cité-Jonction est meilleure que celle des Minoteries. Cependant, parce qu'il y a plus de logements, la consommation d'énergie y est plus importante. Avec 600 000 litres de mazout par an, Cité-Jonction représente 8 à 10% de la consommation de mazout du patrimoine financier. De ce fait, l'enjeu énergétique est plus important à la Jonction qu'aux Minoteries.

Un commissaire demande si l'hypothèse démolition-reconstruction a été envisagée.

M. Meylan répond que le coût d'une construction neuve semblable serait de 30% supérieur au coût de la rénovation, et encore, il ne serait pas certain d'obtenir les autorisations pour exploiter les potentiels actuels dans ces gabarits. La question se poserait également du relogement des 320 locataires. Pour la GIM ce serait un casse-tête inimaginable, même si les travaux étaient organisés en deux étapes.

Un commissaire souhaite savoir combien de temps tiendra l'ensemble Minoteries-Carouge sans qu'il soit nécessaire de réinjecter de l'argent.

M. Meylan répond que la rénovation prévue permettrait de faire tenir l'ensemble pendant environ 50 ans, soit plus que la moyenne légale de 20 à 30 ans, à condition cependant d'entretenir correctement l'objet chaque année. Il souligne que, à l'heure actuelle, la Ville ne dispose toujours pas d'un budget d'entretien suffisant pour son parc immobilier. Les 32 millions qui sont dédiés à cela par la Ville sont loin de la norme de 1% à 1,5% de la valeur générale du parc, qui seraient nécessaires pour assurer un entretien correct. Il ajoute qu'un bâtiment devrait pouvoir être rénové dès 30 ans après sa construction. Or les immeubles de la Ville sont rénovés tous les 40 à 50 ans. M. Meylan estime que, depuis les années 1970, l'ensemble Minoteries-Carouge a atteint une durée de vie respectable, ce qui justifie qu'on y réalise des travaux en profondeur.

Un commissaire souhaite savoir comment seront organisées les rocade dans les logements pendant les trois ans que dureront les travaux. Il souhaite aussi savoir comment seront chauffés les locaux lorsque l'installation thermique actuelle sera déconnectée.

Répondant sur les rocade, M. Meylan explique que le plan consiste à laisser une quinzaine de logements disponibles en permanence, qui seront apprêtés et meublés pour permettre aux habitants de s'y installer pendant un mois. Pendant ce temps, les équipes procéderont aux travaux dans les logements laissés libres. M. Vian précise que les 36 mois de travaux sont estimés pour permettre les travaux sur les intérieurs par groupes de 15 appartements. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique que les 15 logements seront libérés en profitant des départs. D'ici au lancement des travaux, ils seront mis à disposition de l'Unité logement temporaire (ULT). S'agissant du chauffage, M<sup>me</sup> Cerda explique qu'une chaudière à gaz prendra le relais au début du chantier, en attendant l'installation de la PAC. Par la suite, elle desservira les bâtiments de Carouge 104-106 et fera office de chaufferie de secours pour Minoteries-Carouge. Au sujet de la sécurité, M. Anstett répond que le parti-pris général est de renforcer le dispositif, notamment aux entrées des immeubles et des communs. Il rappelle les mesures anti-feu prévues pour le parking. M. Meylan, mentionne l'amélioration de la lumière, de la signalétique et des modes d'accès aux ascenseurs. Répondant sur la végétalisation, M. Meylan signale que des arbres ont déjà été plantés il y a cinq ans. Dans le cadre du projet, de nouveaux arbres viendront prendre place autour de la boucle des rails du tramway.

Un commissaire souhaiterait connaître le rendement actuel et futur de l'ensemble Minoteries-Carouge.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne rappelle que, contrairement au secteur privé où on augmenterait les loyers et l'état locatif avant de commencer les travaux, la politique sociale du logement de la Ville ne vise pas la rentabilité de ses immeubles de logement. Le loyer de référence est fixé par la LDTR, et seuls s'en acquittent les locataires dont le revenu impose qu'ils paient le maximum.

M<sup>me</sup> Bietenhader fournira un tableau récapitulatif mentionnant les états locatifs théoriques actuels et futurs de l'ensemble Minoteries-Carouge, ainsi qu'une explication sur la pratique de la GIM en matière de fixation des loyers.

M<sup>me</sup> Bietenhader fournira une statistique remontant aux trois dernières années, sur les événements liés à la sécurité, recensés dans l'ensemble Minoteries-Carouge. M<sup>me</sup> Gonzalez assure que les préoccupations sécuritaires, qui ont été exprimées par les habitants dans le cadre de la concertation, seront prises en compte dans le projet.

M. Meylan répondra par écrit au sujet du coût de la construction de l'ensemble Minoteries-Carouge dans les années 1970.

Un commissaire salue le parti-pris de la transparence choisi pour les aménagements extérieurs, mais regrette que, pour le reste, ce volet soit si peu détaillé. D'ores et déjà, il prend acte du fait que le Service d'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) a été associé au projet, mais insiste pour avoir plus de détails sur cet aspect du projet, qui est budgété à 3 millions de francs.

Un commissaire suggère de déplacer la crèche, actuellement située au sommet de l'un des immeubles, au rez-de-chaussée, et de transformer les étages supérieurs en logements plus rentables.

M. Meylan reconnaît que les projets architecturaux actuels placeraient les crèches de plain-pied. Il en va de même pour les bibliothèques et les clubs pour aînés, qui occupent actuellement l'essentiel de la surface du rez des Minoteries. Installer les crèches, ou d'autres services publics au sommet d'un bâtiment correspond effectivement à une époque révolue. Plusieurs institutions, à Genève, partagent cette situation, à laquelle les équipes éducatives se sont accoutumées. Il fait observer que la crèche des Minoteries dispose, par exemple, d'un ascenseur indépendant, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Le projet de rénovation de Minoteries-Carouge prévoit donc de conserver l'organisation actuelle, et de l'améliorer afin de l'exploiter au mieux.

Un commissaire souhaite savoir s'il y a des garanties sur le fonctionnement de la PAC raccordée aux eaux usées.

M. Santines répond que cette méthode a été testée avec succès à Zurich. M<sup>me</sup> Cerda répond que les températures et les débits des eaux ont été mesurés sur une longue période. M. Anstett souligne que l'expérience est une première pour Genève, mais que le système a déjà fait ses preuves ailleurs.

Un commissaire demande des explications sur les centres de coût qu'il juge chers: le désamiantage (3,5 millions); les ascenseurs (1,2 million); les appareils sanitaires, les stores à lamelles (1,2 million) et la charpente métallique.

S'agissant du désamiantage, M. Vian estime que le diagnostic a été plutôt précis et le coût indiqué lui paraît correspondre à la réalité. Sur les autres points, les ascenseurs seront remplacés, les salles de bains seront refaites à neuf, les appareils sanitaires seront changés intégralement. La charpente métallique correspond à la nouvelle armature fixée sur les façades, qui soutiendra la nouvelle enveloppe.

M. Meylan ne prévoit pas de dépassement de crédit.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi on préfère les triples vitrages aux doubles vitrages pour les loggias.

M. Anstett explique que le triple vitrage s'est révélé avantageux en termes financiers, car il permet de ne pas surdimensionner l'isolation des façades. M<sup>me</sup> Cerda fait remarquer que l'écart des coûts entre les doubles et les triples vitrages tend à se resserrer.

Un commissaire est d'avis que les panneaux photovoltaïques ne rapportent quasiment rien. Pourquoi poser ce type de panneau au lieu de réserver les toitures pour les panneaux solaires thermiques?

M. Santines rappelle que les PAC fonctionnent à l'électricité. Le photovoltaïque sert donc à compenser le surplus de consommation électrique. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est vendue pour être injectée sur le réseau électrique. M<sup>me</sup> Cerda signale que la Ville récupère son investissement en 15 ans, puis les panneaux photovoltaïques deviennent rentables. M. Santines confirme que le chauffage produit par les panneaux solaires thermiques n'est pas répercuté sur les factures des locataires.

Sur demande d'un commissaire, il est précisé que l'ensemble Minoteries-Carouge a été livré en 1974.

Sur demande d'un commissaire, M. Meylan répondra par écrit au sujet d'amortissements qui seraient toujours en cours sur des investissements précédents concernant l'ensemble Minoteries-Carouge.

M. Meylan répondra par écrit à l'aspect légal de l'éventualité de construire des niveaux en surélévation sur les immeubles de l'ensemble Minoteries-Carouge et sur les aspects techniques d'une surélévation de ces objets.

Un commissaire s'enquiert des possibilités de découper le projet en tranches, ce qui permettrait à la commission d'envisager de phaser les travaux.

M. Meylan ne voit pas de possibilité de dissocier les principaux volets du projet. Ainsi, par exemple, il ne serait pas envisageable de réaliser l'isolation de la façade sans l'installation d'aération à double-flux. On pourrait choisir de ne faire

que les colonnes sanitaires, mais est-ce bien rationnel? Objectivement, il devrait aussi être possible de dissocier les barres de l'ensemble, mais M. Meylan défend la logique du projet complet, du point de vue financier et technique, ce qui permet, par exemple, de faire tous les appels d'offres en même temps. M. Meylan souligne que, financièrement, le projet revient à 7,5 millions de francs par montée, ce qui approche son coût d'autres projets de rénovation.

Une commissaire demande si la GIM mène une réflexion autour de la définition de la mixité sociale. Favorable à une mixité qui commence dans l'immeuble, contrairement à d'autres qui pensent qu'elle doit être cantonnée dans un secteur de la ville, elle a l'impression que la Ville a créé des ghettos aux Minoteries et à Cité-Jonction, ce qui pourrait expliquer les problèmes de sécurité qu'on y constate.

Pour M<sup>me</sup> Bietenhader, le lien entre le type de locataire et la sécurité ne peut pas être établi nettement. Le problème de la sécurité concerne la ville en général, y compris les beaux quartiers. Elle précise que les facteurs qui déterminent les attributions de logements à Minoteries-Carouge sont liés à la petite taille des logements et à l'encadrement infirmier qui est proposé à certains locataires. M<sup>me</sup> Bietenhader précise que les logements de la GIM sont attribués en fonction du temps d'attente et de l'urgence de la demande, et non pas en fonction du revenu du demandeur. Le revenu est déterminant seulement pour fixer le loyer. Pour M<sup>me</sup> Bietenhader, il est très délicat d'introduire des critères de mixité sociale dans les attributions. En effet, ce n'est pas parce qu'on est un locataire au revenu modeste qu'on est aussi un locataire à problème.

### **Séance du 9 janvier 2013**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA)*

En introduction, M. Pagani déclare solennellement que son département agit en tant que prestataire de services pour tous les départements municipaux. S'agissant des rénovations de bâtiments de logement, c'est le département des finances et du logement qui en est le responsable. Il estime que c'est donc M<sup>me</sup> Salerno qui devrait défendre l'investissement nécessaire à la rénovation des Minoteries. S'agissant du bâtiment lui-même, M. Pagani rappelle que l'ensemble a été construit dans les années 1970, selon des principes de durabilité erronés. Actuellement, l'ensemble Minoteries-Carouge fait partie des 20 objets prioritaires du point de vue des performances énergétiques. Il rappelle que le Conseil municipal de l'époque de la construction avait choisi de mettre en avant des critères économiques. M. Pagani s'est étonné de la facture finale de la proposition PR-979,

mais le contrôle ligne par ligne a permis de la justifier. Il ajoute que les normes appliquées dans ce projet ne sont pas différentes de celles en cours dans le secteur privé de la construction. Il rappelle que la Ville, par opposition à la Caisse d'assurance du personnel (CAP), par exemple, n'est pas en mesure de négocier des prix. Dans le cadre des règles de l'Accord intercantonal des marchés publics (AIMP), la collectivité est tenue d'évaluer les offres et de choisir le moins-disant sans négociation possible.

Un commissaire demande à connaître le détail des coûts en lien avec le désamiantage et les aspects énergétiques du projet. Elle souhaiterait connaître les coûts des parties du projet en lien avec des adaptations aux normes et avec des économies d'énergies après travaux. Elle relève le caractère indispensable des travaux de désamiantage, dès lors que d'importants travaux sont engagés.

Un commissaire fait observer que les analyses sur la dépense d'énergie laissent entendre qu'il serait plus urgent de rénover l'ensemble Cité-Jonction que les Minoteries. M. Pagani répond que le choix de faire passer les Minoteries tient à plusieurs facteurs: la crèche aux Minoteries et les travaux récents déjà effectués aux abords de Cité-Jonction, mais la raison principale tient au fait que des études doivent encore être réalisées en vue d'augmenter la surface habitable des appartements de Cité-Jonction. On souhaite, en effet, augmenter le volume intérieur en reculant les façades de 50 centimètres de chaque côté. M. Pagani confirme que ce projet serait reporté de plusieurs années.

Un commissaire souhaiterait savoir de quelle manière le devis des Minoteries est passé de 30 millions de francs dans un premier PFI à 90 millions dans la demande de crédit. M. Pagani estime que la réponse est en partie dans les mains de M<sup>me</sup> Salerno. Ce sont en effet les divers départements bénéficiaires qui formulent des demandes, et qui en ajoutent, dans le cadre du projet de rénovation.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi les services municipaux en charge du projet Minoteries, ne se sont pas interrogés sur la pertinence de déplacer la crèche au rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'espace seniors.

M. Pagani conteste cette interprétation. La réflexion a bien été menée il y a trois ans, mais inscrire une crèche dans un espace pour personnes âgées, et l'inverse, pose des problèmes de type structurel et de financement.

Un commissaire souhaite que le DCA présente une projection de coût de la proposition PR-979 comprenant uniquement l'isolation thermique extérieure et le remplacement des installations de chaleur. Il précise que le désamiantage ne doit pas être compris dans cette projection. Le DCA propose en effet de concentrer l'effort sur les gros enjeux énergétiques. C'est d'ailleurs ainsi que cela figure dans le plan financier d'investissement (PFI).

**Séance du 30 janvier 2013**

*Audition d'une délégation de l'Association Collectif des Minoteries, représentée par M. Claudio Merlini (Carouge 106), président, M. Michel Thiébaud, vice-président (Minoteries 7), et M. Francis Grandi, trésorier (Carouge 100), ainsi que par M<sup>me</sup> Geneviève Laplanche (Carouge 98), qui représente les locataires des ateliers-appartements situés au dernier niveau de l'ensemble Minoteries-Carouge. Ils sont auditionnés sur leur demande, dans le cadre de l'étude de la proposition PR-979*

En introduction, M. Merlini présente une liste des travaux de rénovation que nécessite l'ensemble Minoteries-Carouge, dans l'ordre des priorités définies par les habitants. 1) Le remplacement des fenêtres; 2) le remplacement des ascenseurs; 3) le remplacement des canalisations et de la tuyauterie; 4) l'aménagement de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et la création de nouveaux accès à l'ascenseur de la crèche depuis les paliers de l'immeuble rue des Minoteries 3. Cet ascenseur pourra ainsi être utilisé en cas de besoin par les habitants à mobilité réduite de cette allée; 5) l'aménagement et l'assainissement du passage couvert interne et des accès extérieurs conduisant aux garages souterrains. M. Merlini souligne que, d'après les habitants, ne rien faire serait une mauvaise solution. S'agissant des loyers après travaux, le Collectif regrette n'avoir jamais reçu l'assurance écrite que les balcons, une fois devenus des loggias, ne seront pas compris comme une pièce supplémentaire. En outre, les habitants souhaiteraient aussi obtenir une diminution des leurs loyers, à titre de compensation des nuisances qu'ils devront subir pendant les travaux.

M. Thiébaud présente l'avis du Collectif sur divers points décrits dans la proposition PR-979. S'agissant de la concertation avec les habitants menée par l'équipe du projet, le Collectif revient sur les points mentionnés à la fin de la page 4. Les habitants ont fait la démonstration qu'il est quasiment impossible aux locataires de nettoyer eux-mêmes les fenêtres des futures loggias, notamment les habitants de Minoteries 3, qui est affecté principalement à des personnes à mobilité réduite (PMR). Les habitants tiennent aussi à souligner que c'est sur leur insistance qu'il a été admis de doter Minoteries 3 et 5 d'une rampe d'accès pour les personnes en chaise roulante. C'était l'une de leurs premières demandes à l'administration.

Les habitants demandent plus de locaux à vélos, si possible fermés. Ils font aussi observer que les conteneurs de déchets enterrés seront situés rue des Battoirs et rue de Carouge, ce qui est beaucoup trop loin pour les locataires de Minoteries 3, 5 et 7, en particulier les PMR de Minoteries 3.

M. Thiébaud aborde ensuite la question des rocade pendant les travaux d'intérieur (page 5). Les habitants jugent impensable de devoir quitter leurs logements durant 4 à 6 semaines, comme cela été mentionné au cours d'une séance

avec le Service des bâtiments. En effet, sur environ 330 logements, il y en a seulement une quinzaine qui seront mis à disposition. M. Thiébaud rapporte, en outre, que pour les locataires, le bruit, la poussière et la sécurité des logements, qui seront accessibles aux cambrioleurs depuis les échafaudages, constituent des préoccupations majeures. S'agissant de l'accompagnement dont bénéficieront les locataires les plus fragiles, M. Thiébaud se réjouit qu'un médiateur permanent ait été inscrit au budget. Le comité du Collectif collaborera d'ailleurs avec lui pour faire la liaison avec les habitants de l'ensemble.

S'agissant des points mentionnés à la page 7, M. Thiébaud, fait observer que c'est à une faible majorité que les locataires concernés, consultés individuellement, ont accepté l'agrandissement des cuisines par les loggias, à la condition que les loyers ne montent pas du fait de ce changement de typologie. M. Thiébaud s'interroge aussi sur les dégâts aux peintures et aux tapisseries dues au remplacement des fenêtres par les nouveaux triples vitrages. M. Thiébaud tient aussi à souligner que c'est sur leur insistance que les remplacements des ascenseurs et des colonnes sanitaires ont été intégrés dans le budget des travaux.

En ce qui concerne le passage couvert du rez-de-chaussée (page 8), soumis aux squatters et aux incivilités, M. Thiébaud informe que le Collectif a demandé la suppression des portes, et ce dès aujourd'hui, afin de le rendre moins attractif. Il estime que cela pourrait se faire sans trop de frais. Le Collectif a également demandé l'amélioration de l'éclairage extérieur, en particulier dans le petit parc jouxtant le terrain de football (page 11). Le Collectif a aussi demandé le remplacement des systèmes électriques dans les appartements, qui sont vétustes et inadaptés aux besoins actuels (page 16). Enfin, M. Thiébaud signale que les habitants n'ont pas été consultés sur le désamiantage (page 10).

M<sup>me</sup> Laplanche, représente les locataires des ateliers situés au 9<sup>e</sup> étage du bâtiment rue de Carouge. Le 9<sup>e</sup> étage de l'ensemble a été aménagé dans le cadre d'un mandat différent que celui des 8 premiers niveaux. Les ateliers sont très mal isolés de la bise et de la pluie. Avant même d'entamer une intervention d'envergure, il conviendrait de commencer par poser de vrais doubles vitrages sur de la maçonnerie correcte. M<sup>me</sup> Laplanche explique que le 9<sup>e</sup> niveau va concentrer les interventions les plus lourdes du projet de rénovation, y compris les travaux sur les cages techniques, ascenseurs et circulations sanitaires. Elle note que la proposition fait état d'amiante dans les façades (page 10). Elle se demande comment ce problème va être traité au sommet de l'immeuble, car le désamiantage va nécessiter le démontage intégral des panneaux de bois sur lesquels sont posés actuellement les vitrages. M<sup>me</sup> Laplanche fait observer que les ateliers d'artistes sont constitués d'une seule pièce et d'une salle d'eau. L'organisation des travaux va chambouler les conditions de travail des locataires de cet étage. En termes généraux, M<sup>me</sup> Laplanche se fait l'écho de l'inquiétude des locataires les plus

âgés et des PMR face à l'importance des travaux qui seront entrepris pour rénover l'ensemble.

Elle insiste sur l'importance de l'accompagnement et de l'acceptation par le Conseil municipal du budget du poste lui correspondant (page 5). S'agissant de la viabilité «pour plusieurs dizaines d'années», promise par la proposition (page 6), M<sup>me</sup> Laplanche observe que les cuisines, les éviers, les sols, les plinthes et les chambres vont conserver un style «vintage», remontant au début des années 1970. Enfin, elle s'inquiète de la suppression d'un local à vélos. A son avis, non seulement, on ne devrait pas en supprimer, mais dans le cadre d'un projet Minergie+ on devrait, au contraire, ajouter des stationnements pour les bicyclettes. Enfin, exprimant un sentiment général, M<sup>me</sup> Laplanche dit qu'on n'en demande pas tant, et qu'il faut savoir raison garder.

M. Merlini adresse une question à la commission. Le Collectif, qui sera convoqué en assemblée générale pour le mois de mai 2013, souhaite savoir quand le Conseil municipal sera saisi du rapport sur la proposition PR-979 et quelle sera la suite de la procédure. Le président répond que, selon ses propres estimations, la commission devrait achever ses délibérations sur cet objet à la fin du mois d'avril. La rapporteuse, M<sup>me</sup> Annina Pfund, disposera ensuite de trois mois pour déposer le rapport devant le Conseil municipal, qui en discutera en fonction des priorités de son ordre du jour. Il estime que le vote final, en séance plénière, pourrait intervenir en septembre ou octobre 2013. Si le Conseil municipal refuse d'accorder le crédit demandé, le projet actuel sera abandonné. Le Conseil municipal peut néanmoins demander à ce que certains aspects du projet soient retranchés. Sur insistance de M. Merlini, le président précise que même un projet réduit en commission peut finalement être refusé par la plénière. M. Merlini signale que les habitants attendent depuis longtemps qu'on leur change au moins les fenêtres.

Un commissaire est d'avis qu'il serait intéressant de demander à l'administration municipale d'estimer le coût de travaux à partir des priorités énoncées par les habitants, tout en sachant que certains travaux importants en impliquent d'autres, en annexe. Il fait observer que le montant de la demande de crédit approche le montant du total des investissements annuels de la Ville. Il souhaite savoir si les habitants comprendraient qu'on leur demande une participation aux travaux ou une augmentation des loyers pour les loggias.

M. Thiébaud répond que, lors de la concertation, les habitants ont obtenu que l'agrandissement des cuisines n'aie pas d'incidence sur le nombre de pièces ni sur la surface habitable. A son avis, les locataires s'opposeraient massivement à une hausse proportionnelle des loyers. M. Merlini fait noter que si la fermeture des loggias devait entraîner la création d'une pièce, les loyers de référence selon la loi sur les démolitions, transformations et rénovations seraient adaptés en conséquence. De plus, les trois pièces deviendraient des quatre pièces, ce qui entraînera le problème de la sous-occupation du point de vue de la Gérance

immobilière municipale. M<sup>me</sup> Laplanche juge impensable que des personnes précaires puissent supporter des augmentations de loyer. M. Thiébaud signale que les habitants avaient demandé de mettre les murs d'enceinte contre les parois actuelles pour libérer les balcons (sic.), mais que cette proposition n'a pas été retenue par l'équipe de projet.

M. Merlini commente le processus de concertation en déplorant la faible marge de manœuvre qui a été laissée aux habitants, malgré l'offre de concertation avancée par la Ville. Ils avaient proposé, par exemple, de renoncer aux loggias côté rue des Minoteries, où elles ont moins de sens que côté rue de Carouge, mais cette alternative leur a été refusée sous prétexte qu'il s'agit d'un projet Minergie. M. Merlini estime, au contraire, que le volet Minergie du projet vient s'ajouter aux interventions véritablement nécessaires. A son avis, le volet Minergie renchérit le projet.

Les commissaires ne croient pas que les loggias puissent être comptées comme des pièces, du fait qu'elles ne sont pas habitables.

Un commissaire se souvient d'avoir ressenti de l'insécurité lors de la visite du parking souterrain de Minoteries-Carouge. Il souhaite connaître l'avis du Collectif.

M. Merlini répond que cela fait des années que les habitants demandent une amélioration dans le parking: augmenter la lumière, utiliser des couleurs claires sur les murs, fermer les accès extérieurs, notamment les escaliers qui servent actuellement d'urinoirs. Il est vrai, précise M. Thiébaud, qu'il sera toujours possible d'entrer dans les parkings en empruntant les accès automobiles. Il note que la GIM a pris des mesures, en mandatant une entreprise privée de sécurité qui fait deux rondes hebdomadaires. Les agents de la police municipale (APM) effectuent aussi des rondes nocturnes. Depuis lors, la situation s'est améliorée. M. Merlini fait observer que les habitants recommandent de sécuriser les liaisons entre le parking et les allées afin que seuls les locataires puissent accéder aux étages.

### **Séance du 6 mars 2013**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi que de M<sup>mes</sup> Francine Koch, directrice adjointe du département, et Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance*

M<sup>me</sup> Alder explique que la rénovation de la crèche est programmée depuis plusieurs années. Un crédit spécifique avait permis de réaliser une première partie de travaux. Un deuxième crédit devait ensuite permettre de rénover une seconde

étape. Finalement, cette partie des travaux a été intégrée au projet de rénovation de l'ensemble Minoteries-Carouge.

M<sup>me</sup> Koch souligne que la crèche des Minoteries est l'une des plus anciennes institutions pour la petite enfance en exercice. Elle accueille 64 enfants. La première partie des travaux avait permis d'améliorer les fonctionnalités et de rationaliser l'espace du secteur des bébés et des petits. La deuxième étape du projet de rénovation concernait l'espace des moyens et des grands. Des problèmes financiers et d'organisation ont empêché de mener les travaux des deux secteurs ensemble, mais en réalisant les travaux en deux temps, cela a permis de transférer temporairement les enfants du secteur en travaux dans l'autre. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'intégration des travaux de la deuxième partie dans le projet global. M<sup>me</sup> Koch insiste sur l'absolue nécessité de compléter les travaux de rénovation de la crèche des Minoteries. L'institution connaît des problèmes importants dans les sanitaires et dans la cuisine, qui n'est plus adéquate malgré plusieurs interventions pour la garder dans les normes. M<sup>me</sup> Alder ajoute que devant l'ampleur des travaux à réaliser sur l'ensemble Minoteries-Carouge, le Service de la petite enfance (SDPE) s'est inquiété de la nécessité de déménager les pensionnaires de la crèche. L'opportunité s'est alors présentée d'investir la nouvelle crèche Jeanne-Hersch qui était sur le point d'être terminée, tout près des Minoteries. Des dispositions ont donc été prises pour déménager en septembre 2012, au début de l'année scolaire, avant même le début des travaux sur le bâtiment, que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) prévoyait de lancer début 2013. Il est en effet exclu de déménager en cours d'année. Entre temps, le projet a pris du retard mais, quand le Service de la petite enfance l'a appris, il était trop tard pour reculer. Le processus d'inscription des enfants pour la crèche Jeanne-Hersch, qui dispose de 20 places de plus que les Minoteries, et l'engagement du personnel d'encadrement supplémentaire étaient déjà trop avancés. Actuellement, le service est déjà engagé dans la constitution d'une nouvelle équipe pour la crèche des Minoteries, où tout devrait rentrer dans l'ordre lorsque les travaux en cours actuellement seront achevés. Elle attire l'attention des commissaires sur le fait que, quelle que soit la décision du Conseil municipal, il faudra trouver une solution durable pour cette crèche.

Un commissaire fait observer que la surface totale de la crèche est mentionnée à la page 19 de la proposition, alors que le premier secteur a déjà été rénové. C'est donc la moitié de cette surface qui devrait être signalée dans la demande de crédit. M<sup>me</sup> Koch confirme que quatre salles de vie et les sanitaires ont été créés grâce aux premiers travaux dans la crèche. Cependant, les travaux de désamiantage et le remplacement des fenêtres concernent l'un et l'autre secteur de l'institution. M<sup>me</sup> Capeder rappelle que les travaux sur l'ensemble portent sur une nouvelle enveloppe qui comprend également la surface de la crèche. Des travaux sur des conduites verticales touchent aussi le bâtiment en entier.

Une commissaire souhaite connaître la taux d'utilisation actuel de l'espace de l'école des Minoteries, situé sur la galette de l'ensemble. Elle souhaiterait savoir si la crèche pourrait prendre place à cet endroit. M<sup>me</sup> Alder répondra par écrit.

Sur une demande de précision d'un commissaire, M<sup>me</sup> Alder explique que la crèche des Minoteries est fermée depuis septembre, au moment où a commencé la rentrée scolaire 2012-2013. Ses pensionnaires, ainsi que l'équipe éducative ont été transférés dans la nouvelle crèche Jeanne-Hersch, située rue Barthélemy-Menn. M<sup>me</sup> Capeder ajoute que du personnel complémentaire s'est joint à l'équipe des Minoteries, car la nouvelle crèche a une capacité supérieure de 20 places. En prévision de la rentrée de septembre 2013, la Ville a entamé les recherches d'une nouvelle direction et la constitution d'une équipe éducative qui investira la crèche des Minoteries rénovée. Répondant encore au même commissaire, M<sup>me</sup> Alder précise que la crèche Jeanne-Hersch est entièrement gérée par la Ville, bien qu'elle soit située dans un bâtiment de la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux (CEH). Elle saisit l'occasion pour relever l'excellente disposition de la CEH pour des partenariats futurs dans le domaine de l'accueil de la petite enfance.

Un commissaire signale que la demande de crédit de 90 millions pour l'ensemble des Minoteries provoque des réticences. Pourquoi ne pas présenter une demande de crédit à part pour la seule crèche?

M<sup>me</sup> Alder reconnaît que ce scénario avait été envisagé avant que la crèche soit intégrée au projet général des Minoteries. M<sup>me</sup> Capeder fait remarquer que la rénovation de la crèche et de l'ensemble sont coordonnées. Si on rénove la crèche avant l'ensemble, il faudra de toutes façons faire une trouée, car il est prévu d'aspirer les particules d'amiantes depuis le haut de l'immeuble.

### **Séance du 13 mars 2013**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale*

M<sup>me</sup> Salerno explique que, suivant la pratique établie, ses services formulent des demandes de rénovation d'immeubles de logements qui sont ensuite instruites par le département des constructions et de l'aménagement (DCA). Elle explique que le montant du projet a fait débat au sein du Conseil administratif, en raison de son coût important par rapport à l'enveloppe annuelle des investissements. M<sup>me</sup> Salerno résume la situation de l'ensemble Minoteries-Carouge: une construction qui a mal vieilli, présentant régulièrement des problèmes liés au fonctionnement des ascenseurs et à la circulation d'eau chaude, qui sont vécus difficilement par les locataires, notamment les handicapés. En dépit des demandes de

la Gérance immobilière municipale (GIM), l'ensemble a souffert du manque d'entretien. M<sup>me</sup> Salerno estime que si le Conseil municipal devait surseoir au projet de rénovation, cela aurait des effets sur la qualité de vie des habitants.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne, qui a participé à l'audition introductive de la proposition PR-979, le 14 novembre 2012, signale que le plan financier du projet a été retravaillé par la GIM, la Direction du patrimoine bâti (DCA/DPBA) et le Service de l'énergie (DCA/ENE), afin de tenir compte des économies de charges. En décembre 2012, un nouveau dossier a donc été présenté au Département cantonal de l'urbanisme (DU), avec un état locatif sensiblement modifié par rapport au premier plan financier du projet. Le nouvel état locatif est estimé à 469 500 francs (actuellement 331 197).

M<sup>me</sup> Salerno répond que le Conseil administratif ne souhaite pas modifier le règlement sur les parkings, qui a été négocié avec la Fondation des parkings. Elle fait observer que le parking de l'ensemble Minoteries-Carouge n'est pas attrayant, à cause de la sensation d'insécurité. Elle salue le travail des concierges, qui font leur possible pour maintenir les lieux propres et accueillants, mais rappelle que l'ensemble des Minoteries est habité par une population sensible, dont des personnes souffrant de handicaps mentaux et physiques, et des personnes âgées. La cohabitation entre ces personnes et les visiteurs des équipements publics, qui ne respectent pas toujours les limites de l'espace privé municipal, est difficile. A son avis, cette image persistera tant que l'immeuble n'aura pas meilleure allure. Dans ce contexte d'insécurité apparente et de vétusté réelle des lieux, M<sup>me</sup> Salerno n'estime pas opportun d'envisager une baisse des tarifs des parkings. Elle fait aussi remarquer que les grands ensembles des Asters et de Cité-Jonction connaissent des problèmes semblables. S'agissant de la réaffectation d'une partie des lieux à des entrepôts, M<sup>mes</sup> Bietenhader et Salerno ne l'excluent pas par principe mais, pour M<sup>me</sup> Salerno, cela doit passer par une réflexion sur les besoins qu'ils sont censés couvrir et sûrement aussi par des investissements pour leur conditionnement. Au final, M<sup>me</sup> Salerno se demande si l'enjeu en vaut vraiment la peine.

Un commissaire demande si les loggias créées par la fermeture des balcons, ainsi que le prévoit le projet de rénovation, entraîneront un changement de typologie et si cela aura des répercussions sur les montants des loyers.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne répond que les loggias ne seront pas comptées comme pièces supplémentaires. A ce propos, elle fait remarquer que la fermeture des balcons résulte d'un choix de stratégie énergétique et n'a pas pour but d'améliorer le confort des habitants.

Elle rappelle que ce type d'intervention est devenu courant dans les rénovations et qu'il constitue un moyen simple d'améliorer l'isolation des immeubles.

S'agissant des répercussions sur les loyers, M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne juge difficile de déterminer quelle part de la hausse des loyers serait imputée aux loggias. Elle signale que le loyer de référence actuel est de 2693 francs la pièce/an. Après travaux, le loyer de référence passera à 3817 francs la pièce/an. Un trois-pièces passera donc, en théorie, de 673 francs/mois à 954 francs/mois. Ces montants correspondent à des loyers maximaux, selon la loi sur les démolitions, travaux et reconstructions (LDTR), qui fait référence, mais la GIM établit ensuite les montants des loyers réels d'après les revenus et la situation personnelle du locataire, en appliquant son propre règlement.

Un commissaire demande l'avis de M<sup>me</sup> Salerno sur l'éventualité de reporter le chantier d'isolation de l'ensemble et de limiter l'intervention aux travaux d'urgence, soit la sécurisation des circulations entre le parking et les allées de logement, la circulation de l'eau et les tuyauteries, et les ascenseurs.

M<sup>me</sup> Salerno confirme que, d'après son propre constat, les habitants se plaignent principalement de ces problèmes-là. Elle précise, cependant, qu'elle n'est pas compétente sur les travaux. En tant que magistrate, son domaine de responsabilité politique se limite à la gérance et, pendant les travaux, à l'accompagnement des locataires. Le DFL a d'ailleurs beaucoup insisté pour que des ressources suffisantes soient allouées à cela dans le budget du projet de rénovation.

Une commissaire demande au DFL de bien vouloir rassurer les habitants sur le fait que les loggias ne seront pas comptées comme pièces supplémentaires. Manifestement, ce point les préoccupe beaucoup.

Une commissaire observe que les habitants s'inquiètent de la répercussion sur les loyers des travaux d'entretien courant qui pourraient être faits pendant le chantier de rénovation.

M<sup>me</sup> Salerno répond que la GIM est au courant du diagnostic des habitants sur les travaux urgents. Elle explique que les habitants sont accompagnés dans leurs démarches par l'Unité d'action communautaire (UAC), et que le gérant GIM responsable des Minoteries est présent sur place. Les concierges jouent aussi un rôle de courroie d'information. La direction de la GIM s'est rendue sur place à plusieurs reprises. Elle-même s'est rendue sur les lieux trois fois en 2012. M<sup>me</sup> Salerno estime que les doléances et propositions des habitants rejoignent souvent celles de la GIM, qui déplore depuis longtemps le manque de travaux d'entretien sur cet ensemble.

S'agissant du mécanisme d'établissement des loyers, M<sup>me</sup> Salerno estime que le dialogue et l'information sont réguliers entre les locataires et la gérance. Le mode de calcul des loyers a aussi été exposé par M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lors de la présentation du projet par les architectes. M<sup>me</sup> Salerno se souvient que, lors de cette présentation, elle s'est étonnée du peu de questions posées sur les loyers

après travaux. Les locataires ont prioritairement exprimé des doléances sur les urgences et posé des questions sur le projet des architectes. Cela dit, M<sup>me</sup> Salerno comprend la nécessité de renforcer le dispositif de dialogue. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne tient à souligner que le défaut d'information aux locataires est en partie lié à l'incertitude actuelle sur l'approbation du crédit par le Conseil municipal. S'agissant des travaux d'entretien ordinaire, M<sup>me</sup> Salerno reconnaît que les habitants expriment de nombreuses demandes, que la GIM juge généralement pertinentes. Ces questions préoccupent particulièrement la GIM, ce d'autant que les travaux de rénovation sur les grands ensembles pourraient être reportés de plusieurs années. Il faut savoir, cependant, que tous les blocages ne sont pas dus aux limitations de la politique d'investissements. En général, la GIM souhaiterait que les travaux d'entretien soient renforcés en attendant les grands chantiers, de sorte à garantir un peu de qualité de vie.

Une discussion sur ce sujet entre le DFL et le DCA est au programme. A ce propos, M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne tient à rappeler que les compétences de la GIM dans le domaine de l'entretien sont limitées principalement aux intérieurs des logements, comme mentionné dans une convention entre le DFL et le DCA, qu'elle tient à la disposition des commissaires.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique que les travaux doivent pouvoir être faits sans vider l'immeuble et en relogant les habitants pendant de courtes périodes, durant les travaux. Le chantier sera organisé par colonnes. Pendant le déroulement des travaux sur une colonne, les habitants seront relogés dans les colonnes d'appartements vides.

L'organisation de ce volet du projet est en préparation depuis de nombreux mois. Pour que ce concept soit effectif, la GIM profite des déménagements pour remettre les logements devenus disponibles à l'Unité de logement temporaire (ULT) du Service social de la Ville, qui les attribue pendant de courtes périodes. Dans le contexte actuel, la GIM ne peut pas se permettre de laisser des logements vides, mais le but est d'être prêt au moment où les travaux auront lieu.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne précise que chacun gardera son appartement. Personne ne sera évacué pour faire place aux travaux.

M<sup>me</sup> Salerno détaille les délais d'amortissements des trois délibérations de la proposition PR-979: délibération I: trente ans; délibération II: dix ans; délibération III: huit ans.

M<sup>me</sup> Salerno répond que, pour financer le projet, on recourra à l'emprunt. C'est ce qui se fait quand le disponible en trésorerie ne suffit pas.

Un commissaire demande si le Conseil administratif a étudié la possibilité d'une démolition-reconstruction.

M<sup>me</sup> Salerno répond que ce scénario n'a pas été discuté. Lorsqu'elle a posé la question au Conseil administratif, il lui a été montré que le coût d'une démolition-reconstruction serait tout aussi élevé avec la difficulté supplémentaire du relogement des locataires, qui ne se pose pas dans le projet de rénovation.

### **Séance du 10 avril 2013**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef de la Direction du patrimoine bâti*

En réponse aux demandes de compléments émises par la commission, M. Meylan expose deux hypothèses de phasage des travaux de rénovation de l'ensemble Minoteries-Carouge. Il explique que la situation se résume à deux options qui ne remettent pas en question le montant global de l'opération, mais qui permettent d'étaler la dépense dans le temps. L'option A (image 2) consiste à étaler les investissements en deux étapes: les travaux seraient d'abord menés sur la partie rue des Minoteries, y compris les services publics de la galette, puis on passerait au chantier de la partie rue de Carouge. Dans cette hypothèse, et pour autant que les deux chantiers se succèdent rapidement, les travaux dureraient six ans et demi au lieu de quatre ans et huit mois. L'option B consiste à faire les travaux d'isolation de l'enveloppe, d'assainissement énergétique, du renforcement de la sécurité ainsi que les aménagements extérieurs, en réalisant, dans un deuxième temps, les travaux d'assainissement des colonnes sanitaires et les opérations de désamiantage (image 3).

Dans ce scénario, les travaux dureraient sept ans et huit mois plutôt que quatre ans et huit mois. Enfin, M. Meylan présente un tableau des dépenses d'entretien sur les colonnes sanitaires de cet ensemble immobilier. M. Meylan précise que les surcoûts découlant de la mise en œuvre de ces deux scénarios sont largement inconnues. En particulier, il n'est pas possible, à ce stade, de savoir si les subventions énergie ou les bonus LDTR espérés dans le cadre de la proposition PR-979 pourront être reconduits si l'une ou l'autre des options était retenue. Parmi d'autres facteurs de surcoût, M. Meylan mentionne les installations de chantier, les demandes d'indemnités ou les revendications de baisses de loyers. Suivant le choix qui sera fait par la commission, les mandataires devront préciser les nouveaux montants de l'opération qu'il faudra soumettre à l'approbation de la commission sous forme d'amendement.

Un commissaire souhaiterait savoir si, dans l'hypothèse B, il serait possible de ne retenir que les travaux d'assainissement de l'amiante et des colonnes sanitaires.

M. Meylan répond qu'il serait possible de se limiter à ce volet, mais les locataires n'échapperont pas aux nuisances. Ils devront quitter leurs logements pour les opérations de désamiantage. Ensuite, le bâtiment restera un gouffre énergétique.

Une commissaire s'interroge sur les sanctions qu'encourt la Ville si elle ne se conforme pas aux injonctions de mise en conformité des bâtiments en matière énergétique.

M. Meylan répond que, à l'heure actuelle, il n'y a pas de mise en demeure de la part du Canton dans ce domaine. Dans les faits, les dérogations sont accordées d'office pour autant que les travaux sur les performances énergétiques sont inscrits dans le planning des rénovations.

En fin d'audition, M. Pagani prévient les commissaires que les travaux inscrits dans la proposition PR-979 sont impératifs. Il faudra les faire tôt au tard, tout de suite ou dans les années à venir. Il est d'avis que l'augmentation des incivilités, et la précarité des habitants, sont en lien avec l'état de dégradation du bâtiment. La facture est lourde mais la nécessité est avérée. Pour ces raisons, il invite les commissaires à avoir le courage de voter la proposition en bloc ou, au moins, en votant les projets par phases, en donnant une garantie claire pour qu'à la première étape de travaux succède immédiatement la phase suivante.

### **Séance du 8 mai 2013**

#### *Discussion préalable au vote*

Le groupe des Verts s'est renseigné sur les prix des rénovations à Genève, dans le but de savoir si la rénovation de l'ensemble Minoteries-Carouge vaut le montant de la demande de crédit. Il en conclue que le coût de ce projet, qui a l'air excessif, est en fait en accord avec les prix actuels du marché des rénovations. Si un promoteur privé devait procéder à ces travaux, il augmenterait sans doute les loyers, mais valoriserait par la même occasion son bien et ferait de substantielles économies de charges énergétiques. La Ville de Genève agit autrement. Elle fait de l'élevage de pauvres et ne vise pas la rentabilité, ce qui lui paraît légitime. A son avis, en effet, en logeant des personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un logement au prix du marché, la municipalité est dans son rôle de collectivité publique. Le commissaire regrette cependant que le Conseil administratif n'évalue pas le coût de sa politique sociale du logement. De son côté, il estime que ce coût devrait être chiffré. C'est pourquoi, il demande au Conseil administratif de fournir un état locatif et un plan financier de ce projet, en tenant compte du coût économique des travaux et l'amortissement.

Le groupe Ensemble à gauche partage partiellement le raisonnement de son pré-opinant, mais regrette ses conclusions. La commissaire convient que le coût

du projet est important, mais rappelle que les travaux proposés sur l'ensemble Minoteries-Carouge doivent permettre de rattraper un long retard accumulé dans son entretien. Elle rappelle que la valeur du patrimoine financier de la Ville est estimée à 2,4 milliards de francs, ce qui fait du parc immobilier municipal une affaire rentable. S'agissant de la politique sociale du logement, que certains qualifient d'«élevage de pauvres», elle souligne qu'elle vise surtout à fournir des logements décents. De ce point de vue, les travaux proposés sur l'ensemble des Minoteries s'imposent comme une nécessité, sans parler des exigences légales auxquelles la rénovation va satisfaire également. Revenant sur les pratiques des promoteurs privés et des collectivités publiques, elle se réjouit qu'effectivement la Ville mène une politique sociale proactive là où les privés cherchent la rentabilité. Dans cette perspective, demander un plan financier à l'exécutif ne changera rien à la nécessité d'entreprendre des travaux. En conséquence, les commissaires d'Ensemble à gauche donneront leur voix à l'approbation de la proposition PR-979 et au montant actuel de la demande de crédit. Elle annonce un rapport de minorité, en cas de refus de la proposition par cette commission.

Le Parti socialiste annonce que les commissaires se prononceront en faveur de la proposition PR-979, bien que le coût du projet soit extrêmement cher. Il rappelle que les Minoteries souffrent d'un long manque de travaux d'entretien. La rénovation prévue permettra de faire basculer l'immeuble dans les biens à haute performance énergétique, ce qui est conforme à la stratégie municipale 100% renouvelable en 2050. Il songe aussi aux équipements publics qui bénéficieront de ces travaux.

Pour le Mouvement citoyens genevois, le projet est horriblement cher. Il est cependant favorable à entreprendre les travaux d'urgence que les représentants des locataires ont eux-mêmes définis, à savoir, les ascenseurs, la tuyauterie et la sécurité des accès, qui ont aussi l'avantage de pouvoir être réalisés sans déplacer les locataires de leurs logements. A son avis, l'amiante est un prétexte qui sert surtout à mettre la pression. De plus, les travaux de désamiantage exigeraient que les locataires soient déplacés, alors même qu'il n'est pas convaincu par le plan de relogement exposé par les responsables de la Gérance immobilière municipale. Il s'interroge aussi sur la pertinence de faire des travaux sur le système de chaleur, qui permettront certes d'économiser les fluides, mais dont les effets financiers seront annulés par les amortissements qu'il faudra payer pendant de longues années. Pour le même montant, il serait possible de construire un bel immeuble neuf, ce qui est préférable.

Pour l'Union démocratique du centre, il faut raison garder et agir avec bon sens, en cohérence avec la position du Conseil municipal sur les investissements annuels de la Ville. Elle annonce que les commissaires voteront contre la proposition PR-979. Elle déplore l'absence de plan financier et regrette que le Conseil administratif prétende passer en force avec un crédit aussi important, alors qu'il

aurait pu proposer un échelonnement des objectifs et des investissements. Pour elle, le projet aurait pu être acceptable s'il avait été présenté en 4-5 demandes de crédits séparés. L'Union démocratique du centre reproche surtout au Conseil administratif de ne pas avoir de plan B à proposer en cas de refus du Conseil municipal. Enfin, elle craint qu'en approuvant ce projet, le Conseil administratif présente ensuite un projet pour rénover Cité-Jonction. De son côté, elle se demande où la Ville trouvera l'argent nécessaire pour mener à bien ces projets, alors qu'elle va bientôt ressentir les effets des réformes de la taxe professionnelle et de la fiscalité des entreprises. Elle critique également l'intention du projet de transformer en loggias les balcons des appartements de l'ensemble.

Ensemble à gauche estime qu'il n'est pas correct de faire payer aux locataires la facture de travaux qui s'imposent en raison d'un défaut d'entretien dont la responsabilité incombe au propriétaire, dans ce cas, la Ville. Il appelle les commissaires à ne pas stigmatiser les actuels habitants des Minoteries. Il est vrai qu'il y a des cas sociaux parmi les locataires, mais il s'agit surtout de personnes précaires, qui ne sont pas en mesure d'assumer une réévaluation de leurs loyers. Il croit reconnaître, dans le raisonnement visant à relever les loyers, la même tendance qui, à Paris, a marginalisé les personnes les plus précaires vers la banlieue. Il prévient que les crédits qui ne seraient pas votés aujourd'hui ne feraient que reporter à un autre moment des travaux incontournables. Il insiste sur la responsabilité partagée des Conseils administratifs et, aussi un peu, des Conseils municipaux successifs dans la situation actuelle de l'ensemble des Minoteries. Pourvu que les travaux soient lancés, il est prêt à discuter d'un rééchelonnement des travaux et des investissements.

Pour le Parti libéral-radical, le dossier de la rénovation des Minoteries montre les contradictions de l'exécutif entre ce qu'il prône et ce qu'il fait. Il rappelle l'audition des représentants des habitants de l'ensemble, dont il ressort que les locataires expriment des besoins qui se résument à peu de choses, et qu'ils ne veulent pas d'une rénovation importante afin de ne pas payer plus cher, ce qui confirme un principe valable partout dans le monde: quand on rénove on augmente les loyers pour compenser en partie l'investissement. Dépenser dans l'immobilier pour défendre les intérêts de X ou Y ne mène à rien. Au contraire, l'argent qui pourrait être amorti dans ce projet pourrait servir à financer en partie la rénovation de Cité-Jonction. En suivant la pratique actuelle, ce deuxième projet ne peut pas être financé. Il estime qu'il importe de se poser la question d'un loyer adéquat par rapport aux prestations de qualité dont bénéficient les habitants de l'ensemble des Minoteries, qui se trouve en plein centre-ville, à proximité de toutes les commodités. Il fait observer que, de ce point de vue, les habitants de Cluse-Roseraie sont mieux lotis que les habitants du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en raison de la distance qui sépare les deux quartiers du centre. En conséquence, la rénovation des Minoteries n'est pas nécessaire, surtout si les locataires

disent non à une participation des loyers aux travaux. On peut aussi ne rien faire, car il n'y a pas d'urgence du point de vue même des locataires, et attendre qu'ils soient d'accord de payer des loyers un peu plus importants. Il ajoute que, si la Ville veut maintenir les mêmes loyers, elle pourrait décider de les financer en surélevant l'ensemble d'un ou deux étages. Il regrette que cela n'ait pas été envisagé. Il relève au passage que, contrairement à ce qu'affirment certains, la Ville rénove ce bâtiment au fur à mesure car, ainsi que l'a démontré le chef de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), 200 000 francs ont été dépensés lors de la dernière réparation de canalisations. Certes, le bâtiment n'est pas transformé, mais il est quand même entretenu. Il estime que l'on peut encore maintenir ce mode d'entretien encore cinq à dix ans, après quoi il conviendra peut-être de se reposer la question de la rénovation. Pendant ce temps, le Conseil administratif pourrait faire un effort pour se concerter avec les habitants.

S'agissant des économies d'énergie que permettrait la mise en œuvre de la rénovation des Minoteries, il estime que cet argument serait plus pertinent à Cité-Jonction ou à la Queue-d'Arve. La LDTR protège en effet les locataires qui sont en place depuis longtemps, qui héritent des logements détenus par leurs aînés. En revanche, la LDTR oublie les jeunes ménages et les divorcés qui réintègrent le marché immobilier. La LDTR est donc une loi conservatrice, qui protège les gens qui sont en place, des nantis, et non qui est dans le besoin. Il annonce que les commissaires du Parti libéral radical refuseront la proposition PR-979.

Le Mouvement citoyens genevois veut bien accepter, à la limite, que la Ville développe une politique sociale, mais encore faut-il savoir combien elle coûte et se demander si la collectivité est en mesure de porter cette charge sur ses épaules. Il regrette le manque de concertation et de planification sur le projet de rénovation des Minoteries. Il est d'avis que, sans plan de rentabilisation de l'investissement demandé, la charge se reportera forcément sur les contribuables, or il ne souhaite pas demander aux gens de payer pour les autres. Il relève également que les habitants ne veulent pas d'augmentation de leurs loyers et qu'ils se contenteraient d'interventions d'urgence. Pour sa part, il mentionne la chaufferie, mais n'est pas prêt à préavisser favorablement la rénovation globale de l'ensemble, ni un plan de phasage flou.

Le Parti démocrate-chrétien dit être sensible aux arguments qui invoquent les habitants et les contraintes budgétaires. S'agissant des habitants, ils se sont plaints de peu de choses. A son avis, il est possible, grâce aux documents complémentaires produits par l'administration, de répondre aux urgences liées à l'assainissement des colonnes sanitaires et au désamiantage. A la lumière des documents fournis, il apparaît envisageable de réaliser ces interventions avec un montant de 15 millions de francs. A son avis, à ce prix on peut acheter une certaine paix pendant 5 à 10 ans et répondre concrètement à certaines urgences. L'amendement de la proposition PR-979 est donc possible.

Il insiste pour proposer que la commission approuve l'assainissement des tuyauteries dont l'état est très préoccupant. Actuellement, la Ville est obligée de ponctionner son budget des urgences pour assurer le fonctionnement des colonnes. En approuvant la proposition PR-979 amendée à 15 millions on garantirait une paix de quelques années. S'agissant de la surélévation, il fait observer qu'il n'y a actuellement aucune garantie que la statique de l'ensemble permette de la réaliser. Quoiqu'il en soit, le programme serait considérablement modifié. Le Parti démocrate-chrétien refusera la proposition PR-979 si son amendement n'est pas adopté.

#### *Votes*

Le président soumet, à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, un crédit de 15 392 084 francs, correspondant au montant de l'hypothèse 1, phase 2, définie par la Direction du patrimoine bâti le 26 mars 2013, amendant le montant total de la demande de crédit de la proposition PR-979.

L'amendement est refusé par 10 non (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (DC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 MCG).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, la recommandation limitant les travaux de rénovation figurant dans la proposition PR-979 aux ascenseurs, à la sécurité des accès, et à la tuyauterie.

La recommandation est refusée par 10 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 MCG, 1 DC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-979 qui est refusée par 8 non (1 DC, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 oui (2 EàG, 2 S) et 1 abstention (Ve).

M<sup>me</sup> Pérez annonce un rapport de minorité sur la proposition PR-979.

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 89 200 000 francs destiné à la rénovation de l’enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l’ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l’espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs ainsi que des aménagements extérieurs et l’assainissement amiante des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de la Ville de Genève, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 88 500 000 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 89 200 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 1 790 699 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l’article premier et attribué au Fonds d’art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense nette prévue à l’article premier, à laquelle il convient d’ajouter un montant cumulé de 2 823 599 francs décomposé selon les crédits suivants: le montant de 628 000 francs des crédits d’étude, PR-175, votés le 25 mai 2002, le montant de 1 974 000 francs du crédit d’étude voté le 18 mai 2011, le montant de 221 599 francs du crédit de réalisation PR-771 sécurité parking (partiel) voté le 27 septembre 2010, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2047.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 244 000 francs destiné à l’équipement en matériel informatique de la biblio-

thèque-discothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 244 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION III REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 546 000 francs destiné au déménagement et à l'achat de mobilier de la bibliothèque-discothèque (498 000 francs) ainsi qu'à l'achat de mobilier pour la crèche (48 000 francs) située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 546 000 francs.

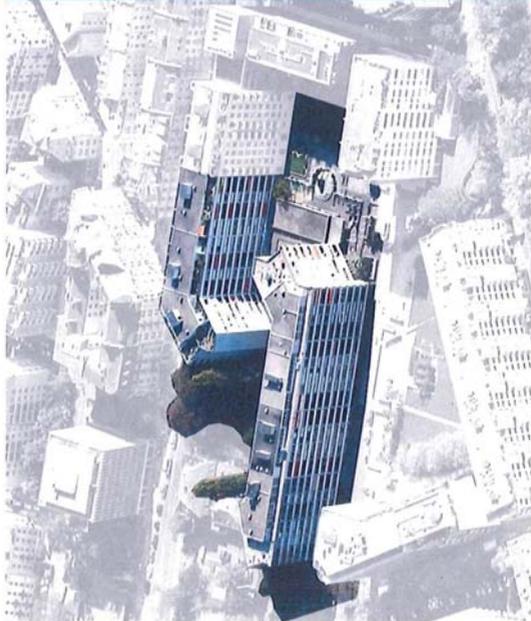
*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2025.

ANNE 1

TOTAL 35 PAGES



## MINOTERIES 1, 3, 5, 7 / CAROUGE 98, 100, 102 PR N°979 – RENOVATION DE L'ENSEMBLE DES MINOTERIES-CAROUGE



Proposition de trois crédits pour un total net de 89'290'000.-

- **Projet de délibération I :**  
Rénovation de l'ensemble des immeubles, de la gallette centrale (espace de quartier des aînés, bibliothèque-discothèque, crèche, espaces communs), des aménagements extérieurs et de l'assainissement amianté. 88'500'000.-
- **Projet de délibération II :**  
Equipement informatique bibliothèque-discothèque. 244'000.-
- **Projet de délibération III :**  
Déménagement et achat mobilier bibliothèque-discothèque et crèche. 546'000.-



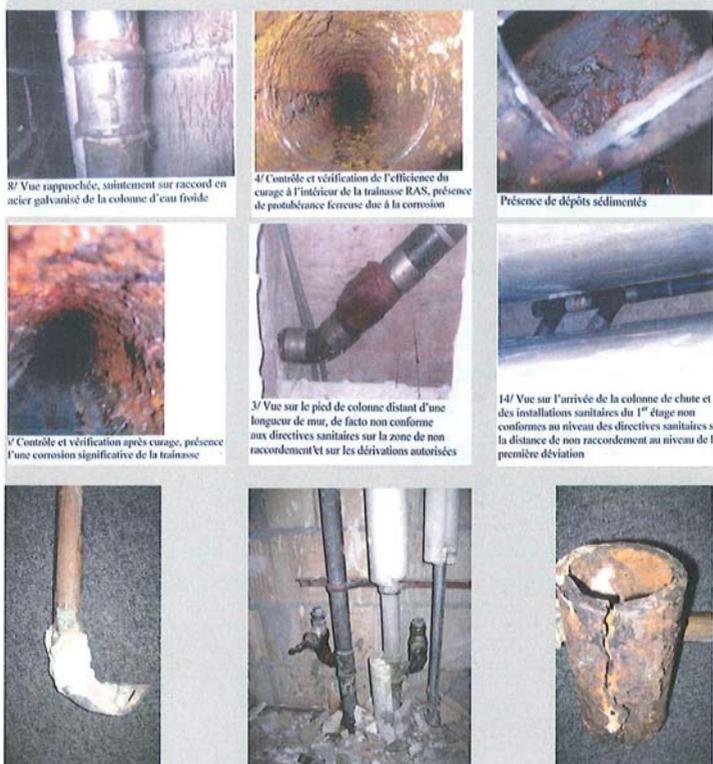






ANNEXE 6

**Coûts d'entretiens sur les installations sanitaires et colonnes pour l'ensemble des Minoteries et Carouge de 2008 à 2012**



Montants des travaux investis suite à des perturbations sur les colonnes (EU-EP-EF-EC)									
		Minoteries 1	Minoteries 3	Minoteries 5	Minoteries 7	Carouge 98	Carouge 100	Carouge 102	total
2008	entretien	12'334.00	4'985.00	0.00	5'749.00	2'069.00	3'998.00	6'343.00	35'478.00
2009	entretien	9'598.00	5'391.00	3'171.00	1'472.00	1'533.00	1'785.00	0.00	22'950.00
2010	entretien	1'739.00	19'200.00	0.00	19'005.00	0.00	0.00	0.00	39'944.00
2011*	entretien	4'878.00	39'808.00	0.00	33'875.00	0.00	123'104.00	17'459.00	218'924.00
2012	entretien	4'449.00	19'821.00	0.00	11'867.00	718.00	2'287.00	804.00	39'746.00

\* les montants comprennent la réflexion des colonnes EU, EP, nouvelle distribution EC - EF y compris désamiantage d'un appartement vacant et d'une arcade au rez

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

4677

TOTAL 2 PAGES

ANNEXE 4

Ensemble des Minoteries-Carouge  
 Hypothèse 1 : Les travaux d'assainissement des colonnes des logements sont sortis du crédit et différés pour l'ensemble des immeubles des Minoteries et de Carouge étages 1 à 9

Détail coûts	étape 1	étape 2	SOMME	
<b>1 Travaux préparatoires</b>				
112 Démolitions	2621955	2436955	2609660	2405690
130 Installations chantier et protections		185000		0
<b>2 Bétonné</b>	55307827	1804280	9146464	0
20 Excavation		1804280		0
201 Fouilles en pleine masse		1804280		0
21 Gros oeuvre 1	11414100		121000	
211 Installation charité		80000		0
211.1 Echarfaudages		932300		0
211.5 Béton armé		957300		0
211.6 Maçonnerie		1147100	121000	
213.2 Acier		1460000		0
215 Façades ventilées		6794400		0
22 Gros oeuvre 2	9239113			0
221 Portes fenêtres intérieures loggias		360000		0
221.1 Fenêtres bois-métal		2231800		0
221.4 Fenêtre alu loggia		1616400		0
221.4 Façade vitrée rez		1437700		0
220 Fermeture		259000		0
225.2 Isolations		1865137		0
223.1 Protection foudre		19940		0
228.2 Stores lamelles		266930		0
Stores intérieurs		44100		0
Stores toile		458006		0
23 Installations électriques	3309056		273803	
24 Chauffage et ventilation	6610000		666500	
25 Installations sanitaires	4442600		5306300	
26 Installation de transport	1320000		0	0
261 Ascenseurs		1320000		0
27 Aménagements intérieurs 1	2739200		371800	
271 Cèdre		40000		35800
Pibroerie		46300		336000
272 Portes intérieures en métal		269800		0
272.2 Serrurerie		793700		0
273 Portes intérieures en bois		781200		0
273.1 Armoires murales		790200		0
277 Cloisons en éléments		18000		0
28 Aménagements intérieurs 2	5940420		935121	
281 Chapes		226930		0
281.1 Sol sans joints		336000		0
281.2 Sol en matière synthétique		125700		0
281.6 Carrelage		476130	181680	
281.7 Parquet		90150		0
282.4 Faïences		70600	377300	
283.1 Faux-plafonds métal		734250		0
283.2 Faux-plafonds plâtre		511050		0
285.1 Peinture		2737523	59808	
287 Nettoyage		632667	316333	
29 Honoraires mandataires	8489058		1381940	
291 Architectes		5343178	869820	
292 Ingénieurs civils		344800	56000	
293 Ingénieurs CVSE		2106140	342860	
296 Mandataires spécialisés		695740	113260	

SÉANCE DU 18 MARS 2014 (après-midi)  
 Proposition: rénovation des immeubles des Minoteries

TOTAL 2 ANNEX

ANNEXE 9

## Ensemble des Minoteries-Carouge

## Hypothèse 2: Phasage des travaux en deux étapes ( étape 1 Bloc Minoteries, Galette et aménagements extérieurs - étape 2 bloc Carouge)

Détail coûts	étape 1	étape 2	SOMME
<b>1 Travaux préparatoires</b>			
111 Démolitions	3778112	1'549'533	5'427'645
130 Installations chantier et protections		1'499'533	5'242'645
<b>2 Bétonnet</b>	45'139'983	135'000	185'000
20 Excavation	1'457'965	346'315	1'804'280
201 Fouilles en pleine masse		346'315	1'804'280
<b>21 Gros oeuvre 1</b>	7'438'740	4'096'360	11'535'100
211 Installation chantier	55'000	25'000	80'000
211.1 Echafaudages	618'370	350'910	975'300
211.5 Béton armé	766'970	190'630	957'300
211.6 Maçonnerie	583'700	684'400	1'268'100
213.2 Acier	865'000	595'000	1'460'000
215 Façades ventilées	4'550'000	2'244'400	6'794'400
<b>22 Gros oeuvre 2</b>	6'296'454	2'942'660	9'239'113
221 Portes fenêtres intérieurs			
loggias	240'000	120'000	360'000
221.1 Fenêtres bois-métal	1'533'500	234'400	2'771'900
221.4 Fenêtre alu loggia	920'700	695'700	1'616'400
221.4 Façade vibrée rez	1'052'500	425'200	1'477'700
220 Ferronnerie	224'500	104'500	339'000
225.2 Isolations	1'407'263	457'875	1'865'137
223.1 Protection foudre	12'350	7'590	19'940
228.2 Stores lamelles	502'840	264'090	766'930
Stores intérieurs	42'075	2'025	44'100
Stores toit	326'726	131'280	458'006
<b>23 Installations électriques</b>	2'672'256	910'603	3'582'859
<b>24 Chauffage et ventilation</b>	5'535'000	1'741'500	7'276'500
<b>25 Installations sanitaires</b>	6'561'500	3'277'400	9'838'900
<b>26 Installation de transport</b>	830'000	490'000	1'320'000
<b>261 Ascenseurs</b>	830'000	490'000	1'320'000
<b>27 Aménagements intérieurs 1</b>	2'301'300	809'700	3'111'000
271 Crêpis	66'200	9'600	75'800
Pileries	250'400	132'200	382'300
272 Portes intérieurs en métal	212'800	57'000	269'800
272.2 Serurerie	608'700	193'000	793'700
273 Portes intérieurs en bois	487'800	293'400	781'200
273.1 Armoires murales	665'700	124'500	790'200
277 Cloisons en éléments	18'000	0	18'000
<b>28 Aménagements intérieurs 2</b>	5'137'069	1'738'472	6'875'541
281 Chapes	159'750	67'200	226'950
281.1 Sol sans joints	330'000	0	330'000
281.2 Sol en matériau synthétique	1'757'000	0	1'757'000
281.6 Carrelage	466'470	191'340	657'810
281.7 Parquet	901'510	0	901'510
282.4 Faïences	308'000	139'300	447'300
283.1 Faux-plafonds métal	531'300	202'950	734'250
283.2 Faux-plafonds plâtre	399'450	111'600	511'050
285.1 Peinture	2'115'249	684'042	2'799'331
287 Nettoyage	607'000	342'000	949'000
<b>29 Honoraires mandataires</b>	6'909'699	2'961'299	9'870'998
291 Architectes	4'349'000	1'863'299	6'212'299
292 Ingénieurs civils	280'000	120'000	400'000
293 Ingénieurs CVSE	1'714'300	734'700	2'449'000
296 Mandataires spécialisés	566'300	242'700	809'000

ANNEXE 10

ASSOCIATION COLLECTIF DES MINOTERIES

**Commission des travaux et des constructions**  
Secrétariat du Conseil municipal Ville de Genève  
Rue de la Croix-Rouge 4

Genève, le 7 février 2013

CH- 1204 GENEVE

**Concerne : PR No. 979 - Rénovation de l'ensemble des Minoteries-Carouge**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission,

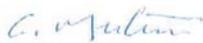
L'Association Collectif des Minoteries a été fondée lors de l'assemblée constitutive du 16 mai 2012. Elle a pris le relais du « Groupe travaux » qui, depuis 2010, représentait les habitants aux séances de travail avec la Ville de Genève et les architectes mandataires du projet de rénovation. Elle a entre autre pour but de défendre les intérêts des locataires de l'ensemble Minoteries-Carouge, de les représenter devant toute autorité, d'améliorer leur cadre de vie et de participer aux différents aspects de la vie du quartier.

Notre association a pris connaissance que votre Commission examine actuellement la PR 979 - Rénovation de l'ensemble Minoteries-Carouge. Ainsi, nos représentants souhaiteraient être auditionnés afin de faire connaître l'avis et les intérêts des habitants concernés par ce projet.

Nous vous remercions pour votre attention et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission, nos meilleures salutations.

ASSOCIATION COLLECTIF DES MINOTERIES

Pour le Comité :



Claudio Merlini, Président



Michel Thiébaud, Vice-Président



Francis Grandi, Trésorier

Adresse : Association Collectif des Minoteries - Rue de Carouge 106 - CH 1205 Genève  
Téléphones président : 022 320 68 41 - 079 316 99 27 E-mail : c.v.merlini@bluewin.ch

TOTAL 2 PAGES

ANNEXE 11

Les habitants des Minoteries se mobilisent.  
Historique des étapes importantes.

---

**Juin 2009** *La rencontre spontanée*

Rencontre spontanée de quelques habitants des immeubles 104-106 Rue de Carouge.  
Suite au manque d'entretien des immeubles et des alentours, ils décident de proposer aux habitants une enquête/sondage afin d'inventorier les problèmes et proposer des solutions.

**6 octobre 2009** *Le Collectif des habitants*

Première réunion des habitants des immeubles Rue des Minoteries 1-3-5-7 et Rue de Carouge 98-100-102-104-106 dans la salle de l'Espace quartier des Minoteries, avec l'UAC Plainpalais-Acacias.  
Cahier des doléances et propositions de solutions.  
L'assemblée des habitants s'appellera par la suite Collectif des habitants.

**12 novembre 2009**

Réunion du Collectif des habitants avec l'UAC Plainpalais-Acacias.  
Suite de la réunion du 6 octobre.  
Programmation des rencontres futures et désignation des représentants des habitants par allée.

**2 mars 2010**

Le Collectif des habitants rencontre la Gendarmerie cantonale et la Police municipale dans la salle de l'Espace quartier pour discuter des problèmes liés à la sécurité.

**23 septembre 2010**

Le collectif des habitants rencontre pour la 1<sup>ère</sup> fois Mme Salerno et la direction de la GIM dans la salle de l'Espace quartier.  
Entretien des bâtiments, incivilités, actes de vandalisme, nouveau règlement de la GIM et mixité sociale sont les thèmes abordés lors de la séance.

**18 octobre 2010** *Le Groupe travaux*

Suite à la demande du Service des bâtiments, le Collectif des habitants désigne 12 personnes qui formeront le Groupe travaux et représenteront les locataires lors des réunions avec les architectes mandaté pour le projet de rénovation et le Service des bâtiments de la Ville de Genève.  
Le Groupe travaux fera, à des nombreuses reprises, des séances de travail seul ou avec les représentants du bureau d'architecte mandaté et du Service des bâtiments.

**11 novembre 2010**

Le Service des bâtiments et les architectes mandatés pour la rénovation des Minoteries présentent leur projet aux habitants ainsi que le concept de mise aux normes minergies, dans la salle de l'Espace quartier.

ANNEXE 12

### Association collectif des Minoteries

Audition à la Commission des travaux et des constructions du Conseil Municipal  
PR-979 Rénovation de l'ensemble des Minoteries  
Genève 27 février 2013 18h45 Rue du Perron No. 5 1<sup>er</sup> étage

---

#### Remarques introductives

Une constatation nous paraît évidente :

Le complexe des Minoteries nécessite d'importants travaux de rénovation.

D'une part pour des raisons techniques dues à la structure des bâtiments et à leur âge qui n'assurent plus un confort normal à ses habitants et d'autre part parce qu'il abrite des services à la population qui doivent être en mesure de fonctionner correctement. Nous pensons à l'école, à la crèche, à la bibliothèque, à la médiathèque, à l'espace quartier et à l'infirmerie avec les appartements pour les personnes handicapées.

Ne rien faire serait une mauvaise solution.

Voici donc une liste des travaux que les habitants estiment être nécessaires indépendamment du projet de rénovation proposé avec la PR-979.

Dans un ordre de priorités :

1. Le remplacement des fenêtres.
2. Le remplacement des ascenseurs.
3. Le remplacement des canalisations et de la tuyauterie.
4. L'aménagement de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et la création de nouveaux accès à l'ascenseur de la crèche depuis les paliers de l'immeuble rue des Minoteries 3. Ainsi, cet ascenseur pourra être utilisé en cas de besoin par les habitants à mobilité réduite de cette allée.
5. L'aménagement et l'assainissement du passage couvert interne et des accès extérieurs conduisant aux garages souterrains

TOTAL 6 PAGES

ANNEXE 13

## *Collectif des Minoteries*

ASSOCIATION DES HABITANTS DES IMMEUBLES  
RUE DES MINOTERIES 1, 3, 5, 7,  
ET RUE DE CAROUGE 98, 100, 102, 104, 106

# STATUTS

## CHAPITRE I : DENOMINATION, BUT, SIEGE ET DUREE DE L'ASSOCIATION

### Article 1 : dénomination

Il est créé à Genève, sous la dénomination

### *Collectif des Minoteries*

Une association sans but lucratif, confessionnellement et politiquement neutre, qui prend la forme prévue aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, et qui sera régie, au surplus, par les présents statuts.

### Article 2 : but

Cette Association a pour but de regrouper les habitants des immeubles sis 1, 3, 5, 7 rue des Minoteries, et 98, 100, 102, 104, 106 rue de Carouge, immeubles appelés ci-après "Les Minoteries", afin de :

- a) contribuer au bien-être de ses membres, favoriser leurs relations mutuelles et le développement harmonieux de leur cadre de vie, notamment par l'échange d'informations et par la mise sur pied d'actions ponctuelles dans différents domaines ;
- b) défendre les intérêts de ses membres et les représenter devant toute autorité, organisme public ou privé, ou personne compétente ;
- c) entreprendre toutes les démarches jugées nécessaires afin de défendre les intérêts, la qualité de vie, la sécurité, et l'environnement des habitants des immeubles "Les Minoteries ;
- d) participer aux différents aspects de la vie du quartier.

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

ANNEXE 14

VILLE DE  
GENÈVE

Monsieur Alain de Kalbermatten  
Président de la Commission des travaux et de  
l'aménagement

Genève, le 21 mars 2013

**Objet** PR-979 & PRD-52 - Audition du 13 mars 2013

**Sandrine Salerno** Monsieur le Président,

Pour faire suite à la séance citée sous rubrique, je vous fais parvenir les réponses aux demandes formulées par la Commission.

022 418 22 33  
sandrine.salerno@ville-ge.ch

**M - 979**

Je confirme que les habitant-e-s de l'ensemble Minoteries-Carouge seront informé-e-s que les loggias ne seront pas comptées comme pièces supplémentaires.

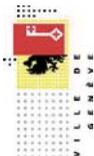
**PRD-52**

Selon le groupe de travail « hébergement » composé de représentant-e-s de la Ville de Genève, du canton et d'associations actives dans les domaines du social et du logement, les besoins annuels non couverts en logements relais, pour des femmes fuyant des situations de violence domestique, s'élevaient à environ 55 par année.

En vous souhaitant bonne réception de mon envoi, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno



# MINOTERIES 1, 3, 5, 7 / CAROUGE 98, 100, 102

## PR N°979 – COMPLÉMENT D'INFORMATION



Deux hypothèses de phasage de travaux:

### A. travaux en 2 étapes distinctes:

1. Immeubles rue des Minoteries , galette et aménagements extérieurs, coûts env. 61'400'000.-
2. Immeubles rue de Carouge et aménagements extérieurs partiels, coûts env. 28'700'000.-.

### B. Travaux d'assainissement et désamiantage des colonnes sanitaires dissociés du reste des travaux:

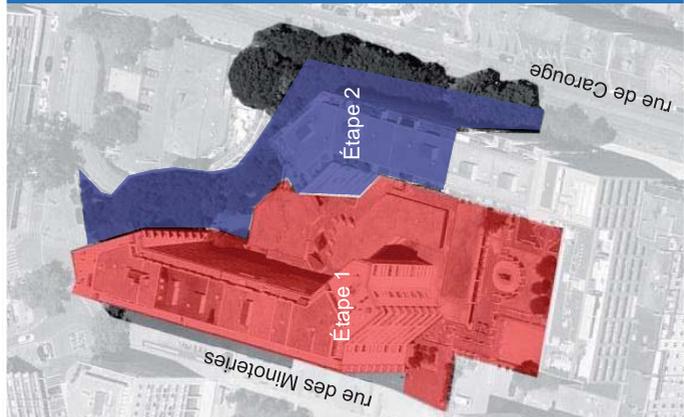
1. Enveloppe, énergie, sécurité et prolongements extérieurs, coûts 74'700'000.-.
2. Assainissement colonnes et désamiantage, coûts 15'400'000.-.



2.

**HYPOTHÈSE A**

**Phasage des travaux en deux étapes (étalement des investissements)**



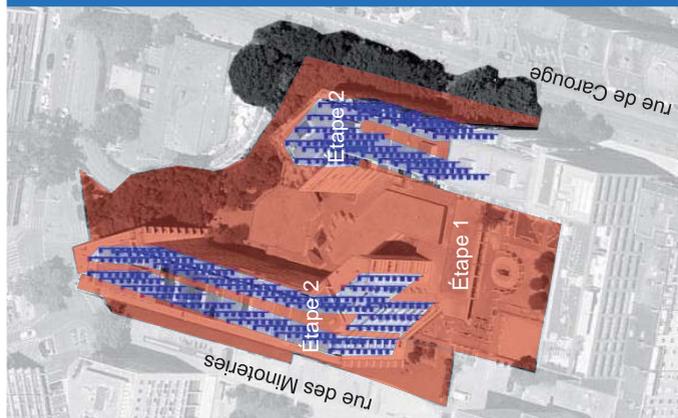
Étape 1:	Impact:
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minoteries 1, 3, 5, 7</li> <li>• galette</li> <li>• parking</li> <li>• aménagements extérieurs partiels</li> </ul> <p>Durée: 3 ans et 6 mois Coûts: 6'140'000.- TTC (selon devis général sans adaptations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de certains coûts (installations de chantier, honoraires...) et répercussion sur les prix à la hausse par effet de masse (façades);</li> <li>• Risque d'interventions d'urgence sur le budget d'entretien;</li> <li>• Étalage des nuisances dans le temps;</li> <li>• Demande d'autorisation, subventions énergie et bonus LDTR seront-ils reconduits?</li> <li>• Augmentation du risque de demande d'indemnités et de réductions de loyer.</li> </ul>
<p><b>Étape 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carouge 98, 100, 102</li> <li>• aménagements extérieurs partiels</li> </ul> <p>Durée: 3 ans Coûts: 28'700'000.- TTC (selon devis général sans adaptations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée totale 6 ans et 6 mois</li> <li>• Initiale: 4 ans + 8 mois</li> </ul>



### 3.

## HYPOTHÈSE B

### Travaux d'assainissement et désamiantage des colonnes sanitaires dissociés du reste



#### Étape 1:

- enveloppe
- énergie
- sécurité
- aménagements extérieurs

Durée: 3 ans + 3 mois

Coûts: 74'700'000.- TTC  
 (selon devis général sans adaptations)

#### Étape 2:

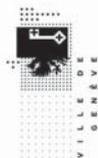
- colonnes sanitaires
  - désamiantage
- Durée: 4 ans + 5 mois  
 Coûts: 15'400'000.- TTC  
 (selon devis général sans adaptations)

Durée totale 7 ans et 8 mois

Initiale: 4 ans + 8 mois

#### Impact:

- Augmentation de certains coûts (installations de chantier, honoraires...);
- Risque d'intervention d'urgence sur le budget d'entretien;
- Étalage des nuisances dans le temps;
- Demande d'autorisation, subventions énergie et bonus LDTR seront-ils reconduits?
- A chaque étape, risque de demande d'indemnités et de réduction de loyer.



4.

## INSTALLATIONS SANITAIRES ET COLONNES MINOTERIES - CAROUGE

### Coûts d'entretien



4/ Contrôle et vérification de l'efficacité du curage à l'intérieur de la trainasse RAS: présence de protubérance ferreuse due à la corrosion



3/ Présence de dépôts sédimentés

### Montants des travaux investis suite à des perturbations sur les colonnes (EU-EP-EF-EC)

	Minoteries 1	Minoteries 3	Minoteries 5	Minoteries 7	Carouge 98	Carouge 100	Carouge 102	total
2008	entretien	12334.00	4985.00	0.00	5749.00	2069.00	6343.00	35478.00
2009	entretien	9598.00	5391.00	3171.00	1472.00	1533.00	0.00	22950.00
2010	entretien	1739.00	19200.00	0.00	19005.00	0.00	0.00	39944.00
2011*	entretien	4878.00	39808.00	0.00	33675.00	0.00	123104.00	218924.00
2012	entretien	4449.00	19621.00	0.00	11867.00	718.00	2287.00	39746.00

\* les montants comprennent la réfection des colonnes EU, EP, nouvelle distribution EC - EF, yc désarmantage d'un appartement vacant et d'une arcade au rez



Les montants des plus-values  
découlant de travaux en étapes  
ne sont pas compris dans les chiffres  
présentés.  
En cas de choix de l'une ou l'autre  
des variantes les nouveaux montants  
de l'opération devront être calculés par  
les mandataires et représentés à la CTC  
sous la forme d'un amendement.

### **Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Maria Pérez.**

Bien que la discussion se soit à un certain moment concentrée sur les logements et le postulat de certains qu'il faut augmenter les loyers pour compenser l'investissement, il ne s'agit pas ici seulement de 329 logements à remettre à niveau. Nous parlons aussi de la rénovation et de la mise aux normes d'infrastructures nécessaires aux Genevoises et aux Genevois, comme une crèche, une discothèque-bibliothèque et un espace de quartier des aînés.

Il s'agit aussi, dans cette proposition, de réduire la facture énergétique d'un ensemble qui est la deuxième plus grosse verrue énergétique du patrimoine financier de la Ville de Genève, patrimoine qui est estimé à 2,4 milliards de francs, qu'il convient tout de même de valoriser en continuant à entretenir ses immeubles et non de les laisser tomber dans la vétusté. Pour rappel également, cette proposition répond à l'objectif de la Ville «100% renouvelable en 2050» et permettra d'effacer une consommation annuelle de l'ordre de 500 000 litres de mazout dans un quartier qui se caractérise par des fréquents dépassements en matière de pollution. La mise aux normes de l'isolation des façades permettra de diminuer de plus de 60% les besoins en chaleur des bâtiments, alors que le concept de production de chaleur permettra de diviser par six la consommation d'énergie, induisant ainsi une importante diminution des frais de consommation. D'autre part, vouloir faire supporter aux locataires le coût de ce qu'il convient aussi de considérer comme un rattrapage d'entretien est une idée difficile à concevoir pour notre groupe.

Il est également étonnant que certains partis si sensibles à l'argument sécuritaire n'aient pas entendu l'appel des habitants qui demandent, par exemple, des améliorations dans le parking, sous-exploité par ailleurs.

Certes, 90 millions cela paraît cher de prime abord. Cependant, ramené au m<sup>2</sup> ou au m<sup>3</sup>, cela représente un ratio tout à fait acceptable par comparaison avec d'autres transformations majeures du même type. Après avoir rénové la plupart des immeubles situés en dessous d'un indice de 0,5 selon Stratus, la Ville doit maintenant s'attaquer à ses grands ensembles. Repousser leur échéance reviendrait à devoir investir infiniment plus à terme.

Étalé sur cinq ans, cela représente environ 18 millions par année. Pour mémoire, les partis bourgeois représentés au Conseil municipal ont été plutôt favorables au vote d'une enveloppe de 60 millions sur deux ans pour refaire une beauté au Grand Théâtre, soit 30 millions par année! La conclusion de cela est que 18 millions sur des investissements annuels de 130 millions est une opération parfaitement supportable pour la Ville de Genève.

A vu de ce qui précède, le groupe Ensemble à gauche vous demande d'accepter la proposition PR-979 dans son ensemble.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez, rapporteuse de minorité** (EàG). Pour le groupe Ensemble à gauche – et, je l’espère, pour une partie de la commission des travaux et des constructions – je me suis chargée du rapport de minorité sur la proposition PR-979. Je ferai ici un bref topo sur l’objet en question.

Nous parlons ce soir de 320 logements, d’une bibliothèque, d’un espace pour aînés et d’une crèche. Pourquoi les travaux sont-ils nécessaires? Parce qu’il y a eu, durant des dizaines d’années, un défaut d’entretien que la Ville doit assumer et qu’elle veut aujourd’hui légitimement pallier. Il s’agit également de réduire de 75% – ce n’est pas négligeable! – la facture énergétique d’un ensemble qui est en fait une verrue plantée dans le pied de la Ville. Enfin, ce projet vise à garantir une certaine qualité de vie aux habitants des Minoteries.

Qu’ai-je retenu, personnellement, de l’examen de la proposition PR-979 en commission des travaux et des constructions? La discrimination à l’encontre des habitants par les opposants au projet. Leur argument essentiel pour le refuser, c’est qu’il serait trop cher, car la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d’habitation (LDTR) ne permettrait pas d’augmenter suffisamment les loyers pour qu’il y ait un retour sur investissement.

Il faut savoir que la Ville est actuellement propriétaire d’un patrimoine immobilier d’une valeur de plus de 2,4 milliards de francs. M<sup>me</sup> Salerno nous donnera peut-être des chiffres encore plus précis tout à l’heure. De ce fait, la dette municipale est toute relative et nous pouvons largement inscrire au budget une dépense de 90 millions de francs pour rénover les Minoteries – surtout en faisant le calcul suivant: 90 millions de francs distribués sur cinq ans, cela fait 18 millions de francs par an sur un budget annuel de 130 millions de francs d’investissements. C’est parfaitement tenable!

Je reprendrai la parole un peu plus tard.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Mesdames et Messieurs, il faut rénover les Minoteries. Je comprends – et le Conseil administratif avec moi – que vous trouviez ce crédit élevé. Il est vrai que c’est cher et que cette dépense pèsera lourd dans nos finances, mais l’opération sera encore beaucoup plus coûteuse si vous n’avez pas le courage de voter aujourd’hui la proposition PR-979 du Conseil administratif.

Les membres de la commission des travaux et des constructions se sont rendus sur place. Ils ont pu observer les immeubles et discuter avec les locataires, ainsi qu’avec les représentants des différents services impliqués dans le département de M. Pagani ou le mien. Vous avez donc vu dans quel état est aujourd’hui

l'ensemble des Minoteries, Mesdames et Messieurs. Il a presque cinquante ans et, comme le disait M<sup>me</sup> Pérez, il a été entretenu chichement.

De gros problèmes se posent quant à la structure du bâtiment, car elle ne permet pas de conserver le potentiel énergétique prescrit par les normes actuelles. Cela nous coûte cher! Plus grave encore, la carbonatation de la façade – le fameux cancer du béton – et la présence d'amiante à l'intérieur. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un simple petit bâtiment, mais d'un ensemble qui comporte 320 logements; près de 500 locataires sont concernés.

La Ville de Genève a créé ce genre d'ensembles dans les années 1950 et, depuis, elle les a peu entretenus. Ne pas en assumer la responsabilité et refuser ce crédit, c'est non seulement ne pas respecter les engagements pris par le Conseil municipal et le Conseil administratif, mais aussi reporter à une date ultérieure une charge financière qui sera alors bien plus importante. Rénover les Minoteries dans quelques années – vous y serez contraints de toute manière – coûtera beaucoup plus cher qu'aujourd'hui.

Plus prosaïquement, refuser ce projet équivaut à signifier aux locataires des Minoteries qu'ils peuvent bloquer leur loyer sur un compte bancaire, car la Ville propriétaire – la bailleresse – se rend coupable d'un défaut d'entretien de leurs logements. En effet, l'entretien actuel est en dessous de l'acceptable. Il y a des problèmes de chauffage, d'ascenseurs... Et cela, aux dépens d'une population particulière, puisque les Minoteries accueillent notamment des personnes souffrant de forts handicaps.

Mesdames et Messieurs, avez-vous conscience de ce que signifie l'impossibilité d'utiliser l'ascenseur, pour des personnes en chaise roulante ou à mobilité réduite? Aimerez-vous vivre dans des logements où il n'y a pas d'eau chaude pendant des semaines, à cause des ruptures dans les conduites?

La rénovation des Minoteries est un impératif. Je le répète, je comprends l'argument financier des opposants au projet, j'admets qu'il est cher – mais tel est le prix du manque d'entretien des Minoteries pendant des années. Ce coût correspond au crédit demandé dans la proposition PR-979. Mesdames et Messieurs, si vous refusez d'entrer en matière, cela nous coûtera encore beaucoup plus cher!

Si vous imaginez que nous pourrions un jour raser les Minoteries pour construire un autre ensemble, je vous assure que cela ne se fera pas – et pour de nombreuses raisons. Premièrement, nous ne saurions pas où reloger nos locataires actuels, ce à quoi nous oblige notre statut de propriétaire. Je le dis sincèrement, je suis dans l'impossibilité de reloger aujourd'hui plus de 400 personnes qui habitent 320 appartements. Je n'ai pas et je n'aurai pas les locaux disponibles pour cela dans les dix, quinze ou même vingt ans à venir. Il sera donc impossible de faire des rocade pour reloger autant de monde.

Il faut considérer le vote de ce soir indépendamment de toutes les raisons qui ont pu vous amener à refuser ce projet, Mesdames et Messieurs. Pour les uns, ce serait trop investir dans le logement destiné aux classes populaires, pour les autres, les travaux risqueraient d'avoir un impact sur les loyers – mais on sait que tel ne sera pas le cas, puisque leur montant est régi par un règlement ad hoc. D'autres encore souhaiteraient peut-être un autre type de rénovation...

Je pense qu'il est important que nous prenions nos responsabilités maintenant, d'autant plus que les Minoteries ne sont que la pointe de l'iceberg, pour ainsi dire. Regardez les grands ensembles de la Ville de Genève et lisez le plan financier d'investissement (PFI): vous verrez que nous devons bientôt rénover Cité-Jonction – ce sera extrêmement cher – soit 509 logements de la Ville habités par plus de 700 locataires. Rue Hoffmann et rue Schaub: 211 logements. Rue Michel-Simon, où nous accueillons aussi des personnes à mobilité réduite ou handicapées: 159 logements.

Ces dernières années, la part de nos investissements consacrée au logement social était congrue, puisqu'elle ne correspondait qu'à 10% du total. Il faut donc aujourd'hui accepter de faire un effort financier considérable pour rénover les Minoteries. Non seulement ces travaux sont indispensables, mais nous devons avoir à cœur de rénover notre patrimoine immobilier en équilibrant plus justement nos investissements.

Mesdames et Messieurs, je vous ai tous vus très enthousiastes à l'idée de rénover le Grand Théâtre, ce qui coûtera des dizaines de millions de francs. Vous étiez unanimes à vouloir renvoyer la proposition PR-1063 y afférente à la commission des travaux et des constructions.

Je sais bien qu'il faut rénover le Grand Théâtre; je ne veux pas opposer un investissement à un autre mais, de la même façon que vous êtes unanimes à vouloir rénover le Grand Théâtre, je pense que vous devriez être unanimes à voter la rénovation des logements de la Ville de Genève qui nécessitent des travaux – vous le savez, vous les avez visités. Nos locataires, indépendamment de leurs revenus, ont droit à la dignité, à la considération, à des logements de qualité standard – pas luxueux, mais standards!

C'est pourquoi, malgré le coût élevé de l'opération – je répète pour la troisième fois ici que je le reconnais – je vous demande, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la proposition PR-979 du Conseil administratif en vous rappelant deux choses. D'abord, la responsabilité qu'a la Ville d'entretenir son patrimoine immobilier. Ensuite, la considération due à nos locataires, eu égard au fait que nous n'avons consacré que 10% du PFI – soit une part très congrue – au logement, ces huit dernières années.

Je pense qu'il est grand temps d'inverser la vapeur en votant le crédit demandé ici par le Conseil administratif. Surtout, ne donnons pas suite à la très mauvaise

idée qui voudrait saucissonner la proposition en commençant par faire un petit bout de la rénovation, la suite étant renvoyée à plus tard. C'est justement cette procédure qui a été critiquée – notamment par M. Dossan – pour le réaménagement de la plaine de Plainpalais. Eh bien, ceux qui n'hésitent pas à reprocher cette manière de procéder à un ancien magistrat ne devraient pas l'adopter pour saucissonner la rénovation des Minoteries!

J'espère que le débat sera serein, mais que vous aurez conscience de ses enjeux, Mesdames et Messieurs. Vous ne pouvez pas laisser plus de 400 personnes vivre dans des logements attaqués par la maladie du béton, avec de l'amiante à l'intérieur! Je vous remercie de votre attention.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif a un appétit gargantuesque. C'est extraordinaire! Le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire, la plaine de Plainpalais, les Minoteries... Nous en serons bientôt au demi-milliard de francs, si nous additionnons le coût de tous ces projets.

Certes, dans le cas des Minoteries, nos prédécesseurs ont fait preuve de laisser-aller. Il faut que nous reprenions la barre, mais elle est placée très haut! Je suis pour que la Ville fasse quelque chose – mais pas tout. Si nous réalisons la totalité des travaux prévus, les locataires en souffriront lourdement, car beaucoup d'entre eux sont des gens handicapés qui souffrent de problèmes financiers autant que physiques ou mentaux.

Disons les choses comme elles sont: il ne s'agit pas de logements sociaux pour ceux qui en cherchent, mais pour ceux qui en ont besoin. C'est un avantage! Il en va de nos impôts, nous devons prendre nos responsabilités et faire un choix. Les Minoteries sont un énorme paquebot; je n'aimerais pas qu'il se transforme en «Titanic» et qu'il coule les finances de la Ville!

Il faut faire des travaux, notamment rénover le système de chauffage et la tuyauterie. C'est réalisable sans déplacer les locataires dans d'autres appartements. Il faut également intervenir au niveau des ascenseurs et de la sécurité. Mais la crèche, la discothèque, les parcs et jardins à l'extérieur, c'est du luxe! Nous ne sommes pas obligés de nous payer ça! Nous devons garantir aux locataires des Minoteries un certain confort – pas le grand luxe!

Dans ce sens, le crédit de près de 90 millions de francs demandé dans la proposition PR-979 pourrait être ramené à un montant largement inférieur. Nous demandons donc un plan B à étudier en commission, comme ce fut le cas pour la rénovation du Grand Théâtre et du Musée d'art et d'histoire.

Je vous demande de vous prononcer ce soir en votre âme et conscience, Mesdames et Messieurs. Sachez que la somme votée tout à l'heure ne sera jamais

remboursée, puisqu'il s'agit de logements sociaux pour des gens aux moyens modestes. Je ne le leur reproche pas, mais ce n'est pas sur un investissement comme celui-là que la Ville récupérera de l'argent. Nous devons réaliser certains travaux, faisons-le – mais faisons-le intelligemment! Je demande à cette noble assemblée de prendre la bonne décision, en tenant compte des critères économiques.

**M. Guy Dossan (LR).** Madame la maire, je vous félicite pour votre merveilleuse tirade... Vous m'avez presque arraché des larmes! Lorsque vous ne serez plus magistrate, lancez-vous dans le théâtre!

Nous admettons tous qu'il y a des travaux à faire aux Minoteries. Vous nous dites que nous devons assumer la responsabilité d'un grave défaut d'entretien pendant des décennies, mais il s'agit bien de ce que vous et vos prédécesseurs du Conseil administratif n'avez pas fait! Madame Salerno, vous avez essayé de nous émouvoir en nous parlant de tous ces pauvres gens qui vivent dans des immeubles dégradés pleins d'amiante mais, pendant quarante ans, cette situation n'a pas empêché les membres de l'exécutif de dormir!

Qui est responsable de soumettre des propositions au Conseil municipal pour qu'il les vote? Le Conseil administratif! Qui est à la tête du dicastère chargé des travaux depuis quarante ans? La gauche! Alors, Mesdames et Messieurs les magistrats, avant d'essayer de nous faire porter le chapeau de ce que vous n'avez pas fait, commencez par vous regarder dans le miroir!

Concernant le projet présenté dans la proposition PR-979, je partage l'avis de M. Pastore: nous sommes parfaitement conscients qu'il part d'une bonne idée et qu'il y a des travaux à faire. Il est évident que ces immeubles n'ont pas été suffisamment entretenus et que nous devons garantir une meilleure qualité de vie à nos locataires. Bien sûr! Mais nous ne sommes pas obligés pour autant de choisir le super grand luxe!

Quand le Conseil administratif nous a présenté ce projet pour la première fois à la faveur du crédit d'étude, il nous a dit en nous regardant dans le blanc des yeux que la réalisation coûterait 30 millions de francs. Le groupe radical de l'époque avait accepté, tout simplement parce qu'il n'y avait pas de raison de refuser. Il paraissait parfaitement envisageable de dépenser 30 millions de francs pour rénover les Minoteries.

Mais voilà aujourd'hui le crédit final... qui s'élève à 90 millions de francs! Nous avons interrogé un fonctionnaire de la Ville auditionné en commission: comment se fait-il que l'on ait passé en deux ou trois ans d'un crédit de 30 millions de francs à un crédit de 90 millions de francs? Il nous a répondu que quelques

détails du projet avaient été oubliés dans l'évaluation initiale des coûts. Franchement, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, vous vous moquez du Conseil municipal! Je peux comprendre que quelques détails aient été oubliés au début et que les normes de sécurité et les dispositifs anti-incendie aient changé; mais passer du simple au triple en trois ans, non! Il ne faut pas me faire croire cela! En quarante ans, peut-être...

C'est tout simplement impossible! Voilà encore un dossier géré de manière calamiteuse! A partir d'une bonne idée, les coûts ont pris l'ascenseur et les services municipaux – je suis navré de le dire – se sont fait plaisir en choisissant le top du top. Mais ce n'est jamais qu'un emplâtre sur une jambe de bois!

Vous nous dites, Madame Salerno, que l'on ne peut pas démolir et reconstruire. Mais qu'en savez-vous? Nous avons posé la question et on nous a répondu: «On n'a pas essayé.» Il me semble que nous pourrions envisager cette solution sans dépenser plus de 100 millions de francs. Vu la grande mode des concours – la Ville s'apprête même à lancer un concours quasi international pour la place des Augustins – je me dis qu'on aurait pu faire de même pour les Minoteries... Avec 100 millions de francs, il était possible de construire plusieurs blocs d'immeubles en plusieurs étapes, ce qui permettait aussi de gérer les rocades au niveau des locataires.

Maintenant, il faut intervenir dans ces immeubles et nous nous retrouvons le bec dans l'eau. Le Parti libéral-radical est tout à fait d'accord d'entreprendre des travaux – mais pas à ce prix-là. Nous refuserons donc le crédit demandé dans la proposition PR-979, comme nous l'avons fait en commission; 90 millions de francs pour les Minoteries, non! Revenez avec un plan B que la Ville puisse s'offrir, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs!

Bien que vous ayez prétendu le contraire, Madame la maire, vous avez opposé entre eux différents projets d'investissement. Et cela continuera car, avec toutes les rénovations nécessaires qui nous arriveront dans la figure ces prochaines années, je pense qu'il faudra faire des arbitrages. Par conséquent, nous sommes malheureusement contraints de faire un premier arbitrage pour la rénovation des Minoteries. Nous ne demandons pas à l'exécutif de ne rien faire ou de faire le minimum, mais de revenir avec un projet que la Ville puisse s'offrir. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos investissements ont pris l'ascenseur et nous n'avons plus les moyens de les financer! C'est ce que le Mouvement citoyens genevois dénonce depuis 2011. Je rappelle que la Ville de Genève – à moins d'une surprise aux comptes 2013, dans quelques jours – n'a au mieux que quelques millions de francs de boni chaque année, mais le plus souvent son bénéfice est à zéro. Ce n'est pas ainsi que

nous pourrons financer nos investissements! J'insiste: actuellement, nos investissements ne sont plus financés!

De plus, notre dette augmente à nouveau depuis deux ou trois ans. Si c'était temporaire, en raison d'investissements ponctuels importants, nous serions d'accord – mais c'est une tendance constante qui pose problème, car nous aurons dans un proche avenir de gros investissements à assumer. Sur ce point, je partage entièrement la position de M. Dossan. La Ville doit pouvoir s'offrir tous ces travaux!

Prenons le cas de la rénovation du Grand Théâtre, que la majorité du Conseil municipal appelle de ses vœux. Là aussi, on nous disait au début que le projet coûterait 20 millions de francs et nous en sommes aujourd'hui à 60 millions de francs – mais je pense que le coût final sera beaucoup plus élevé. C'est la réalité! Quant au Musée d'art et d'histoire, on ne sait pas quelle sera la facture finale – à supposer que quelque chose se fasse. Sans parler de la Nouvelle Comédie, de l'aménagement de la plaine de Plainpalais... et j'en passe.

Mais revenons-en aux Minoteries. Sauf erreur, le Mouvement citoyens genevois a été le seul groupe à refuser l'entrée en matière sur la proposition PR-979. En effet, nous savions bien comment tout cela finirait! Et nous voilà aujourd'hui avec une demande de crédit de 90 millions de francs – sachant bien que, si ce projet est réalisé, la facture finale sera encore plus importante. Eh oui, Monsieur Pagani, elle dépassera certainement les 100 millions de francs!

Ce projet est luxueux, puisque l'on veut aussi refaire tout ce qui est en bas des immeubles, un jardin japonais, divers locaux, la crèche remise à neuf... Tout cela est beau et bien – pour autant que la Ville en ait les moyens, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Je rappelle que notre dette a augmenté de 200 millions de francs en deux ans; si nous continuons à ce rythme, elle se montera bientôt à 2 milliards de francs.

Certes, la Ville de Genève a une fortune, puisqu'elle possède des bâtiments locatifs. Mais ils ne lui rapportent pas grand-chose, car la différence n'est pas grande entre les loyers qu'elle encaisse et les travaux courants à payer dans le cadre des frais de régie – même s'il s'agit d'une gestion interne.

Il est vrai que nous devons procéder à des rénovations qui n'ont pas été faites pendant des années, raison pour laquelle leur coût est aujourd'hui très élevé. Oui, Mesdames et Messieurs, il y a des travaux à faire aux Minoteries – comme dans d'autres bâtiments propriété de la Ville de Genève – mais pas pour 90 millions de francs!

Nous demandons à l'exécutif de revenir avec un projet raisonnablement finançable, selon le budget ordinaire des investissements qui s'élève par la force

des choses à 110 millions de francs, mais que le Conseil municipal a décidé par un vote de porter à 130 millions de francs.

Entre les 90 millions de francs des Minoteries, les 60 millions de francs du Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire, la Nouvelle Comédie et tous les autres travaux que nous votons – que vous votez, Mesdames et Messieurs! – sans nous rendre compte du montant global des nombreux crédits acceptés, il y en a d'ores et déjà pour plus de 1 milliard de francs au total. Vous m'expliquerez comment vous entendez intégrer encore ces 90 millions de francs aux 130 millions de francs d'investissements annuels. C'est impossible! Par conséquent, cet investissement viendra en plus et il ne sera pas finançable!

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le projet de rénovation des Minoteries à 90 millions de francs. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, soumettez-nous un autre projet de l'ordre de 30 millions de francs que la Ville puisse financer. On n'est pas obligés de faire tous les travaux prévus dans la proposition PR-979! Vous voulez du luxe, nous ne l'acceptons pas – mais nous serons d'accord de voter un projet plus raisonnable à 30 millions de francs, je le répète. En tout cas, pour 90 millions de francs, c'est non!

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Les Verts se battent pour une ville soutenable. Or, une ville soutenable est d'abord une ville qui permet à ses habitants d'avoir un habitat correct et sain tout en réduisant la consommation d'énergie.

La proposition PR-979 permettra de diminuer de 75% la consommation énergétique des Minoteries. Les immeubles concernés pourraient quasiment devenir «positifs», c'est-à-dire produire autant d'énergie qu'ils en consomment. Cela a été dit en commission et cela figure dans le rapport. Il suffit de savoir lire!

Nous savons toutes et tous qu'il est urgent de rénover le parc immobilier de la Ville, ce qui nécessite un engagement public notamment pour aider les plus défavorisés. Les personnes à faibles revenus sont les premières victimes de ce que j'appellerai la précarité énergétique, car elles vivent dans des appartements tellement énergivores que leur facture de consommation est proportionnellement l'une des plus élevées par rapport à la population plus aisée du canton.

Mesdames et Messieurs, les Verts soutiendront la rénovation des Minoteries prévue dans la proposition PR-979, car ce bâtiment a besoin de travaux d'entretien dont il a longtemps manqué. Certaines parties de ces immeubles sont dans un état très préoccupant. De plus, comme M<sup>me</sup> Salerno l'a mentionné tout à l'heure, il y a de l'amiante! Il en va de la responsabilité des élus du Conseil municipal à l'égard de la population: nous devons assainir rapidement les Minoteries.

J'entends dire, ici et là, que le coût de cette rénovation est trop élevé... Mais ceux qui l'affirment sont les mêmes qui n'ont pas hésité à dépenser 160 millions

de francs pour une tranchée à Vésenaz! Dans ce cas-là, dépenser une pareille somme ne leur a pas posé de problème! Et c'est aussi eux qui lancent des initiatives pour réaliser une traversée de la rade à plusieurs milliards de francs! Tout à coup, dans le cas des Minoteries, la droite se soucie des finances publiques, alors qu'elle gouverne un canton qui a près de 15 milliards de francs de dette! (*Remarques.*) D'accord, j'admets que la dette du Canton s'élève aujourd'hui à 12 milliards de francs, mais on s'achemine vers les 15! (*Rires.*)

Les besoins des habitants des Minoteries sont proportionnels au mauvais état des immeubles. Quiconque a une petite expérience en la matière – mais je pense que nous sommes tous dans ce cas – sait que les concessions faites sur la qualité des constructions et des rénovations finissent par se payer cash. Tel est justement le cas des 90 millions de francs que nous voterons aujourd'hui en acceptant la proposition PR-979.

La Ville n'a pas construit ce bâtiment comme elle l'aurait dû, c'est vrai. Evidemment, elle le destinait à des gens qui n'étaient pas des nantis... Mais construire et rénover durable, c'est possible! Et cela ne doit pas être réservé à ceux qui ont de grands moyens! Les défavorisés ont également besoin de bibliothèques et de crèches, ne vous en déplaise, Mesdames et Messieurs de la droite!

Par conséquent, les Verts voteront cette rénovation indispensable à leurs yeux, d'autant plus qu'elle ne fera pas violence aux habitants concernés, puisqu'ils pourront rester dans leurs logements. Nous accepterons la proposition PR-979 et nous refuserons tout amendement. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** Ce projet est important pour les socialistes. Il faut rénover les Minoteries! Certes, le coût de l'opération est élevé, mais la Ville a la responsabilité d'entretenir son parc immobilier. Entre parenthèses, je signale juste que le département dont dépend la Gérance immobilière municipale (GIM) n'était pas dirigé par un socialiste, pendant douze ans, mais par un libéral. Lui aussi, il aurait pu faire les travaux il y a dix-huit ans déjà! Ne pas les voter maintenant, les repousser à plus tard ou les diviser en deux ou trois phases nous coûtera beaucoup plus cher pour des travaux plus longs.

De plus, les Minoteries sont un gouffre énergétique! On nous a dit en commission que ces immeubles consommaient près de 500 000 litres de mazout par année. Or, la proposition PR-979 prévoit de diminuer de 75% les frais d'énergie, ce qui est énorme. Comme l'a dit mon préopinant, les locataires sont surtout des personnes à faibles revenus et ce sont eux qui paient la facture du gaspillage d'énergie.

Non, les Minoteries ne deviendront pas des immeubles de haut standing, ils seront simplement mis aux normes Minergie. Oui, les socialistes souhaitent aller

de l'avant. Nous voterons le rapport de minorité et nous refuserons tout amendement – surtout celui du Parti démocrate-chrétien, qui vise à ne rénover que les salles de bains et les installations sanitaires.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Puisque notre amendement vient d'être commenté, j'imagine qu'il faut en donner lecture – même si nous l'avions déjà déposé en commission des travaux et des constructions. Pouvez-vous le lire, Monsieur le président?

**Le président.** Vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal. Je relis votre amendement, afin que vous l'expliquiez et que nous puissions en débattre en connaissance de cause. Il est formulé comme suit:

*Projet d'amendement*

Remplacer les trois projets de délibération I, II et III par un nouveau projet de délibération qui prévoit un crédit de 15 392 084 francs, correspondant au montant de l'hypothèse 1, phase 2, définie par la Direction du patrimoine bâti le 26 mars 2013, amendant le montant total de la demande de crédit de la proposition PR-979.

*M. Alain de Kalbermatten.* La formulation de cet amendement n'est peut-être pas très claire et nécessite quelques explications. Au cours des longs mois d'examen de la proposition PR-979 par la commission des travaux et des constructions, étant donné l'énormité de ce projet de rénovation, nous avons demandé à l'administration de nous présenter des hypothèses en fragmentant les travaux selon leur degré d'importance.

Il est donc apparu – ce point me semble clair pour tout le monde – que l'urgence principale concernait les installations sanitaires et le désamiantage, à savoir les colonnes d'eau et les salles de bains. En effet, la GIM et le Service des bâtiments dépensent chaque année des centaines de milliers de francs pour poser tant bien que mal des rustines sur les tuyauteries.

Pour assainir les Minoteries en réalisant ces travaux de base, il faut investir 15 millions de francs au plus vite. Au lieu de verser dans un dilemme noir-blanc qui conduirait le Parti démocrate-chrétien à refuser l'entier du projet en raison de son coût, nous avons décidé de proposer une solution pragmatique pour faire face à l'urgence. Nous voulons que 15 millions de francs soient investis pour les habitants, afin de réaliser des travaux qui leur soient réellement utiles.

Si notre amendement est voté, les 15 millions de francs demandés permettront aux locataires des Minoteries d'avoir de l'eau à tous les étages et des salles de bains dignes de ce nom. Ce montant financera également le désamiantage, un problème majeur que nous devons résoudre urgemment.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous encourager à voter cet amendement. Si, par malheur, vous vous y opposez, le Parti démocrate-chrétien refusera la proposition PR-979. Je vous demande juste un peu de bon sens! Nous pouvons agir pour répondre à l'urgence en réparant les canalisations – et, par la suite, le Conseil administratif nous présentera peut-être un projet beaucoup plus *light* pour envisager les travaux d'une importance secondaire sur l'enveloppe du bâtiment. Mais les canalisations, l'eau et les salles de bains sont une priorité au niveau du quotidien des habitants.

Sachez bien que le Parti démocrate-chrétien est très sensible à cette thématique. Nous sommes très préoccupés par le sort des locataires des Minoteries et nous voulons vraiment adopter de vraies solutions – mais pas une rivière d'argent pour boucher plus ou moins des trous qui ne nous semblent pas prioritaires. Je vous demande donc de faire preuve de pragmatisme, tout simplement, et j'espère que vous voterez cet amendement, Mesdames et Messieurs!

**Le président.** Je donne la parole à M. Genecand pendant sept minutes – c'est le temps qui nous reste avant la fin de la séance – afin que nous puissions prendre notre pause à 19 h, comme prévu.

**M. Adrien Genecand (LR).** J'essaierai de m'y tenir, Monsieur le président. Je ferai une remarque en guise de préambule. Concernant le dossier des Minoteries, M<sup>me</sup> Pfund a abordé le problème de l'attribution des responsabilités soit au département des finances et du logement, soit à celui des constructions et de l'aménagement.

A la lecture du rapport de majorité sur la proposition PR-979, force est de constater que les magistrats concernés ne sont pas d'accord sur ce point. Je cite un extrait de la page 10: «En introduction, M. Pagani déclare solennellement que son département agit en tant que prestataire de services pour tous les départements municipaux. S'agissant des rénovations de bâtiments de logement, c'est le département des finances et du logement qui en est le responsable.» A la page 17, M<sup>me</sup> Salerno nous dit que l'ensemble des Minoteries est «une construction qui a mal vieilli» et qu'«en dépit des demandes de la GIM, l'ensemble a souffert du manque d'entretien». Cette question n'est donc manifestement pas réglée entre les deux magistrats de l'Alternative, qui continuent à se rejeter la faute.

Et s'il ne s'agissait que de l'entretien, Mesdames et Messieurs, on pourrait encore discuter! Mais ce n'est certainement pas cet aspect du dossier qui justifie un crédit de 90 millions de francs. La réalité, c'est que l'exécutif veut refaire toute l'enveloppe des immeubles concernés en ajoutant une loggia à chaque appartement. Je pense que vous savez ce qu'est une loggia... On prévoit donc de fermer le balcon de manière à en faire une pièce supplémentaire. Eh oui! On agrandit les logements! Ce ne sont pas seulement des travaux d'entretien!

Lorsque nous avons interrogé les habitants, ils nous ont répondu que le plus urgent était de rénover les ascenseurs, les voies d'accès et la tuyauterie – pas les appartements eux-mêmes! En effet, ils veulent éviter des travaux qui engendraient une hausse des loyers. Ils nous ont bien dit qu'ils pouvaient vivre avec ce qu'ils ont. Cependant, je le répète, leurs véritables souhaits – concernant surtout les ascenseurs et les voies d'accès – ne sont pas entendus depuis plus de dix ans, puisque la Ville n'a apparemment rien fait. C'est seulement quand ces problèmes seront résolus que nous pourrions discuter d'un investissement plus important.

Les Genevois ont voté récemment la modification de la loi cantonale sur l'énergie selon laquelle, quand on refait l'enveloppe d'un bâtiment pour que les locataires aient moins de charges à payer, le propriétaire peut demander une compensation sur les loyers. Cela signifie que la nouvelle donne ne change pas d'un seul franc les charges totales des locataires. Simplement, ces derniers participent ainsi à la rénovation de leur immeuble.

Le Conseil administratif aurait pu se montrer plus ambitieux dans son projet de rénovation des Minoteries, notamment en surélevant les immeubles au lieu de laisser sur le toit la crèche qui s'y trouve depuis des années. Si l'on refait l'espace public en bas, il serait peut-être souhaitable de prévoir un local d'où les enfants et les éducatrices puissent directement accéder au parc, au lieu de les cantonner sur le toit!

Ce n'est qu'un exemple parmi toutes les réflexions intelligentes que la rénovation des Minoteries aurait dû inspirer au Conseil administratif... Mais il a préféré s'en tenir à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, avec évidemment un système de tournus pour reloger les locataires des appartements où il faudra intervenir sur le gros œuvre – ce qui est très compliqué et très cher.

On aurait pu se dire que, vu l'époque où l'on a construit ces grands bâtiments, vu leur qualité, il vaudrait mieux démolir les Minoteries et reconstruire. On se donnerait ainsi la possibilité de créer des logements supplémentaires en garantissant une meilleure qualité de vie aux futurs locataires. C'est ce que nous voulions faire au 37, rue de la Servette, mais M. Pagani s'y est opposé. Quoi qu'il en soit, on aurait pu mener ce genre de réflexions au sujet des Minoteries, mais on ne l'a apparemment pas fait. Le seul enjeu retenu est l'imperméabilisation de l'enveloppe des immeubles pour économiser un maximum d'énergie.

Je l'admets. Cependant, comme nous l'avons dit en commission, si la Ville investit pour améliorer grandement la qualité des logements existants, elle pourrait au moins en discuter au préalable avec les locataires concernés, afin de savoir si ces travaux répondent à leurs souhaits, et leur proposer un accord au niveau des loyers. Je rappelle ici quelques chiffres mentionnés en commission. Certains ont laissé croire tout à l'heure qu'il s'agissait de loyers exorbitants, mais il faut savoir que le loyer actuel d'un trois-pièces, fixé à 673 francs, passerait en théorie à 954 francs. Et cela, sans tenir compte de l'aide individuelle octroyée par la Ville. Tel est le montant maximal que la GIM pourrait demander chaque mois aux habitants d'un trois-pièces aux Minoteries. On est très loin du prix du loyer réel, Mesdames et Messieurs!

Il faut mettre toutes ces données en perspective. Je n'ai pas de problème avec le logement social, Mesdames et Messieurs de la gauche, mais votre vision du logement social consiste à tout dépenser maintenant sans aucun souci de durabilité. Vous croyez qu'il faut tout promettre tout de suite, sans penser que, dans vingt-cinq ans, d'autres personnes auront aussi besoin de logements sociaux. Que leur direz-vous alors? Vous aurez tellement tiré sur la corde pendant cinquante ans que vous vous serez montrés incapables d'entretenir le patrimoine de la Ville – y compris le logement social, qui nécessite lui aussi quelque entretien. A mon avis, on peut s'entendre avec les locataires pour qu'ils participent à l'effort de rénovation de leur logement.

On aurait même pu envisager – mais je pense que c'est un tabou pour la gauche – l'aménagement d'appartements en propriété par étages (PPE) sur les toits, ce qui aurait permis de financer le reste de la rénovation. (*Vives réactions dans la salle.*) Vous voyez? C'est un tabou! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, le financement d'un projet pour lequel vous n'avez pas le début du premier franc vous paraît scandaleux! Je suis désolé de vous avoir outrés!

Dans le cas d'espèce, la PPE permettrait que des personnes qui sont d'accord de payer pour entretenir un immeuble garantissent à d'autres une meilleure qualité de vie. Mais ce n'est pas du goût de la gauche... Elle préfère s'en tenir au misérabilisme qui consiste à entretenir les gens tout en les maintenant dans des logements insalubres, car elle n'a pas le moindre franc pour en payer la rénovation! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Il est 19 h, je lève la séance. Plusieurs personnes étant encore inscrites au tour de parole, nous reprendrons le traitement des rapports PR-979 A/B à 20 h 30 précises. Je rappelle qu'il n'est pas possible de déposer de nouveaux objets lors des sessions extraordinaires. Je vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs!

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4490
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4490
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 703 500 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four (PR-1008 A) . . . . .	4491
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de:	
– l'ouverture d'un crédit brut de 1 440 000 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets d'architecture et aux études de deux bâtiments abritant un hébergement temporaire et des équipements pour les sports et la jeunesse, situés à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, sur les parcelles N <sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19, du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire 225 000 francs de participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aux frais de concours en lien avec les bâtiments B et C, soit un montant net de 1 215 000 francs;	
– l'octroi de deux droits de superficie distincts et permanents sur une partie des parcelles N <sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de la réalisation de deux immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM (PR-1029 A/B) . . . . .	4520
5.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A1) . . . . .	4543
5.b) Motion du 5 juin 2013 de MM. Pascal Spuhler, Eric Bertinat et Alain de Kalbermatten: «Plainpalais, nouveau compromis» (M-1087) . . . . .	4576

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 20 000 francs en faveur d'une subvention annuelle du projet de véhicule écologique BioMobile (PR-931 A) . . . . . 4590
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2012 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève (PR-1000 A) . . . . . 4596
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 89 990 000 francs destinés à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs, ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles formant l'ensemble des Minoteries, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 89 290 000 francs, soit:
- projet de délibération I (rénovation de l'enveloppe). Un crédit brut de 89 200 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des toitures, à la remise à niveau des installations techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale, à la rénovation de l'espace de quartier des aînés, de la bibliothèque-discothèque, de la crèche, des espaces communs ainsi que des aménagements extérieurs et l'assainissement amiante des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, dont à déduire 700 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 88 500 000 francs;
  - projet de délibération II (équipement informatique de la bibliothèque). Un crédit de 244 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la bibliothèque-discothèque située dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102;
  - projet de délibération III (achat mobilier de la bibliothèque et achat mobilier de la crèche). Un crédit de 546 000 francs destiné au déménagement et à l'achat de mobilier de la bibliothèque-discothèque (498 000 francs) ainsi qu'à l'achat de mobilier pour la crèche (48 000 francs) situées dans l'ensemble des immeubles rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102.

Ces trois crédits concernent des objets situés à la rue des Minoteries 1-3-5-7 et la rue de Carouge 98-100-102, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1011, 1017, 2833, 3389 et DP3591 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-979 A/B) . . . 4643

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*